

647^{ème} Séance

Séance Publique
du lundi 24 octobre 2005

DÉBATS

DU

CONSEIL NATIONAL

ANNEXE AU JOURNAL DE MONACO
DU 8 DECEMBRE 2006 (N° 7.785)

Compte rendu intégral des séances publiques du Conseil National

SOMMAIRE

- I. INTERVENTION DU PRESIDENT SUR LA TELEVISION ET INTERNET (p. 1936).
- II. DEPOT DE SEPT PROJETS DE LOI ET D'UNE PROPOSITION DE LOI (p. 1936).
- III. ETAT D'AVANCEMENT DE L'EXAMEN DES PROJETS DE LOI (p. 1938).
- IV. EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005 :
 - Rapport du Gouvernement (p. 1941).
 - Rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale (p. 1953).
 - Débat général (p 1968).
 - 1) Recettes (p 1983).
 - 2) Dépenses ordinaires :
 - Sect. 1 – Dépenses de Souveraineté (p 1998).
 - Sect. 2 – Assemblée et Corps Constitués (p 1999).
 - Sect. 3 – Moyens des Services (p 1999).

**DEUXIEME SESSION ORDINAIRE
DE L'ANNEE 2005**

—
**Séance publique
du lundi 24 octobre 2005**
—

Sont présents : M. Stéphane VALERI, Président du Conseil National; M. Claude BOISSON, Vice-Président; M. Bruno BLANCHY, Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS, MM. Alexandre BORDERO, Claude CELLARIO, Jean-Michel CUCCHI, Mmes Michèle DITTLLOT, Catherine FAUTRIER, MM. Jean-Charles GARDETTO, Thomas GIACCARDI, Jean-Pierre LICARI, Bernard MARQUET, Fabrice NOTARI, Vincent PALMARO, Mme Christine PASQUIER-CIULLA, M. Jean-Joseph PASTOR, Mme Anne POYARD-VATRICAN, MM. Daniel RAYMOND, Jacques RIT, Jean-François ROBILLON, Christophe SPILIOTIS-SAQUET, Conseillers Nationaux.

—
Absents excusés : MM. Jean-Luc NIGIONI et Henry REY, Conseillers Nationaux.
—

Assistent à la séance : S.E. M. Jean-Paul PROUST, Ministre d'Etat; M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur; M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie; M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme; M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé; M. Rainier IMPERTI, Délégué aux Relations Extérieures; M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat; Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.

—
Assurent le Secrétariat : M. Robert FILLON, Directeur Général auprès de la Présidence du Conseil National; Mme Valérie VIORA-PUYO, Secrétaire Générale du Conseil National; Mlle Anne EASTWOOD, Chargé de Mission pour les Affaires Juridiques; M. Olivier PASTORELLI, Administrateur.
—

—
La séance est ouverte, à 17 heures, sous la présidence de M. Stéphane VALERI.
—

M. le Président.- Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Chers Collègues, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, la séance est ouverte.

Je tiens tout d'abord à excuser l'absence de nos Collègues, retenus pour des raisons professionnelles, MM. Jean-Luc NIGIONI et Henry REY.

**I.
INTERVENTION DU PRESIDENT
SUR LA TELEVISION ET SUR INTERNET**

A chaque début de session, je vous rappelle qu'en juin 2003, le Conseil National a voté une résolution invitant le Gouvernement, par souci de transparence et pour le droit à l'information des Monégasques sur la vie publique de la Principauté, à assurer la diffusion sur le canal local de télévision, de la totalité des séances publiques de notre Assemblée.

Peu à peu, des progrès sont enregistrés, qui tendent vers notre objectif et ce soir, une nouvelle avancée doit être soulignée : en plus de la lecture du rapport sur le budget rectificatif, de l'intervention du Président de la Commission des Finances, de la réponse du Ministre d'Etat et de la réaction du Président du Conseil National, seront également diffusées, mercredi prochain, pour la 1^{ère} fois dans le cadre du Budget Rectificatif de l'Etat, les explications de vote de chacun des élus, qui précéderont le vote du Budget Rectificatif lui-même.

Je vous rappelle enfin que, comme à l'accoutumée, l'ensemble des séances sera diffusé en direct et en intégralité, sur le site internet du Conseil National, www.conseilnational.mc, car à la différence du Canal local, qui est placé sous le contrôle du Gouvernement, notre site internet ne dépend que de nous.

**II.
DEPOT DE SEPT PROJETS DE LOI ET D'UNE
PROPOSITION DE LOI**

M. le Président.- En vertu de l'article 70 du Règlement intérieur du Conseil National, j'annonce à présent le dépôt des projets de loi qui sont arrivés sur le Bureau de notre Assemblée, depuis la dernière séance publique du 30 juin 2005.

1. *Projet de loi, n° 800, portant fixation du Budget Rectificatif pour l'exercice 2005.*

Ce projet de loi nous est parvenu le 1^{er} septembre 2005.

Je propose formellement d'en saisir officiellement la Commission des Finances et de l'Economie Nationale qui a déjà, bien évidemment, procédé à son étude, puisqu'il est à l'ordre du jour de nos trois prochaines séances.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est donc renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

2. *Projet de loi, n° 801, relative à l'exercice d'une activité de conservation ou administration d'instruments financiers.*

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 2 septembre 2005.

Je propose d'en saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

3. *Projet de loi, n° 802, relative à la modification de la loi n° 1.048 du 28 juillet 1982 instituant un régime de prestations sociales en faveur des travailleurs indépendants, modifiée.*

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 2 septembre 2005.

Je propose d'en saisir la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

(Renvoyé).

4. *Projet de loi, n° 803, portant approbation de la ratification de la Convention Européenne de Sauvegarde des Droits de l'Homme et des Libertés Fondamentales, telle qu'amendée par le Protocole n° 11, ainsi que des Protocoles additionnels n° 4, 6, 7 et 13.*

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 2 septembre 2005.

Je propose de le renvoyer formellement devant la Commission des Relations Extérieures, laquelle a déjà

procédé à son examen puisque ce texte figure à l'ordre du jour de notre séance de demain.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Relations Extérieures.

(Renvoyé).

5. *Projet de loi, n° 804, relative à la modification de la loi n° 1.165 du 23 décembre 1993 réglementant les traitements d'informations nominatives.*

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 5 septembre 2005.

Je propose, compte tenu de son objet, d'en saisir la Commission de Législation.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission de Législation.

(Renvoyé).

6. *Projet de loi, n° 805, relatif aux sociétés.*

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 7 septembre 2005.

Je propose bien évidemment d'en saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

7. *Projet de loi, n° 806, portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2006.*

Ce projet de loi a été transmis au Conseil National le 30 septembre 2005.

Je propose là encore, bien évidemment, d'en saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Ce projet de loi est renvoyé devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

8. *Proposition de loi, n° 180, tendant à modifier la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget, afin de permettre le report des crédits de paiement sur les opérations en capital.*

Cette proposition de loi a été déposée sur le bureau du Conseil National le 19 juillet 2005.

Je vous propose d'en saisir la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Cette proposition de loi est renvoyée devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

(Renvoyé).

Voilà pour la liste des projets et proposition de loi que nous avons reçus depuis la dernière séance publique.

III.

ETAT D'AVANCEMENT DE L'EXAMEN DES PROJETS DE LOI

Monsieur le Ministre, Messieurs les Conseillers de Gouvernement, Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux, Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, je vous rappelle à présent qu'en vertu du dernier alinéa de l'article 67 nouveau de la Constitution du 17 décembre 1962, modifiée par la loi n° 1.249 du 2 avril 2002, le Conseil National a désormais l'obligation de faire connaître à chaque session ordinaire au Gouvernement la situation de tous les projets de loi dont il a été saisi par le Gouvernement.

Conformément à ces dispositions, je vais donc inviter successivement les Présidents des Commissions qui sont saisies d'un projet de loi, à bien vouloir donner lecture de l'état d'avancement de l'étude de ces projets, au nom de leur Commission. Je vais tout d'abord demander à Monsieur le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale, Vincent PALMARO, de nous faire le point sur les textes à l'étude au sein de la Commission qu'il préside.

Monsieur Vincent PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Depuis le début de la législature, la Commission des Finances et de l'Economie Nationale a proposé au vote quatorze projets de loi qui ont été votés. Il y a actuellement dix projets de loi en cours d'examen, dont trois, non encore renvoyés en Commission de Finances.

Je ne ferai pas une liste très détaillée des projets de loi votés, je vais les citer rapidement :

- Le projet de loi, n° 744, modifiant certaines dispositions relatives aux sociétés par action;
- Le projet de loi, n° 747, modifiant et complétant la loi n° 490 du 24 novembre 1948 sur les loyers commerciaux ;
- Le projet de loi, n° 757, fixant les conditions d'exploitation des Ports;
- Le projet de loi, n° 759, modifiant la loi n° 609 du 11 avril 1956, portant sur la codification de la législation relative aux taxes dues par les Compagnies d'Assurances. Je rappelle que ce projet de loi a été traité très rapidement sur la demande des Compagnies d'Assurances mais également, et en particulier, du Gouvernement pour qu'il puisse être appliqué le plus vite possible. Il a été voté le 17 novembre 2003 ;
- Le projet de loi, n° 766, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2003 ;
- Le projet de loi, n° 767, portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour 2004 ;
- Le projet de loi, n° 773, prononçant la désaffectation au quartier des Spélugues de parcelles du domaine public de l'Etat ;
- Le projet de loi, n° 781, prononçant la désaffectation de dépendances du domaine public de l'Etat au lieu-dit la Poterie ;
- Le projet de loi, n° 784, portant fixation du Budget Général Rectificatif de l'Etat pour l'exercice 2004 ;
- Le projet de loi, n° 786, portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2005 ;
- Le projet de loi, n° 788, prononçant au quartier de Monte-Carlo, la désaffectation de parcelles du domaine public de l'Etat ;
- Le projet de loi, n° 792, portant approbation de ratification de l'accord conclu entre la Principauté de Monaco et la Communauté Européenne, prévoyant des mesures équivalentes à celles prévues par le directive du Conseil 2003/48/CE du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiements d'intérêts ;
- Le projet de loi, n° 793, autorisant un prélèvement sur le fonds de réserve constitutionnel ;
- Le projet de loi, n° 797, relative à l'escroquerie fiscale applicable aux revenus de l'épargne payé sous la forme d'intérêts.

Voilà donc la liste des projets de loi votés.

En ce qui concerne la liste des projets de loi en cours d'examen par la Commission des Finances :

1°- *Le projet de loi, n° 755, relatif aux incapacités et conditions d'exercice d'une activité commerciale, industrielle, artisanale ou professionnelle.*

Il a été déposé le 20 février 2003; après examen assez précis, le Rapporteur étant désigné, il a été convenu que ce projet de loi serait examiné avec le projet de loi sur les sociétés, sous-entendu les sociétés du type S.A.R.L.. Nous venons de recevoir, il y a un peu plus d'un mois, le projet de loi sur les sociétés; nous allons donc réexaminer ce projet de loi n° 755.

2°- *Le projet de loi, n° 758, prononçant la désaffectation d'une parcelle de terrain dépendant du domaine public de l'Etat, rue Honoré Labande, est en cours d'examen.*

3°- *Le projet de loi, n° 762, prononçant la désaffectation de deux parcelles dépendant du domaine public de l'Etat entre les numéros 19 et 21, Avenue de l'Annonciade, est également en cours d'examen.*

4°- *Le projet de loi, n° 783, prononçant la désaffectation, dans le quartier de Saint Roman, de parcelles dépendant du domaine public de l'Etat, est encore en examen.*

5°- *Le projet de loi, n° 787, prononçant la désaffectation au boulevard Princesse Charlotte et au boulevard de France de parcelles dépendant du domaine public de l'Etat, est encore en examen.*

L'ensemble de ces projets de loi de désaffectation est en attente de réponses aux questions que la Commission des Finances a posées au Gouvernement.

6°- *Projet de loi, n° 800, portant fixation du Budget Rectificatif pour l'exercice 2005;*

7°- *Projet de loi, n° 799, portant modification de la loi n° 1.194 du 9 juillet 1997 relative à la gestion de portefeuilles et aux activités boursières assimilées, déposé en juin 2005 et qui va être en examen sitôt que la Commission des Finances aura un peu de temps, c'est-à-dire après l'examen des Budgets.*

Le projet de loi n° 683 retiré par le Gouvernement sur la demande de la Commission des Finances concerne une procédure d'amende forfaitaire. Le Gouvernement l'a retiré pour le remettre à jour car ce projet de loi datait de 1999.

Je vais noter rapidement les projets de loi que le Président vient de nous indiquer comme renvoyés devant la Commission :

- Le projet de loi, n° 801, relative à l'exercice d'une activité de conservation ou administration d'instruments financiers;
- Le projet de loi, n° 805, annulé et remplacé, par le Gouvernement, par le projet de loi, n° 813, que j'ai rappelé ci-dessus, relatif aux sociétés;

- Le projet, n° 806, portant fixation du Budget Général Primitif de l'Etat pour l'exercice 2006, que nous allons examiner dans quelques semaines;

- Et enfin, une proposition de loi, n° 180, que le Président a citée tout à l'heure, tendant à modifier la loi n° 841 relative à la gestion budgétaire.

Voilà pour l'ensemble des projets de loi en cours, à l'exception peut-être d'un ou deux projets de loi que j'aurais manqué de noter lors de l'énumération verbale que vient de faire le Président concernant les nouveaux projets de loi renvoyés ce jour devant la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. le Président.- Monsieur PALMARO, je vous remercie de votre exposé. Nous allons poursuivre la présentation des projets de loi en cours d'étude.

Je vais passer la parole au Président Alexandre BORDERO, pour qu'il fasse le point sur l'étude des projets de loi intéressant la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Outre le projet de loi que vous venez de mentionner en ouverture de séance, la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses a, à son examen, deux projets de loi :

1°- *Projet de loi, n° 795, modifiant la loi n° 959 du 24 juillet 1974 sur l'organisation communale et la loi n° 841 du 1^{er} mars 1968 relative aux lois de budget, cette loi étant connue plus communément sous le nom de « loi sur l'autonomie communale ».*

Arrivé au Conseil National le 8 mars 2005, il a été examiné en plusieurs séances de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et nous devons tenir, lundi 7 novembre, une réunion avec le Département de l'Intérieur pour faire le point sur les dernières questions qui restent en suspens; et si la réunion se passe bien, je pense que l'on pourra voter cette loi avant la fin de l'année.

2°- *Projet de loi, n° 796, sur la sécurité alimentaire.*

Arrivé au Conseil National le 24 mai 2005, il a aussi été examiné par la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses et nous attendons les réponses du Gouvernement sur un courrier que nous avons envoyé le 1^{er} août et qui devrait, je pense, ne pas tarder à revenir.

Voilà, c'est tout pour la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, je vous remercie de votre exposé.

Je vais passer la parole au Président Jean-Pierre LICARI, pour la lecture des projets de loi intéressant la Commission de Législation. Je vous préviens, comme à chaque fois, évidemment, c'est la Commission des lois, donc, c'est la liste la plus longue.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

1°- *Projet de loi, n° 722, modifiant la loi n° 1.103 du 12 juin 1987 relative aux jeux de hasard.*

Ce texte est arrivé au Conseil National le 24 septembre 2001, il a été déposé en séance publique le 29 octobre 2001 et renvoyé devant la Commission. Il a été examiné devant la Commission, le rapport a été approuvé le 8 avril 2005. Mais, M. le Conseiller pour les Finances nous a fait savoir à l'époque, qu'il préférerait que ce texte soit voté en même temps que les autres textes qui traitent, pour résumer, de l'économie électronique. Ce qui fait que, bien que cet examen soit terminé, ce projet de loi est en attente.

2°- *Projet de loi, n° 728, concernant les associations et les fédérations d'associations.*

Arrivé au Conseil National le 22 février 2002, déposé en séance publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

Ce texte a été examiné longuement, c'est le moins que l'on puisse dire; un premier rapport a été approuvé le 18 juin 2004. Il y a eu un certain nombre d'échanges et de réunions avec le Gouvernement; un deuxième rapport a été approuvé le 10 juin 2005. Je passe sur les détails, mais toujours est-il que dans les tout derniers jours, nous avons reçu une lettre du Gouvernement concernant ce projet et les amendements proposés par la Commission et cette lettre démontre, si besoin en était encore, que nous ne sommes pas au bout de nos peines.

3°- *Projet de loi, n° 733, modifiant la loi n° 56 du 29 janvier 1922 sur les fondations.*

Arrivé au Conseil National le 21 mars 2002, déposé en séance publique le 28 mars 2002 et renvoyé devant la Commission.

Je vais ensuite traiter en même temps, les deux projets suivants :

4°- *Projet de loi, n° 738, sur le commerce et la preuve électroniques.*

5°- *Projet de loi, n° 739, concernant les délits relatifs au système d'information.*

Arrivés tous les deux le 21 juin 2002, déposés en séance publique le 24 juin 2002 et renvoyés devant la Commission. Lors de la Commission de Législation qui s'est tenue au Ministère d'Etat le 12 novembre 2004, M. le Conseiller pour les Finances nous avait indiqué que ces textes étaient devenus obsolètes et donc devaient être retirés et de nouveaux textes déposés à leur place. Donc, nous sommes dans l'attente de cet éventuel futur dépôt.

6°- *Projet de loi, n° 756, relative à la copropriété des immeubles bâtis.*

Ce projet de loi a été déposé en séance publique le 20 février 2003 et renvoyé devant la Commission. J'ai déjà eu, à de nombreuses reprises, l'occasion d'indiquer que ce texte avait été examiné. Le projet de rapport avait même été établi mais nous nous étions aperçus au dernier moment qu'il y a eu un rapport préalable du Conseil Economique et Social, un travail important qu'il convenait d'examiner avant de voter un rapport. Malheureusement, d'autres priorités s'étant manifestées entre temps, nous n'avons pas eu le temps de reprendre l'examen de ce projet.

7°- *Projet de loi, n° 760, sur le terrorisme.*

Arrivé au Conseil National le 5 mai 2003, déposé en séance publique le 20 juin 2003 et renvoyé devant la Commission. Le rapport a été approuvé le 21 janvier 2005. Il a bien sûr été transmis au Gouvernement qui nous a fait connaître, par un courrier du 29 avril 2005, un certain nombre d'observations et nous avons répondu à ces observations au début du présent mois d'octobre.

8°- *Projet de loi, n° 778, relatif à l'administration et à l'organisation judiciaire.*

Arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission. Ce texte doit commencer à être examiné par la Commission de Législation, vendredi prochain.

9°- *Projet de loi, n° 779, portant statut de la magistrature.*

Arrivé au Conseil National le 13 mai 2004, déposé en séance publique le 18 mai 2004 et renvoyé devant la Commission. Ce texte a été examiné et le rapport doit être approuvé aussi lors de la séance de la Commission de Législation de vendredi prochain.

10°- *Projet de loi, n° 782, modifiant le Livre premier du Code pénal.*

Arrivé au Conseil National le 14 juin 2004, déposé en séance publique le 29 juin 2004 et renvoyé devant la Commission.

11°- *Projet de loi, n° 790, relatif à la motivation des actes administratifs.*

Date d'arrivée au Conseil National : le 14 décembre 2004. A été déposé en séance publique le même jour et renvoyé devant la Commission. Ce texte a été examiné, le rapport fait par Mme POYARD-VATRICAN a été approuvé et depuis, nous avons échangé un certain nombre d'observations avec le Gouvernement ; je pense que nous nous acheminons, je l'espère, vers la fin de l'examen de ce texte et bientôt son vote.

Voilà pour l'instant la liste des projets de loi à laquelle s'ajoute le nouveau projet concernant le traitement des informations nominatives qui a été attribué, il y a un instant, à la Commission.

M. le Président.- Monsieur LICARI, je vous remercie de votre exposé.

Il me reste à donner la parole à Madame Michèle DITLOT, Présidente de la Commission de la Culture.

M. Michèle DITLOT.- Merci, Monsieur le Président.
Projet de loi, n° 789, sur le dépôt légal.

Ce projet de loi a été déposé au Conseil National le 3 novembre 2004 par le Gouvernement et renvoyé ensuite devant la Commission de la Culture pour son étude. Ce projet a fait l'objet de plusieurs réunions durant le premier trimestre 2005 et par une lettre en date du 18 avril, nous adressions à M. le Ministre d'Etat une demande de précisions concernant plusieurs points du projet de loi. Le 8 juin 2005, arrivaient au Conseil National des réponses aux questions posées sept semaines plus tôt. Sur deux points en particulier, les réponses obtenues sont apparues insuffisamment précises, voire incomplètes, à la Commission et celle-ci a souhaité obtenir du Gouvernement la communication du projet d'Ordonnance Souveraine relative à ce projet de loi. Nous en sommes là, nous attendons les réponses du Gouvernement.

M. le Président.- Je vous remercie, Madame DITLOT, pour cet exposé.

Ceci clôt l'ensemble des textes en cours d'étude par les

Commissions du Conseil National. Nous arrivons à présent au point suivant de l'ordre du jour.

IV.

EXAMEN DU PROJET DE BUDGET GENERAL RECTIFICATIF DE L'ETAT POUR L'EXERCICE 2005

Monsieur le Ministre, le Conseil National a pris connaissance avec intérêt du rapport du Gouvernement qui accompagnait le document budgétaire. La parole est maintenant à Madame le Directeur du Budget et du Trésor pour la lecture du rapport gouvernemental.

Mme le Directeur du Budget et du Trésor.-

I - EVOLUTION GENERALE

Pour la première fois depuis de nombreuses années, le budget rectificatif affiche un déficit prévisionnel en baisse par rapport au budget primitif, puisqu'il passe de 117,5 M€ à 113,2 M€ (- 3,7 %).

Cette amélioration reflète la progression sensible des recettes, atténuée toutefois par une hausse significative des dépenses, bien que moins importante.

Les recettes du budget primitif 2005 ont été majorées globalement de 8,3 % en raison principalement de la hausse des transactions commerciales (T.V.A. : + 10,6 %), du fait de la progression dans le même sens de ses deux composantes, à savoir la T.V.A. française et la T.V.A. monégasque.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une relative stabilité (+ 0,8 %) du fait principalement d'ajustements réalisés sur les dépenses de personnel, et plus particulièrement de la majoration des crédits de charges sociales.

Les dépenses d'interventions publiques affichent un taux de progression sensible, soit + 4,4 %.

Enfin, les dépenses d'équipement enregistrent, malgré l'annulation de nombreux crédits en fonction de l'état d'avancement de certains chantiers, une majoration significative de 15,7 %, s'expliquant essentiellement par l'acquisition du terrain sis 5/7 avenue du Port.

Parallèlement, comme le prévoit la loi de budget, les ouvertures de crédits opérées en cours d'année sont régularisées au présent projet.

II - BUDGET GENERAL

BUDGET RECTIFICATIF 2005 PAR SECTION

	%
- RECETTES	8,3 %
- DEPENSES	
1 - Dépenses de Souveraineté	3,1 %
2 - Assemblées et corps constitués	6,3 %
3 - Moyens des services	0,3 %
4 - Dépenses communes	0,2 %
5 - Services publics	4,0 %
6 - Interventions publiques	4,4 %
7 - Dépenses d'équipement et d'investissements	15,7 %
TOTAL DEPENSES	6,4 %
EXCEDENT DE DEPENSES	-3,7 %

1 - RECETTES

Les recettes, qui s'établissent à 679.671.500 €, enregistrent une augmentation de 8,3 % par rapport au budget primitif 2005 qui provient principalement du chapitre contributions et des produits et revenus du Domaine de l'Etat. Les recettes des services administratifs enregistrent une progression de 20,3 %, moins significative en valeur par rapport aux autres catégories de recettes.

1 - Produits et revenus du Domaine de l'Etat

A – Domaine immobilier : + 0,3 %

Les modifications de cette section ne concernent que les parkings publics, et plus spécialement une augmentation des recettes horaires, liée à la fréquentation accrue des parkings du Larvotto et du Grimaldi Forum, ainsi qu'une majoration du montant des remboursements par la Société des Bains de Mer, du fait de travaux importants réalisés par l'Etat dans le parking des Boulingrins. A noter cependant une légère baisse des recettes « autocars », liée à la fréquentation touristique.

B – Monopoles : + 9,7 %

Les monopoles exploités par l'Etat enregistrent une progression marquée (+ 13,2 %), principalement sous l'impulsion de l'évolution des recettes de la Régie des

Tabacs. Il en va de même pour les monopoles concédés (+ 6,9 %), du fait principalement de la majoration de la redevance de la Société des Bains de Mer en fonction des bons résultats enregistrés.

B.1 – Monopoles exploités par l'Etat : + 13,2 %

- *article 021.100 « Régie des Tabacs »* : + 31,9 %

Les encaissements enregistrés au cours des quatre premiers mois de 2005 font apparaître une progression de 6,8 % par rapport à la même période de l'an passé. Dans la mesure où aucune hausse des prix ne devrait ponctuer l'exercice, il est proposé de rectifier les recettes 2005 sur la base d'une augmentation annuelle de 3 %, valeur plus conforme au marché.

- *article 021.300 « Postes et Télégraphes »* : + 4,0 %

Les résultats du compte de partage de la Poste pour 2004 n'étant pas définitivement connus, les inscriptions rectificatives anticipent une évolution positive des recettes du compte de partage, sur la base de la poursuite du développement soutenu de la gamme Courrier « Entreprise » et de la gamme Colis « Coliposte », comme lors de l'exercice 2004. Les recettes des machines à affranchir « guichets » et « usagers » devraient continuer à progresser aussi.

- *article 021.400 « Office des Emissions de Timbres Poste »* : + 4,5 %

La majoration provient de l'incidence sur les recettes des nouveaux accords conclus en fin d'année 2004 avec le principal agent de l'Office à l'étranger, toutefois amoindrie du fait de la perte récurrente du nombre d'abonnés.

- *article 021.700 « Centrale de chauffe - Droits de raccordement »* :

Il s'agit des droits encaissés par l'Etat pour le raccordement à la centrale de chauffe de l'immeuble « Memmo Center ».

B.2 – Monopoles concédés : + 6,9 %

Les modifications de ce chapitre concernent les articles suivants :

- *article 031.101 « Société des Bains de Mer »* : + 10,1 %

Il convient de majorer l'inscription initialement prévue au budget primitif 2005, au vu des sommes déjà

encaissées sur les premiers mois de 2005, soit troisième et quatrième acomptes de l'exercice 2004/2005 et solde, ainsi que des versements attendus d'ici la fin de l'exercice, soit les premier et deuxième acomptes de l'exercice 2005/2006.

- *article 031.111 « SMA/UIOM - Vente production d'énergie »* : + 50,4 %

Il convient de majorer l'inscription initialement prévue au budget primitif 2005 pour tenir compte des recettes encaissées au titre de la vente d'électricité au premier semestre 2005.

- *article 031.112 « SMA/UIOM - Vente production de vapeur »* : soit + 6,7 %

Le même ajustement des recettes est opéré dans le cadre de la vente de production de vapeur.

C - Domaine financier : soit + 54,2 %

Cette majoration provient principalement du revenu des valeurs mobilières et de manière résiduelle des intérêts sur comptes bancaires.

- *article 041.101 « Intérêts sur comptes bancaires »* : soit + 38,9 %

La hausse significative anticipée au titre de ce type de recettes provient de l'association de deux facteurs.

D'une part, la hausse constatée de la moyenne du taux rémunérateur sur le premier trimestre 2005 par rapport à celui de 2004, passé de 2,02 % à 2,07 %, a fortement affecté les intérêts perçus.

D'autre part, la moyenne des disponibilités a sensiblement progressé si l'on compare le premier trimestre 2005 et celui de l'exercice 2004.

Cette progression est due, non pas à une meilleure situation budgétaire, mais à l'augmentation des comptes de tiers provoquée par la mise en dépôt de sommes importantes.

Ces sommes étant exigibles à la moindre réquisition, la Trésorerie a été contrainte de solliciter un montant plus important d'avances auprès du Fonds de Réserve Constitutionnel. Ainsi, les disponibilités moyennes sont supérieures et génèrent des intérêts. Par ailleurs, les disponibilités bancaires connaîtront comme chaque année une hausse à la fin du troisième trimestre liée aux recettes fiscales et la moyenne annuelle devrait se stabiliser.

De ce fait, il est à prévoir un niveau de recettes sensiblement plus élevé que celui qui avait été initialement envisagé.

- *article 041.104 « Revenu des valeurs mobilières »* : + 89 %

La majoration significative inscrite au titre de ce type de recettes provient de la prise en compte du montant des revenus désormais connu des actions de Monaco Telecom.

2 - Produits et recettes des services administratifs

+ 20,3 %

Les modifications de ce chapitre concernent cinq articles.

- *article 012.104 « Commerce et Industrie - brevets »* : + 20,0 %

La majoration proposée reflète les excellents encaissements perçus sur les dépôts de brevets européens pour l'exercice 2004, qui se sont poursuivis sur les premiers mois de 2005, puisque les recettes encaissées sont en augmentation d'environ 20 % sur celles estimées.

- *article 012.110 « Autres recettes »* : + 100 %

L'ajustement des recettes de cet article est liée essentiellement à la réalisation par Monaco Telecom d'une opération exceptionnelle sur la vente réalisée avec l'autorisation du Gouvernement Princier des actions Eutelsat, classées en « biens de retour ».

- *article 012.118 « Interventions publiques - trop perçu sur subvention »* :

Cette écriture concerne, comme chaque année et conformément à la recommandation de la Commission Supérieure des Comptes, la régularisation sur le budget des investissements effectués par l'Automobile Club à partir de son compte de dépôt en vue du Grand Prix 2004, ainsi que du résultat déficitaire des manifestations organisées par cette entité (Rallye de Monte-Carlo).

La contrepartie figure en dépenses du budget d'une part à l'article 707.992 « Investissements Grand Prix » et, d'autre part, à l'article 608.104 « Epreuves sportives automobiles ».

- *article 012.500 « Stade Louis II »* : + 0,6 %

Cette variation concerne uniquement la fréquentation du parking du Stade Louis II dont les premiers mois d'exploitation de l'année 2005 laissent entrevoir une progression de 5 % par rapport à l'exercice précédent.

- *article 012.600 « Port »* : + 7,3 %

Cette augmentation significative relève principalement des droits de stationnement. Elle s'explique par la hausse des tarifs liés au Grand Prix et à la facturation de l'électricité aux yachts de passage au Quai des Etats-Unis, dispositions qui n'avaient pas été arrêtées au moment de l'élaboration du budget primitif.

Cette augmentation est pour partie amoindrie par la diminution des recettes de l'article 012.602 « Droits divers » dont le montant prévu au budget primitif avait anticipé des nouveaux tarifs de croisières applicables au 1^{er} janvier 2005. Ceux-ci ont été finalement révisés sur d'autres bases ce qui rend nécessaire une minoration des recettes prévues à ce titre.

3 - Contributions : + 7,4 %

Traditionnellement, les modifications de crédits de ce chapitre permettent d'ajuster les prévisions budgétaires aux montants des encaissements des premiers mois de l'exercice en cours, ajustements essentiels du fait de l'importance des contributions au regard du total des recettes budgétaires. Elles concernent principalement les articles suivants :

- *article 023.102 « Droits sur autres actes civils et administratifs »* : - 5,9 %

Les encaissements effectués au titre des droits perçus à l'occasion de création de sociétés ou d'augmentation de capital social au cours des quatre premiers mois de l'année ont très nettement progressé par rapport à l'exercice précédent; ils ne rejoignent pas toutefois les évolutions observées en 2002 et 2003, années exceptionnelles pour lesquelles le montant final de droits perçus trouve son origine dans des dispositions particulières obligatoires applicables sur ces deux années. Il est donc proposé de retenir une hypothèse intermédiaire.

En revanche, les inscriptions primitives des autres composantes de cet article (droit de transcription et droit de bail) restent inchangées.

- *article 023.104 « Droits d'hypothèques »* : + 66,7 %

En raison de deux opérations exceptionnelles, les encaissements des quatre premiers mois de l'exercice 2005 sont comparables aux encaissements constatés au cours de la même période en 2004. De ce fait, il est prévu un niveau d'encaissement équivalant à celui de l'année précédente.

- *article 023.106 « Taxe sur les assurances »* : + 31,6 %

L'analyse des recettes des trois dernières années fait apparaître un rythme d'encaissement régulier. Ainsi, le produit annuel de la taxe sur les assurances est encaissé à hauteur de 20 % en avril, 50 % en juin et 75 % en septembre.

Sur la base de ce rythme de perception et des encaissements des cinq premiers mois, légèrement supérieurs à ceux de l'exercice précédent, il est proposé de majorer l'inscription primitive.

- *article 023.107 « Pénalités »* : + 50 %

Les écarts importants constatés sur les recouvrements au cours des différentes années trouvent leur origine dans l'application de la majoration de 6 % subie par les marchands de biens en cas de non-revente dans le délai de cinq ans, conformément à l'engagement pris dans l'acte d'acquisition. Cette situation rend la projection des recouvrements futurs assez aléatoire.

- *article 023.108 « Amendes de condamnations »* : - 25 %

Les prises en charge pour recouvrement et les encaissements des quatre premiers mois confirment la baisse constatée en 2004. L'inscription primitive est donc minorée.

- *article 033.101 « Taxe sur la valeur ajoutée »* : + 10,6 %

La majoration envisagée des recettes de T.V.A. affecte les deux composantes de cet article que sont les revenus du compte de partage et les encaissements monégasques.

Les encaissements monégasques sont en augmentation très nette sur les cinq premiers mois de l'exercice 2005 (+ 20,1 %), alors qu'il avait été prévu une croissance de l'ordre de 5,3 %. Cette situation est liée notamment à un niveau d'encaissement de T.V.A. immobilière supérieur à celui prévu. Compte tenu de ces éléments et du dynamisme général de l'économie monégasque qui se traduit par des encaissements de T.V.A. interne nette des restitutions bien supérieurs aux prévisions, il est proposé une inscription rectificative 2005 en hausse de 9,5 % sur celle prévue au budget primitif 2005.

A noter que cette inscription est supérieure de 5,8 % au résultat du dernier exercice.

Pour ce qui est des encaissements provenant du compte de partage, les sommes versées par la France comprennent le solde du compte de 2004 (après déduction des acomptes liquidés sur la base du compte 2003 et versés en 2004) et le versement des acomptes 2005, liquidés sur la base du compte 2004.

- *article 053.102 « Droits sur les alcools »* : - 28,6 %

Compte tenu des encaissements sur les quatre premiers mois de l'exercice, il est proposé de ramener la prévision au niveau des encaissements de l'année 2004.

- *article 053.103 « Droits sur les métaux précieux »* : - 66 %

En ce qui concerne la taxe sur les métaux précieux, les droits encaissés en 2005 sur les cinq premiers mois affichent le même niveau que ceux de 2004; il est donc proposé de ramener la prévision au niveau du résultat de l'exercice 2004.

La contribution forfaitaire de poinçonnage qui a remplacé les droits de garantie en 2004, n'est acquittée que par les opérateurs non agréés pour poinçonner eux-mêmes les métaux précieux. Au regard des premiers versements effectués, le produit de cette contribution, perçue au demi-tarif jusqu'au mois de juin 2005, doit être minoré.

2 - DEPENSES

En augmentation de 6,4 % par rapport au budget primitif 2005, les dépenses s'établissent à 792.863.800 €.

Les dépenses de fonctionnement sont très contenues (+ 0,8 %) malgré l'augmentation importante des charges sociales.

Les dépenses d'interventions publiques, quant à elles, connaissent une hausse de 4,4 % due à la majoration des sommes allouées aux manifestations nationales, afin de prendre en compte les grands événements qui ont marqué ou qui marqueront l'année 2005.

Enfin, malgré des sommes importantes restituées sur diverses opérations, les dépenses d'équipement et d'investissement augmentent de 15,7 % en raison notamment des crédits nécessaires à l'acquisition du terrain sis 5/7 avenue du Port.

1 - Dépenses ordinaires

Elles sont globalement en augmentation de 1,9 %, du fait de la croissance des deux composantes, avec un

rythme plus soutenu pour les dépenses d'interventions publiques que pour celles de fonctionnement.

A - Dépenses de fonctionnement

Elles s'établissent à 350.432.600 €, soit une augmentation de 0,8 % par rapport au budget primitif.

Les variations des principaux postes de dépenses sont les suivantes :

- dépenses de personnel : + 0,9 % ;
- dépenses de fournitures services extérieurs - travaux : - 1,1 % ;
- frais propres à l'activité des services commerciaux et publics concédés : + 3,7 % ;
- frais financiers : inchangés.

- *Dépenses de personnel* : + 0,9 %

La légère augmentation prévue de ce type de dépenses s'explique par la variation en sens contraire des deux catégories de dépenses de personnel, à savoir les traitements et les charges sociales.

Les crédits relatifs aux charges sociales, c'est-à-dire les articles destinés à équilibrer le compte de Trésorerie, affichent une progression de 2,9 %.

Les dépenses de ce compte qui enregistrent les variations les plus significatives sont les prestations médicales pharmacie en fonction des sommes réellement dépensées depuis le début de l'année, ainsi que des dépenses de l'exercice 2004.

En outre, les crédits de pensions et allocations de retraites sont en légère augmentation (+ 0,3 %), expliquée par la sous évaluation lors de l'élaboration du budget primitif 2005 des cotisations à la CAR. En effet, celles-ci avaient été calculées en fonction des sommes réellement payées en 2003, et non de la masse salariale. Une révision à la hausse est donc nécessaire.

Par ailleurs, les ajustements traditionnels des divers crédits de personnel en fonction des besoins réels ont eu pour conséquences des inscriptions tant en majorations qu'en minorations, selon les services.

Il convient ici de rappeler la méthode d'appréciation des frais de personnel dans un budget rectificatif.

Globalement, ces frais sont valorisés intégralement au budget primitif, c'est-à-dire que tous les postes de l'organigramme sont dotés des crédits nécessaires.

Au budget rectificatif, les majorations correspondent à des postes nouveaux.

Les minoration quant à elles correspondent à deux types d'opérations. D'une part, les crédits des postes gelés (pour permettre les créations susmentionnées) sont restitués. D'autre part, ceux des postes non encore pourvus sont rendus à hauteur des périodes écoulées.

Dans le présent budget, les principales modifications concernent :

✓ la régularisation de l'ouverture de crédits retraçant la création des deux nouveaux Départements, avec les nombreux transferts de postes, ayant pour effet une inscription significative pour le Département des Affaires Sociales et de la Santé et pour le Département des Relations Extérieures.

Dans le cadre de cette ouverture, et parallèlement à ces majorations, des minoration significatives ont été réalisées, par gel de postes. Il s'agit notamment des crédits destinés aux Parkings Publics, au service des Travaux Publics ou à la Direction du Travail.

✓ la modification des crédits prévus au budget primitif 2005 ayant trait à l'Education Nationale, en fonction des besoins pour la rentrée scolaire 2005/2006 qui retrace essentiellement les différents mouvements de personnel entre les établissements scolaires ;

✓ la minoration des crédits alloués à la Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines, qui s'explique, d'une part, par des transferts de postes correspondant aux divers mouvements des fonctionnaires stagiaires vers leur service définitif et, d'autre part, par la prévision au budget primitif de nouveaux stagiaires en année pleine, alors qu'ils ne seront, le cas échéant, recrutés qu'à compter du mois d'octobre 2005.

✓ la minoration des crédits destinés à la Direction du Tourisme et des Congrès expliquée par la prévision de quatre hôtesse en année pleine au budget primitif alors qu'elles ne seront recrutées qu'à l'été 2005.

✓ la diminution des crédits de la Direction de la Sûreté Publique, puisque plusieurs départs à la retraite n'ont pas été remplacés immédiatement.

- *Fourniture services extérieurs et travaux* : - 1,1 %

L'évolution de ce type de dépenses est retracée dans le tableau ci-dessous :

	%
Frais de fonctionnement	2,77 %
Entretien, prestations	-7,44 %
Mobilier et matériel	0,25 %
Travaux	3,14 %
TOTAL	- 1,07 %

* Frais de fonctionnement : + 2,8 %

La majoration de 2,8 % de cette catégorie de dépenses provient essentiellement des ajustements suivants :

- l'augmentation de la contribution à l'Office Européen des Brevets (+ 36,8 %) en fonction des encaissements réalisés. La contrepartie de cette dépense figure en recettes du budget ;

- l'augmentation des charges foncières des immeubles domaniaux pour prendre en compte les impôts sur l'immeuble LOU CLAPAS ainsi que l'augmentation des primes d'assurances pour les immeubles nouveaux ;

- la majoration des frais de transport et déménagement liée aux nombreux mouvements de détachés attendus d'ici la fin de l'année ;

- la hausse des crédits relatifs à la participation du Conseil National à des organismes internationaux (28,6 %), en raison principalement de la présence à la deuxième conférence mondiale des présidents de parlements à New-York.

* Entretien, prestations et fournitures : - 7,4 %

La baisse importante enregistrée sous la présente rubrique s'explique par l'abandon du projet de location par l'Etat d'appartements dans la résidence hôtelière en cours de construction au boulevard Princesse Charlotte. Parallèlement, cette section enregistre quatre variations principales :

- l'augmentation des versements relatifs aux logements de fonction en raison de la hausse du nombre de fonctionnaires concernés ;

- l'annulation des crédits inscrits pour l'exploitation de la Digue, la SAM des Ports prenant à sa charge les dépenses initialement prévues au service de la Marine ;

- la progression des charges des immeubles en copropriété dont les crédits supplémentaires sont destinés au règlement des travaux votés en Assemblée Générale. Il convient de rappeler que sur les immeubles composant « Fontvieille village », il a été voté le ravalement complet des façades ainsi que la réfection de la totalité des parkings; la dépense sera répartie sur trois exercices;

- la hausse des crédits relatifs au patrimoine artistique destinée à prendre en compte les frais de fonctionnement de la mission de préfiguration dans l'attente de la réactivation à venir de l'établissement public « Musée National ».

* Mobilier et matériel : + 0,3 %

Les principales modifications concernent :

- la baisse du coût de maintenance des logiciels IBM pour le service informatique (- 21,5 %) ;

- la restitution par la Direction du Contrôle des Concessions et des Télécommunications (article 392.351) du montant inscrit en prévision de la mise à niveau de la station de contrôle du spectre des fréquences radioélectriques. En effet, l'aboutissement des réflexions en cours sur cette mise à niveau s'avère être plus long que prévu. Aucun crédit pour l'achat de matériel ne sera donc nécessaire en 2005;

- l'annulation des achats de matériel du stade Louis II destinés à l'entretien des pelouses du fait du changement de gestion de ces dernières;

- un complément de crédits pour l'Office des Emissions de Timbres Poste pour la nouvelle version de leur logiciel de lecture optique de documents;

- la progression des crédits relatifs à la protection civile due essentiellement au surcoût induit par la présence 24 heures sur 24 de deux remorqueurs pendant le Grand Prix de Monaco. Cette décision découle des instructions de la Commission de Sécurité du Grand Prix, eu égard aux risques liés aux incendies;

- l'augmentation des crédits relatifs à l'habillement de la Compagnie des Carabiniers et de la Direction de la Sûreté Publique. Ces sommes complémentaires concernent le nouveau monogramme Princier qui est apposé sur les uniformes.

* Travaux : + 3,1 %

Ce chapitre est essentiellement affecté par l'inscription complémentaire destinée à l'entretien des pelouses du Stade Louis II.

La majoration substantielle sollicitée est la conséquence de la signature d'un contrat avec la société

« Parcs et Sports ». L'entretien des pelouses, auparavant effectué par la section Jardins du Service de l'Aménagement Urbain sera désormais pris en charge par ladite entreprise.

Les besoins nouveaux concernent le remplacement de la pelouse, l'entretien des stades d'entraînement, l'entretien du Stade Louis II.

La somme sollicitée correspond au total de ces besoins minoré du montant disponible à l'article budgétaire.

Par ailleurs, il est nécessaire d'inscrire des dépenses supplémentaires pour les opérations suivantes :

- la remise en état des appartements domaniaux en raison des acquisitions de divers appartements dans le secteur ancien, ainsi qu'en raison des logements libérés à la suite des attributions dans les nouvelles opérations immobilières;

- le relogement du Contrôle Général des Dépenses dont le surcoût des travaux correspond au renforcement de la structure existante qui présente de nombreuses fissures.

• *Frais propres à l'activité des services commerciaux et des services publics concédés* : + 3,7 %

* Services commerciaux : + 2,9 %

La principale modification enregistrée sous la présente rubrique concerne l'Office des Emissions de Timbres Poste. Ce complément de crédits est relatif au nouvel accord, conclu fin 2004 avec Philagroup, qui prévoit un montant minimum de commandes annuelles parallèlement au versement d'une commission de 40 %.

D'une part, l'Office reste redevable d'un solde pour l'année 2004.

D'autre part, l'Office doit aussi disposer de cette somme au titre de l'année 2005 qui n'avait pas pu être prévue lors de la préparation du budget primitif 2005.

Cette dépense supplémentaire est compensée par une augmentation des recettes inscrites par ailleurs.

* Services publics concédés : + 4,3 %

Les principales demandes concernent :

- la dotation complémentaire pour le nettoyage de la ville (article 501.432/1, soit + 10 %) afin de tenir compte de la révision indiciaire du montant de la redevance (hausse des indices gazole et acier).

- l'augmentation des crédits de consommation d'eau du Port en raison de la hausse enregistrée au premier trimestre 2005, qui atteint + 35,6 % par rapport à la même période en 2004. Cette augmentation de consommation en eau est à mettre en relation directe avec l'augmentation des recettes de l'article 012.601 « Droits de stationnement » qui traduit une hausse de la fréquentation du port.

- la majoration sollicitée au titre de la consommation d'eau générale des bâtiments et lieux publics, dont l'estimation est basée sur les consommations de l'année 2003. En effet, les résultats du 1^{er} trimestre 2005 laissent supposer une pluviométrie sèche proche de celle de 2003. A noter qu'il convient de tenir compte également de l'augmentation de 4,5 % des tarifs de l'eau.

B – Interventions publiques

	%
I - COUVERTURE DES DEFICITS	
1 - Budget Communal	0,0 %
2 - Domaine social	- 5,7 %
3 - Domaine culturel	2,4 %
Sous-total	- 2,3 %
II - SUBVENTIONS	
4 - Domaine international	1,5 %
5 - Domaine éducatif et culturel	0,7 %
6 - Domaine social	4,2 %
7 - Domaine sportif	13,2 %
Sous-total	- 2,7 %
III - ORGANISATION DE MANIFESTATIONS	
8 - Organisation de manifestations	18,8 %
IV - INDUSTRIE - COMMERCE TOURISME	
9 - Aide à l'industrie et au commerce	5,5 %
TOTAL I + II + III + IV	4,4 %

Cette majoration est répartie sur tous les chapitres à l'exception de la couverture du déficit du Budget communal, dont la subvention avait été calculée sur la base d'une dotation globale, donc évaluée assez largement. En outre, la couverture des déficits du Domaine Social évolue à la baisse de manière sensible (- 5,7 %).

Elle s'explique cependant essentiellement par une inscription complémentaire relative aux manifestations nationales.

- Couverture des déficits

Domaine social : - 5,7 %

Les écritures modificatives de cette section concernent :

- le C.H.P.G. : son déficit est minoré.

Cette diminution du déficit est la conséquence de deux facteurs concomitants, qui touchent aussi bien les recettes que les dépenses.

En recettes, le taux d'évolution prévisionnel des tarifs, fixé à 4,5 % au budget primitif, a été arrêté à un niveau supérieur à la suite de la réunion de la Commission Mixte franco-monégasque de sécurité sociale. Ainsi, malgré un nombre de journées prévu en baisse au budget rectificatif (158.262 journées au budget primitif contre 155.508 journées au budget rectificatif), les recettes d'hospitalisation actualisées sur ces nouvelles bases sont en progression de 1,7 %. Parallèlement, les produits de soins externes sont également revus à la hausse.

En dépenses, l'application des dispositions statutaires françaises concernant le personnel non médical nécessite une revalorisation des montants prévus au budget primitif. On constate également l'augmentation de la contribution retraite. Ces mesures imposent une réévaluation des dépenses.

- La résidence du Cap Fleuri (article 602.1013) : le déficit du Cap Fleuri est minoré, principalement du fait de l'ajustement des charges de personnel.

- Quant au déficit du C.T.S. (article 602.103), il est réajusté en fonction du principe de calcul désormais retenu : la subvention de l'année en cours est ajustée au budget rectificatif en fonction du résultat définitif de l'année 2004, tel que déterminé par la comptabilité analytique.

- Par ailleurs, l'Office de Protection Sociale affiche une légère majoration de sa subvention d'équilibre qui s'explique par la mise en œuvre décidée par le Gouvernement Princier d'une mesure destinée à la prise en charge des cotisations sociales des travailleurs monégasques indépendants lorsqu'ils sont retraités.

Domaine culturel : + 2,4 %

La seule modification de ce chapitre concerne la Fondation Prince Pierre. Elle correspond à la mise en

place de la nouvelle formule du Prix International d'Art Contemporain, dès 2005. Cette nouvelle formule se traduit par des charges supplémentaires liées à l'organisation d'une véritable exposition consacrée au lauréat annuel de la Fondation.

- Interventions

a) *Domaine international* : + 1,5 %

Ce chapitre n'enregistre qu'une modification de crédits.

Elle concerne l'article 604.217 « coopération internationale ». Le complément de crédits sollicité concerne plus particulièrement :

- ✓ la coopération avec la Bulgarie
- ✓ la coopération avec le Maroc
- ✓ l'organisation de l'Assemblée Parlementaire Francophone en Principauté

b) *Domaine éducatif et culturel* : + 0,7 %

Ce chapitre enregistre deux modifications :

- d'une part, un complément de crédits pour la Compagnie des Ballets de Monte-Carlo du fait de l'annulation du spectacle *oeil pour oeil* ainsi qu'un crédit destiné à la participation à l'organisation du 20^{ème} anniversaire de la Compagnie.

- d'autre part une inscription complémentaire destinée au Théâtre Princesse Grace. Cette entité n'a en effet pas été à même de maîtriser ses dépenses pour 2004 qui ont excédé la somme de la subvention et des recettes propres.

c) *Domaine social et humanitaire* : + 4,2 %

L'augmentation des crédits de ce chapitre découle de quatre inscriptions principales :

- de la majoration des crédits de l'Allocation Différentielle de Loyer. Celle-ci est rendue nécessaire du fait du résultat de l'exercice 2004, supérieur au montant inscrit au titre du Budget Primitif. Outre l'accroissement constant du nombre de nouveaux dossiers, cette augmentation est due aussi à la prise en compte des revenus à concurrence de 10 % pour le calcul de l'Allocation Différentielle de Loyer pour les personnes âgées de plus de 65 ans, qui représentent environ 44 % du nombre total des dossiers traités.

- de l'augmentation des crédits destinés au paiement de l'Aide Nationale au Logement. En effet, pour l'exercice 2004, l'augmentation moyenne a été de 22 dossiers par trimestre à laquelle s'ajoute une hausse moyenne de l'aide versée de 1,4 % constatée par trimestre. Les dépenses depuis le début de l'exercice 2005 confirment cette progression.

- d'une inscription complémentaire concernant le surcoût des mesures d'exonération des charges sociales par rapport aux prévisions primitives. En effet, la population concernée par cette mesure devait être assez limitée. Cependant, les mesures françaises d'Aide Dégressive aux Employeurs prévues dans le cadre du Plan d'Aide au Retour à l'Emploi n'ayant pas eu les effets escomptés, les bénéficiaires éventuels de ces aides se sont, pour certains, reportés sur le dispositif monégasque d'exonération des charges sociales et sont donc plus nombreux que prévu.

- de la minoration des crédits relatifs à l'aide à l'installation professionnelle, au vu des résultats des exercices antérieurs, des dossiers en cours et des projections de nouvelles demandes (- 13,8 %).

d) *Domaine sportif* : + 13,2 %

Ce chapitre enregistre quatre majorations significatives :

- une majoration substantielle des crédits alloués au Comité Olympique Monégasque (+ 24,4 %). Celle-ci est destinée au financement de 20 % du contrat passé entre le Comité Olympique Monégasque et la société « MCS CROCIERE » dans le cadre de la préparation de la 12^{ème} édition des Jeux des Petits Etats d'Europe pour la location d'un bateau.

- une inscription pour permettre au Tennis Club de Monaco de déménager. A noter que le logement de cette association à Cap d'Ail entraînera, dans les années futures, le versement pérenne d'une subvention de fonctionnement significative.

- un complément destiné au sport scolaire. Celui-ci concerne :

✓ le terrain de l'Abbé pour les futures consommations.

✓ le complexe Ortelli, afin de permettre le règlement du bail rédigé entre la Commune de la Turbie et l'Administration des Domaines.

- L'augmentation des crédits destinés à l'AGFIS ATP (+ 69,5 %) correspondant à une aide à la Fédération

Monégasque de Tennis dans le cadre de la création de la SMETT (Sté Monégasque pour l'Exploitation du Tournoi de Tennis).

- Organisations de manifestations : + 18,8 %

La modification essentielle de ce chapitre concerne les crédits dédiés aux manifestations nationales (article 608.201). Elle vient régulariser l'ouverture de crédits d'une part, et concerne globalement les dépenses relatives :

- ✓ aux obsèques de S.A.S le Prince Rainier III;
- ✓ à l'Avènement de S.A.S le Prince Albert II;
- ✓ aux manifestations du 19 novembre 2005.

- Industrie, Commerce et Tourisme : + 5,5 %

Les deux inscriptions principales qui modifient ce chapitre sont les suivantes :

- un complément destiné à l'intervention économique (article 609.214 : + 30 %) afin de couvrir trois dépenses supplémentaires :

- ✓ une affectée à l'Anvar (1 dossier important ayant fait l'objet d'une prise en charge),
- ✓ une inscription destinée à prendre en charge les frais inhérents à la publication au Journal de Monaco des modifications de statuts des sociétés anonymes qui suppriment leurs actions au porteur, conformément à la loi votée récemment.
- ✓ une majoration pour aider les entreprises dans le cadre des mesures concernant le SMIC.

- des crédits supplémentaires dédiés à l'exploitation de la gare (+ 16,4 %) correspondant à l'actualisation du montant de la subvention de fonctionnement de la gare souterraine destinée à la prise en compte de l'augmentation du coût du bâtiment voyageur à la suite de la signature de la Convention le 24/12/04.

2 - Dépenses d'équipement et d'investissements

Les dépenses d'équipement et d'investissements s'élèvent à 279.573.600 €, en augmentation de 15,7 % par rapport aux inscriptions primitives.

Cette progression résulte principalement, malgré les diverses diminutions dues à l'avancement irrégulier des chantiers, de l'inscription destinée à financer l'acquisition du terrain à bâtir 5/7 avenue du Port.

Les modifications de cette section se répartissent comme suit :

- * acquisitions d'immeubles : + 185,2 % ;
- * travaux d'équipement : + 0,1 % ;
- * matériel d'équipement : + 239,8 %.

Les inscriptions les plus significatives sont les suivantes :

A - Acquisitions d'immeubles

Les deux modifications dans ce domaine sont les suivantes :

- Acquisitions :

Il s'agit de l'acquisition du terrain à bâtir 5/7 avenue du Port, du rachat au Fonds de Réserve Constitutionnel d'une parcelle à prendre sur la falaise pour le terrain de la Clinique du Sport acquise en 2004, ainsi que d'une somme destinée au rachat d'un fonds de commerce au Boulevard des Moulins dans le cadre d'une politique gouvernementale menée afin de redynamiser cette zone commerciale traditionnelle.

- Acquisitions terrains et immeubles :

Au vu des sommes déjà dépensées sur les premiers mois de l'exercice, il est nécessaire d'inscrire une somme provisionnelle complémentaire pour faire face à l'acquisition d'appartements en cas de préemption par l'Etat.

B - Travaux d'équipement : + 0,1 %

Les principales modifications concernent les articles suivants, dans l'ordre du budget :

- Frais d'études, d'urbanisme & grands travaux : (article 701.902)

Cette restitution résulte d'une nouvelle programmation des études initialement envisagées en 2005, afin de tenir compte des priorités du programme d'actions du Gouvernement, ainsi que du report de certaines études qui ne pourront être réalisées qu'en 2006. Il s'agit notamment de l'étude de la restructuration paysagère de l'espace public du Boulevard du Larvotto ou la poursuite des études de traitement des espaces publics.

- Amélioration sécurité des tunnels routiers :

Les études pour la mise à niveau des tunnels sous le

Rocher n'ont pas abouti dans le domaine de la ventilation et de la séparation des hydrocarbures. En conséquence, les travaux correspondants ne pourront pas être réalisés durant l'exercice 2005.

- Tunnel descendant Ouest :

L'enquête d'utilité publique n'étant pas lancée, le démarrage des travaux préparatoires est différé.

- Demi-échangeur de Laghet :

L'opération n'a pas été achevée en 2004, l'échangeur a été livré le 7 mars 2005. Il convient de reporter les crédits 2004 restants en 2005.

De plus, dans le cadre de la liquidation financière globale de l'opération, le Service des Travaux Publics a procédé à la réactualisation finale de la Convention initiale signée avec ESCOTA ainsi qu'à la prise en compte de la partie incombant à la Principauté (50 %) du réajustement du montant des travaux.

- Urbanisation SNCF – Voiries et réseaux :

Il s'agit notamment du décalage d'opérations de 2004 sur l'exercice 2005. De plus, cette majoration permettra d'assurer le financement du démarrage de la liaison piétonne et des commerces du 17 rue Grimaldi.

- Urbanisation SNCF – Ilôt Rainier III :

La majoration correspond aux honoraires dus à la signature des contrats architectes et bureau de contrôle.

Il s'agit du démarrage des études en vue de la réalisation du programme de logements.

- Urbanisation SNCF – Ilôt Casteleretto :

Lors de l'établissement du budget primitif 2005, l'estimation des dépenses prévoyait le règlement de l'échéance des terrassements sur la fin de l'exercice 2005. Le règlement interviendra finalement au début de l'exercice 2006 conformément à l'échéancier des paiements qui figure dans la convention de promotion immobilière signée le 29 juillet dernier.

- Urbanisation SNCF – Ilôt Prince Pierre :

Somme nécessaire au démarrage des études de sols suivant le programme de construction du lycée technique établi par les architectes.

- Confortement falaise tête de chien :

Il s'agit de la restitution totale des crédits destinés au SIVOM de Villefranche-sur-Mer en premier acompte de la contribution aux travaux de confortement.

Le démarrage des travaux est en effet repoussé pour cause de délais de négociation avec des propriétaires privés.

- Parking d'Ostende :

L'augmentation des crédits correspond au règlement d'une partie des travaux pour la réalisation d'une galerie piétonne entre le parking d'Ostende et la liaison publique du parking de la Costa.

- Amélioration parkings/garages publics :

La somme complémentaire correspond au report des crédits 2004 non utilisés en raison de la date de signature du marché, des délais de fabrication et des contraintes d'exploitation du Lot « Ascenseurs » du Parking des Pêcheurs.

- Parking – bureaux vallon Sainte Devote :

Le complément sollicité correspond à la partie des travaux de couverture de l'accès de la gare non achevés en 2004.

En 2005, il s'agit de la fin des travaux de structure, du revêtement de sol, du solde des honoraires et des retenues de garantie.

- Bassin Hercule réparation ouvrages existants :

Le retard pris dans la définition et la réalisation des campagnes d'investigation complémentaires ne permettra que :

- le démarrage des travaux de l'épi pétrolier (initialement prévu en 2004),
- les auscultations complémentaires de l'épi central et de l'appontement chicane.

- Superstructure Digue Flottante :

Dans l'attente d'un programme architectural et fonctionnel, les travaux d'aménagement définitif de la grande gare maritime (terminal T1) ne peuvent pas être lancés.

- UIRUI – Epuration de fumées :

Cette importante restitution de crédits s'explique par le décalage des travaux, du fait des délais de mise au

point des marchés. Les travaux de mises aux normes de l'usine, maintenant lancés, seront achevés en décembre 2006.

- *Immeuble Hector Otto* :

Dans l'attente d'une décision sur le programme relatif à l'aménagement de l'entrée de la ville par le jardin exotique, les crédits inscrits pour cette opération qui est liée à ce programme sont restitués.

- *Opération Malbousquet 2001* :

Le complément sollicité correspond aux travaux de dévoiement des réseaux situés sur l'emprise de la bretelle de la Poterie, dans le cadre de la convention d'échanges du 16 juin 2004 entre l'Administration des Domaines et la SCI Malbousquet 2001. Cette opération d'échange sera retracée financièrement au budget primitif 2006.

- *C.H.P.G. (Mise à niveau)* :

Les crédits supplémentaires sont destinés aux Travaux d'équipement de la salle d'examen du service de cardiologie ainsi qu'au règlement du protocole d'indemnisation d'architectes pour prestations effectuées au C.H.P.G..

- *C.H.P.G. / U.L.M.S. Centrale d'énergie* :

Cette somme complémentaire correspond au surcoût de la déviation des réseaux imposée par le choix du programme de la centrale d'énergie, ainsi qu'à l'installation d'un complément de puissance électrique en urgence pour permettre le branchement de la stérilisation provisoire, du central téléphonique, de l'Unité Hospitalisation de Courte Durée, de la climatisation du pavillon Princesse Charlotte, de la cardiologie et du poste de sécurité.

- *Relogement provisoire du Cap Fleuri 2* :

Création d'un nouvel article de travaux pour le relogement provisoire du Cap Fleuri II, qui doit être complètement réhabilité.

- *Zone A* :

Cette minoration correspond à l'ajustement selon l'échéancier du contrat de promotion.

- *Opération Industria Minerve* :

Cet ajustement des prévisions de dépenses tient compte de l'avance sur contrats de conception /construction.

Globalement, il s'agit du règlement de 20 % à la signature du contrat et 10 % à l'obtention du permis de construire.

- *Opération Testimonio* :

Dans l'attente de décisions sur le programme et le mode de réalisation de cette opération, restitution des crédits de travaux. Seule demeure la provision pour les études de requalification du boulevard du Larvotto.

- *Opération Boulevard Rainier III* :

Complément de crédits destiné au règlement de travaux supplémentaires (radier et façades améliorées) ainsi qu'à la révision de prix.

- *Opération des Carmes* :

La restitution correspond au report des travaux de démontage de l'école provisoire des Carmes sur le budget de l'opération Testimonio B2/B3.

- *Grimaldi Forum* :

L'avancement des procédures judiciaires en cours permet d'envisager que le règlement des sommes prévues pour les lots faisant l'objet d'un litige sera reporté au-delà du présent exercice.

- *Transfert Conseil National* :

Le démarrage des travaux de cette opération est retardé, la conception de ce bâtiment à l'entrée de Monaco-Ville nécessitant une attention particulière.

- *Digue – Aménagement Port Hercule* :

Compte tenu des dépenses importantes prévues pour les travaux de l'avant-port (essentiellement le Marché de travaux SAIPEM), il apparaît opportun de majorer le montant de la dotation sur le compte de dépôt.

- *Equipement général* :

La somme sollicitée concerne les bâtiments annexes au chapiteau de Fontvieille.

Elle est destinée à la mise en conformité et au remplacement des bâtiments à usage de loges et salle de répétition disposés autour du chapiteau de Fontvieille.

III - COMPTES SPECIAUX DU TRESOR

Des inscriptions modificatives affectent neuf Comptes Spéciaux du Trésor; le solde débiteur global des Comptes Spéciaux du Trésor passe ainsi de 7.162.260 € à 6.357.360 €.

Il s'agit des écritures suivantes :

Comptes de commerce

Le Compte Spécial n° 8103 « INMARSAT », enregistre en recettes un montant représentant la vente par Monaco Telecom des actions Inmarsat, classées en « biens de retour ».

D'autre part, le Compte Spécial n° 8170 « Les Institutions de la Principauté de Monaco », fait l'objet d'une dotation supplémentaire (en recettes et en dépenses) afin de permettre l'édition d'un nouvel ouvrage rédigé par M. Georges GRINDA. Ce montant régularise l'ouverture de crédits opérée au mois de juillet 2005.

De plus, l'ouverture du Compte Spécial du Trésor n° 8101, pour la fabrication et la vente du DVD relatif à l'avènement de S.A.S. le Prince Albert II, est régularisée (recettes et dépenses).

Enfin, le Compte Spécial n° 8180 « Hélicoptère - Ravitaillement en carburant » fait l'objet d'une majoration pour faire face à l'augmentation des produits pétroliers.

Comptes de produits régulièrement affectés

Il s'agit de la régularisation du Compte n° 8214 « Education nationale - Formation professionnelle » afin de solder ce compte qui n'a plus lieu d'exister.

Comptes de dépenses sur frais avancés de l'Etat

Une majoration en dépenses du Compte n° 8431 « Travaux Grimaldi Forum » a été nécessaire car la conclusion des études de restructuration du Système de Sécurité Incendie a porté le chiffrage des travaux à un montant supérieur à celui provisionné initialement. Ce montant régularise l'ouverture de crédits opérée au mois de juin 2005.

Par ailleurs, il est créé un Compte Spécial du Trésor n° 8432 « Travaux Villa Sperenza » dans le cadre du projet de création d'une structure pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Ce dernier sera doté

d'une somme en recettes (don versé par la Croix-Rouge Monégasque) et d'une autre en dépenses pour financer les travaux de cette structure en 2005.

L'inscription d'une somme complémentaire en recettes et en dépenses du Compte n° 8477 « Frais de poursuite » est nécessaire; en effet, les procédures d'oppositions amiables sur comptes bancaires ne trouvant plus à s'appliquer, le recours à des procédures de recouvrement forcé génère un coût jusqu'alors inexistant.

Comptes de prêts

Une majoration est opérée en recettes et en dépenses du Compte Spécial n° 8570 « Aide Nationale au Logement » pour faire face à l'augmentation des avances consenties à ce titre pour des cautions de loyers d'appartements du secteur privé.

M. le Président.- Je vous remercie. Je passe maintenant la parole à M. Jean-Michel CUCCHI, Rapporteur du projet de Budget Rectificatif 2005, pour la Commission des Finances et de l'Economie Nationale.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Le projet de Budget Rectificatif de l'Etat pour l'année 2005 est le troisième projet de loi de ce type soumis à l'examen du Conseil National durant la présente législature.

A ce titre, et se fondant sur l'expérience acquise au cours des années précédentes, la Commission des Finances et de l'Economie s'est attachée tout d'abord à une réflexion à caractère général concernant le déficit budgétaire et l'image, réaliste ou faussée, que l'on peut donner de la situation de notre Pays au travers de ce qui est dit par le Gouvernement et repris dans la presse à ce sujet.

La Commission des Finances a ensuite porté son attention sur la concrétisation des engagements pris par le Gouvernement devant le Conseil National, notamment au cours des débats budgétaires des années précédentes. Ceux dont le respect par le Gouvernement paraît problématique feront l'objet de développements particuliers chaque fois qu'il apparaîtra nécessaire de souligner un décalage entre la position prise officiellement par le Gouvernement et la réalité constatée. L'objectif de cette démarche est, bien entendu, de conduire le Gouvernement à placer au rang de ses premières priorités, dans ce Budget rectificatif comme dans le Primitif qui va le suivre, la continuité avec

les annonces faites depuis le début de la législature et ayant fondé le consensus avec le Conseil National. A ce titre, le Conseil National ne saurait accepter que le Gouvernement ne respecte pas le principe de continuité de l'Etat sous prétexte de changements d'hommes intervenus en son sein.

1. Sur la présentation d'ensemble du Budget Rectificatif 2005

Tout d'abord, élargissant sa réflexion en vue notamment des Budgets à venir, la Commission des Finances entend appeler l'attention du Gouvernement sur la nécessaire évolution dans la gestion des finances publiques, permettant au passage de mieux piloter les actions de l'Etat et d'assurer une information plus complète des Monégasques et de leurs élus.

S'agissant des recettes et des dépenses dans leur ensemble, la Commission a noté une hausse des prévisions de recettes de 8,3 %, ce dont elle se réjouit comme d'un témoignage de la bonne santé économique de la Principauté. Incidemment, la Commission tient à souligner une fois de plus que l'évaluation des recettes par le Gouvernement demeure par tradition extrêmement prudente, voire pessimiste. Une telle démarche – qui, elle, se situe dans la continuité de l'Etat ! – peut se comprendre dans un souci de gestion avisée des finances publiques; elle peut toutefois donner lieu à des commentaires inutilement alarmistes de la part des médias, portant sur l'ampleur du déficit.

Or, force est de constater que malgré une très forte augmentation des dépenses d'équipement (+ 15,7 %) liée essentiellement à la décision d'acquérir les terrains de l'avenue du Port, la prévision de déséquilibre budgétaire a été réduite, passant de 117 M€ à 113 M€, soit - 3,7 %.

Mais le facteur le plus important n'est pas là : il réside dans la position du Gouvernement selon laquelle le déficit qui sera constaté à la clôture des comptes se situera entre 55 M€ et 70 M€ soit la moitié environ du chiffre figurant au projet de budget. A quoi cela rime-t-il ?

Il est certes réjouissant de s'attendre à un déficit inférieur aux prévisions. D'autant plus qu'en l'espèce, le déficit constaté s'avérera inférieur au montant de l'accroissement des avoirs en valeurs mobilières du Fonds de Réserve Constitutionnel. Répétons ce que nous avons déjà souligné l'an dernier : dans la réalité des chiffres, l'Etat continue de s'enrichir. La situation des finances publiques est saine.

Reste que les montants figurant dans le document budgétaire se prêtent à une déformation médiatique qui insiste sur la lourdeur du déficit. Sans vouloir y voir un signe de malice ou de mauvaise volonté de la part du

Gouvernement, la Commission considère donc, comme elle l'a déjà dit à maintes reprises, que les projets de Budgets proposés par le Gouvernement au vote du Conseil National doivent contenir des prévisions plus fiables.

Pour ce faire, il existe d'après le Gouvernement lui-même un instrument privilégié : le report de crédits d'équipement. En autorisant l'Etat à dépenser lors de l'exercice suivant (année n + 1) les crédits inscrits sur un exercice donné (année n) et non dépensés sur cet exercice, cette disposition permet en effet un meilleur lissage des crédits d'opérations déployés sur plusieurs années budgétaires. La Commission des Finances ne saurait donc trop recommander d'adopter une telle mesure, qui a d'ailleurs fait l'objet d'une proposition de loi des 21 élus du groupe majoritaire déposée au Conseil National le 19 juillet 2005 et qui sera soumise au vote de l'Assemblée lors de la présente session budgétaire. Cette proposition permettra de garantir que la mise en œuvre du report de crédits s'effectue de manière légalement encadrée, dans des conditions budgétaires et de transparence propres à assurer la pleine information du Conseil National et permettant le suivi et le contrôle des opérations concernées dans leur globalité. Néanmoins, comme cela a déjà été souligné précédemment, le report de crédits n'est pas une mesure à envisager isolément. Il doit contribuer à la fois à améliorer l'information fournie au Conseil National dans le cadre de ses prérogatives budgétaires et à introduire davantage d'éléments de ce que l'on pourrait appeler une « démarche gestionnaire » dans le cadre des processus de préparation et de suivi budgétaires. Ce texte ne devrait donc être que le premier élément d'une action plus large visant à moderniser le droit budgétaire pour le rendre mieux adapté aux impératifs de « bonne gouvernance » qui doivent caractériser aujourd'hui les politiques publiques.

2. Sur le suivi des engagements pris par le Gouvernement lors des précédents budgets

2.1. En matière de logement

J'en viens maintenant au logement, dossier politique majeur depuis notre élection, et qui n'a pas manqué d'appeler de nombreux commentaires lors de l'examen de chaque projet de budget. Le Budget Rectificatif 2005 n'échappe pas à cette règle.

Le Conseil National a reçu de la manière la plus claire et la plus formelle, de par son élection en février 2003, mandat de faire du logement une priorité nationale. Pour ce faire, il était essentiel de convaincre le Gouvernement de mettre sur pied un programme de réalisation de

logements domaniaux qui permette de satisfaire les besoins mesurés à l'horizon de cinq ans. Rappelons qu'au moment des élections, plus de cinq cents demandes de logements domaniaux étaient en instance ; ce chiffre était révélateur d'une situation de pénurie à laquelle il convenait de remédier, pénurie due à l'absence de volonté des élus d'alors face au Gouvernement.

En effet, durant la décennie 1990-2000, et d'après le Gouvernement lui-même, autour de 600 logements domaniaux seulement ont été livrés. A l'issue des premiers débats budgétaires de 2003, le Gouvernement, reconnaissant le bien-fondé de la demande du Conseil National, a mis au point avec la Commission des Finances un programme pour la livraison entre 2003 et fin 2007 d'un total de 837 logements domaniaux ; ce programme a été annexé sous forme de tableau au procès-verbal de la séance publique du 15 décembre 2003, ayant abouti au vote du Budget primitif 2004, puis confirmé à 836 logements lors de la séance publique du 13 décembre 2004 ayant abouti au vote du Budget 2005. Cet effort était évidemment sans précédent et c'est sur la base du consensus auquel étaient ainsi parvenus le Gouvernement et le Conseil National que l'actuelle majorité des élus avait estimé pouvoir voter ces budgets. Inférieur au chiffre demandé initialement par le Conseil National (qui était de l'ordre de 1000), les 836 logements inscrits dans ce programme gouvernemental paraissent tout de même susceptibles de satisfaire les besoins des demandeurs monégasques. Désireux de privilégier la recherche du consensus par des concessions réciproques, le Conseil National avait donc accepté l'engagement du Gouvernement, confirmé lors du vote du Budget 2005.

Nous noterons que le principe fondamental de la continuité de l'Etat doit conduire, indépendamment des personnes, au respect de ce qui a été décidé d'un commun accord. Or, que dit aujourd'hui le tableau communiqué par le Gouvernement à l'occasion des débats budgétaires ? Le nombre de logements qui seraient livrés à fin 2007 ne serait que de 672 et de 808 à la mi-2008 (livrés entre avril et juin 2008). Entre le premier document, établi en 2003, et celui qui nous a été remis récemment – et alors que deux années pleines nous séparent encore de la fin de la législature – on constate donc une dérive considérable, qui nous fait d'ailleurs regretter que le Gouvernement n'ait pas accepté de se doter d'une marge de sécurité au moment de l'élaboration de ses prévisions, ce qui lui aurait permis de tenir ses engagements et ce qui l'oblige aujourd'hui à trouver d'autres solutions.

Quoi qu'il en soit, la Commission des Finances ne peut que s'élever avec la plus grande fermeté contre la déclaration du Gouvernement selon laquelle il ne pourrait pas livrer les 836 logements au 31 décembre 2007 ; elle demande instamment qu'à l'occasion de la

session budgétaire en cours, le Gouvernement fournisse des garanties tangibles sur le fait que le chiffre de 836 logements, sur lequel il s'était engagé, sera atteint dans les délais prévus.

Quelle(s) que soi(en)t la ou les solution(s) privilégiée(s) par le Gouvernement pour atteindre ce résultat, la Commission des Finances attend du Gouvernement qu'il assume ses responsabilités, car, en l'absence d'inscription de ce rattrapage dans les crédits du Budget Primitif 2006, le vote de ce Budget ne pourrait être assuré.

Dans le domaine du logement encore, la Commission des Finances constate qu'enfin le Gouvernement a donné son accord pour réunir prochainement un groupe de travail à l'effet d'examiner les modalités du « secteur intermédiaire d'habitation » destiné aux Monégasques et enfants du Pays à revenus moyens. La loi n° 1.291 sur le secteur protégé n'a pas en effet été conçue comme un aboutissement, mais comme une transition vers un autre dispositif, tourné à la fois vers les Monégasques et les enfants du Pays, dont la concrétisation doit débiter sans tarder.

2.2. En matière de régime des retraites

Au cours des mois qui viennent de s'écouler, le Conseil National a été attentif aux informations concernant la possible réforme du régime de retraites, et plus particulièrement des retraites de la CAR. A plusieurs reprises, les élus ont été interpellés par les partenaires sociaux sur ce dossier pour lequel le Gouvernement semblait avoir déjà arrêté des orientations bien précises, sans consultation préalable – et, *a fortiori*, sans accord – du Conseil National. Sur ce point, la Commission des Finances souligne que le Conseil National a parfaitement compris l'inquiétude qui s'est fait jour dans la population concernant cette réforme. La modification du régime des retraites des salariés suppose une loi. Le Conseil National entend par conséquent être consulté en amont, c'est-à-dire avant toute mesure, quelle qu'elle soit, qui engagerait le processus de réforme des retraites. Sur le fond, les élus des Monégasques tiennent à affirmer dès à présent leur attachement aux acquis d'un dispositif qui a fait ses preuves et qui traduit bien la volonté des Autorités monégasques de disposer d'un système de protection sociale efficace, performant et digne de la confiance des partenaires sociaux.

2.3. En matière de sociétés concessionnaires

Les récentes annonces médiatiques concernant la situation financière florissante de la Société des Bains de

Mer ne peuvent, sur le fond, que réjouir la Commission des Finances. Sur la forme, toutefois, le caractère triomphaliste de telles déclarations s'accorde fort mal avec la politique salariale parfois très restrictive menée par cette Société dans certains de ses établissements. Un ton plus modeste dans la communication et une attitude plus respectueuse de la loi dans la politique de ressources humaines seraient les bienvenus de la part des dirigeants de la S.B.M..

Dans le même esprit, le Conseil National se doit de souligner sa profonde préoccupation quant au devenir de Monaco-Télécom. Il est légitime de s'inquiéter aujourd'hui de la stratégie que veut mettre en œuvre l'actionnaire majoritaire, d'autant plus que plusieurs problèmes sont patents :

- Une certaine frilosité de l'entreprise dans le secteur international, qui a jusqu'alors constitué le fer de lance du développement économique de la société;
- Un climat d'inquiétude chez les salariés au regard de l'incertitude qui règne quant aux nouvelles orientations qui seront mises en œuvre du fait du changement de l'actionnaire majoritaire et quant à leurs conséquences sur les personnels;
- Le mécontentement des clients quant à la qualité et au coût de certains services. L'offre d'accès internet, en particulier, est très loin du rapport qualité/prix qu'atteignent certains fournisseurs du Pays voisin qui sont, eux, il est vrai, en situation de concurrence et non de monopole. Le Gouvernement devrait exiger de Monaco-Télécom une mise à niveau rapide de son offre d'accès internet et de son offre de connexion sans fil dans les lieux publics; de même, le grand public (et en disant cela, je pense tout particulièrement aux personnes âgées) apprécierait grandement de bénéficier de la gratuité des communications téléphoniques locales, telle qu'elle existe déjà dans bon nombre de Pays ayant un niveau de développement technologique comparable à celui de la Principauté.

La Commission des Finances restera vigilante sur l'évolution de ce dossier. Monaco-Télécom doit demeurer un élément de dynamisme dans le tissu économique monégasque; il ne serait pas acceptable qu'il devienne, en quelque sorte, la succursale locale d'un groupe financier étranger qui déciderait hors du territoire monégasque de toutes les mesures portant sur les activités exploitées à Monaco. Il est donc attendu du Gouvernement qu'il joue pleinement à la fois son rôle d'actionnaire au sein de Monaco-Telecom, en préservant un secteur stratégique pour l'avenir de la Principauté, et son rôle de concédant en veillant à la qualité et à la compétitivité de l'offre de services proposée aux utilisateurs en Principauté.

Dans le cadre des travaux budgétaires, la Commission des Finances a vainement demandé au Gouvernement de lui communiquer le projet industriel de Monaco-Télécom. Cette absence de réponse est de nature à susciter des inquiétudes concernant l'avenir de cette société concessionnaire.

2.4. Concernant le Stade Louis II

Au cours des discussions budgétaires, la Commission des Finances a relevé avec étonnement la décision prise par le Gouvernement de faire effectuer l'entretien de la pelouse du Stade Louis II par une société privée. Le surcoût occasionné par cette décision, qui ne semble pas avoir apporté les résultats escomptés, peut s'évaluer à 400 000 € annuels... La Commission des Finances attend du Gouvernement tous éclaircissements sur les conditions dans lesquelles ce marché a été passé.

2.5. En matière sociale, d'environnement et de politique de santé

Dans le domaine social, les mesures en faveur des retraités monégasques de la CAR et du CHPG ont été mises en œuvre par le Gouvernement. Le Conseil National s'en félicite, mais rappelle qu'il avait été entendu, lors des débats budgétaires de l'an dernier, que les mesures concernant les retraités du CHPG prendraient effet au 1^{er} janvier 2005. Or, le Gouvernement a retenu comme date d'effet celle du 1^{er} juillet 2005, sans rétroactivité. La Commission des Finances a donc demandé qu'une inscription complémentaire soit opérée, si nécessaire, afin de permettre l'application de cette mesure en année pleine.

Le Conseil National se félicite d'avoir enfin obtenu du Gouvernement des mesures incitatives et non coercitives pour l'embauche des Monégasques dans le secteur privé, consistant en une exonération des charges sociales patronales pendant deux ans; il rappelle l'importance de l'information des employeurs comme de nos compatriotes pour que cette mesure atteigne son objectif et demande à cet effet qu'une lettre-circulaire soit prochainement adressée aux Chefs d'entreprise par les soins du Département des Affaires Sociales et de la Santé.

En matière d'allocation chômage de fin de droits, la Commission des Finances prend acte de la réévaluation par le Gouvernement, suite à une proposition du Conseil National, du plancher de cette allocation, dont le coefficient mensuel (hors allocation complémentaire pour les personnes à charge) a été porté de 249 € au 1^{er} juillet 2004 à 378 € au 1^{er} juillet 2005 et dont il est

prévu qu'il passera à 435 € en 2006 puis à 480 € en 2007, soit une augmentation de 92 % en trois ans. Elle souligne néanmoins que ces montants demeurent encore insuffisants et que des efforts complémentaires devront être faits dans les années à venir sur ce point.

La Fonction publique étant le plus important employeur des Monégasques (1.200 nationaux y sont employés, sans compter les conjoints de Monégasques), la Commission des Finances a été interpellée par les déclarations du Gouvernement selon lesquelles le nombre de postes dans l'Administration serait désormais figé. Elle s'étonne de cette décision particulièrement abrupte qui intervient en-dehors de toute concertation avec le Conseil National et sans même que celui-ci en ait été préalablement informé, alors qu'elle engage l'avenir des recrutements et l'évolution des organigrammes dans la Fonction publique monégasque. Le Conseil National attend du Gouvernement qu'il fournisse des éléments détaillés justifiant cette prise de position dans le cadre de l'examen du Budget Primitif 2006. Le Conseil National demeurera en tout état de cause vigilant à ce que chaque nouvelle embauche se fasse dans le strict respect des priorités d'emploi; il profite également de cette occasion pour rappeler fermement son attachement à la mise en place d'une politique de recrutement unique au sein de tous les services, basée sur des critères de recrutement transparents et impartiaux et respectueuse de la priorité d'embauchage des Monégasques à compétences égales et diplômés équivalents. En outre, il est bien évident qu'aucune mesure de restrictions dans ce secteur d'emploi ne saurait être arrêtée au détriment de la qualité du service public et des besoins de la population et des administrés.

Quant aux problèmes d'environnement et de santé publique, les rejets de l'usine d'incinération ont donné lieu à des échanges nourris lors des débats budgétaires de l'an dernier. Finalement, le Gouvernement, suite à l'insistance pressante du Conseil National, s'était engagé à une mise en conformité rapide des dispositifs techniques. La Commission regrette donc vivement l'absence de maîtrise dans le délai de définition et de réalisation des travaux, dont l'achèvement est aujourd'hui prévu pour fin décembre 2006. Le retard systématique des livraisons d'opérations constitue d'ailleurs un gros point faible des politiques publiques d'équipement, ainsi qu'on le voit en ce qui concerne les logements domaniaux.

La Commission des Finances rappelle également l'importance d'un démarrage rapide de l'opération « la Cachette ». Ça n'est en effet qu'à l'occasion de l'examen du présent Budget Rectificatif que notre Assemblée a appris incidemment que ce projet avait été reporté alors même que l'inscription, au Budget Primitif 2005, des

crédits nécessaires au démarrage de l'opération avait été obtenue sur l'insistance du Conseil National. Force est de constater, encore une fois, que le Gouvernement n'a pas pris le soin de tenir le Conseil National informé des difficultés qu'il rencontrait dans la réalisation de ce projet, lesquelles ont abouti à ce que son démarrage, prévu dans le courant de l'année 2005, n'ait finalement pas lieu. Tout en prenant bonne note des explications fournies par le Gouvernement, consistant à s'abriter derrière le refus de la Mairie d'autoriser toute emprise sur le Parc Princesse Antoinette pour expliquer la situation de blocage actuelle, le Conseil National appelle le Gouvernement et la Mairie à parvenir à une solution concertée qui réponde aux besoins de la population. Il lui semble, en effet, qu'un terrain d'entente devrait pouvoir être trouvé dans l'intérêt des Monégasques et dans un souci de rationalisation et de prospective, pour permettre la création d'une crèche concomitamment à la construction de l'établissement préscolaire devant permettre de reloger l'Ecole Plati sur les terrains disponibles.

La situation de nos aînés du Cap Fleuri a toujours été une préoccupation du Conseil National. Dès l'origine, le Conseil National avait donc milité pour un transfert provisoire des pensionnaires du Cap Fleuri 2 permettant la réhabilitation complète de celui-ci. Le Gouvernement s'était engagé sur ce point, notamment à la faveur du vote du projet de désaffectation dit « IM2S » (Clinique du Sport). Ce projet de transfert provisoire a pris aujourd'hui tellement de retard à cause de la mauvaise volonté manifeste du Gouvernement, que ce dernier juge à présent son intérêt quasi nul du fait de son coût et de sa durée d'utilisation. Le Gouvernement a donc évoqué, lors des séances de travail, une solution alternative consistant à faire bâtir par la Fondation Hector Otto, sur les terrains de l'avenue du Port, une maison de retraite médicalisée. La Commission des Finances n'a pas été convaincue par la solution présentée et estime plus opportun que l'Etat prenne directement en charge la construction d'une maison de retraite médicalisée publique qui offrirait l'avantage d'une plus grande capacité d'accueil. Elle demande au Gouvernement de s'engager dès à présent sur la réalisation d'un tel projet.

Le Conseil National attend de plus du Gouvernement un triple engagement :

- celui d'achever au plus tôt la mise aux normes du Cap Fleuri 2, dont nous regrettons qu'elle ne puisse se faire après un transfert rapide des pensionnaires à l'Avenue du Port comme le demandait instamment le Conseil National et qu'elle doive maintenant intervenir en présence des malades avec toutes les nuisances que cela occasionnera;

- celui de lancer immédiatement les études de réhabilitation de ce bâtiment pour s'assurer que celle-ci pourra commencer dès le transfert des patients du Cap Fleuri 2 à l'Unité de Long et Moyen Séjour (ULMS) ;
- celui de tenir les délais prévus pour la livraison de l'ULMS au plus tard mi-2009.

Une clarification concernant le devenir de l'Hôpital est également indispensable. A cet égard, le Ministre d'Etat s'est engagé à ce qu'un rendez-vous tripartite Gouvernement / médecins / Conseil National ait lieu dès le début de l'année prochaine, pour examiner les choix à faire dans le domaine de la médecine hospitalière et les perspectives de restructuration du CHPG qui en découleraient et lui permettraient, avant que le nouvel hôpital ne soit achevé, de continuer à fonctionner le mieux possible. La Commission relève avec satisfaction que le Ministre d'Etat s'est engagé, à l'occasion de cette réunion, à réexaminer la pertinence d'une extension sud ou d'une solution équivalente. Mais le Conseil National reste aussi dans l'attente du plan stratégique de la restructuration qu'il réclame au Gouvernement pour la troisième fois depuis 2003.

Il est regrettable également que les délais n'aient pas été tenus dans l'opération de construction d'un Club des Jeunes au Portier, qui constituait, rappelons-le, la contrepartie du déclassement de la parcelle de la Poterie, cédée à un promoteur privé pour la réalisation d'un immeuble d'habitation. Il est prévu aujourd'hui que les travaux préparatoires commencent dans les prochaines semaines; les travaux s'achèveraient donc vers la fin 2008, soit avec un an de retard sur le planning prévu. En tout état de cause, la Commission demande que les travaux préalables à la construction de l'immeuble privé sur les terrains de la « Poterie », financés par l'Etat, ne soient pas effectués tant que le chantier du Club des jeunes n'aura pas débuté effectivement.

*
* *

En conclusion, le projet de Budget rectificatif 2005 confirme, hélas, les critiques formulées antérieurement sur la qualité des prévisions budgétaires mais aussi sur l'insuffisante maîtrise des délais dans la réalisation des différentes opérations sur lesquelles le Gouvernement s'est engagé vis-à-vis de la représentation nationale. La Commission des Finances insiste une fois encore pour que ces engagements soient tenus, comme l'exige le principe indiscuté de continuité de l'Etat et par conséquent, votre Rapporteur vous invite à déterminer le sens de votre vote sur ce projet de Budget rectificatif 2005 en fonction de la qualité des réponses que le

Gouvernement aura apportées sur les dossiers essentiels pour les Monégasques, à savoir :

- le programme des logements domaniaux, au regard en particulier du total de logements prévus à la fin 2007;
- le respect du triple engagement mise aux normes / transfert / respect des délais en ce qui concerne le Cap 2 et l'ULMS;
- le lancement de l'opération sur les terrains de « la Cachette » ;
- la réalisation d'une maison de retraite médicalisée publique sur les terrains du 5/7 avenue du Port;
- le démarrage de l'opération de construction d'un Club des jeunes sur les terrains de l'anse du Portier, conformément aux accords pris avec le promoteur bénéficiaire du déclassement du terrain de la « Poterie ».

Merci.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur, pour votre excellent rapport qui a résumé, de manière synthétique, l'essentiel des débats que nous avons pu avoir en séances privées, avec le Gouvernement Princier, dans le cadre de la préparation de ce Budget Rectificatif 2005.

Je me tourne à présent vers Monsieur le Président de la Commission des Finances pour écouter sa réaction.

Monsieur PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Plus qu'une réaction, c'est une intervention, comme vous le savez, sur un point particulier que je vais essayer d'aborder.

Je vous remercie, Monsieur le Président, comme je remercie notre Rapporteur, pour la présentation des propositions prises par la Commission des Finances et de l'Economie Nationale sur le Budget Rectificatif que nous propose le Gouvernement. Je tiens à souligner, également, que j'attends des réponses précises du Gouvernement sur les inquiétudes et les questions que ce rapport a soulevé, notamment en ce qui concerne le logement, cela vient d'être dit, et la santé des Monégasques; je pense aux Centre Hospitalier Princesse Grace, à l'avenir de la retraite, les équipements d'accueil de nos aînés, à l'évolution du dossier Cap Fleuri, et aussi à la réalisation d'investissements promise depuis longtemps, comme l'école de La Cachette ou le club pour les jeunes, situé au Portier. Mais mon propos sera plus aride et plus technique. Le Président de la Commission des Finances s'en excuse à l'avance auprès de vous, mes chers Collègues. En effet, ce projet de Budget

Rectificatif est l'occasion de faire le point sur l'exécution en cours du Budget 2005 adopté en décembre 2004. Cette loi budgétaire fut la dernière à marquer l'accord des volontés du Prince Rainier III et du Conseil National, pour reprendre les termes de la Constitution, et je veux saisir l'occasion qui m'est donnée ce soir pour rappeler l'admirable œuvre de celui qui a bâti en un demi-siècle l'exceptionnelle prospérité de Monaco. Mais toute prospérité n'est durable que si elle est soutenue par un projet de développement à long terme et ce projet à long terme, notre Souverain, le Prince Albert II, nous l'a dessiné à grands traits lors de son discours fondateur du 12 juillet 2005 : une continuité sans immobilisme pour faire de la Principauté une société modèle, un modèle de société.

C'est une perspective économique, sociale et culturelle des plus fortes qui nous est ainsi ouverte. Et l'instrument majeur de traduction de telles politiques est le Budget, qui en détermine le coût et y affecte par priorité les ressources de l'Etat en fonction des résultats à obtenir dans un délai donné ; ainsi en a-t-il été par exemple de la politique tendant à assurer aux Monégasques l'accès à un logement décent à des conditions financière raisonnables, cette politique dont il sera de nouveau abondamment question au cours des débats à venir.

Mais, après une réflexion engagée depuis plus de deux ans à la tête de la Commission des Finances, j'en suis arrivé à la conclusion que le dispositif légal et réglementaire dont s'est dotée la Principauté à la fin des années soixante pour régir les budgets et la comptabilité de l'Etat, ce dispositif, alors qu'il était performant à l'époque, n'a plus toutes les capacités de réponses aux impératifs et aux nécessités des politiques d'aujourd'hui.

Regardez ce qu'il a fallu imaginer faire, au détriment de ces règles mêmes posées par notre droit budgétaire, et avec un coût financier certain, pour réaliser l'opération de la Digue du Large, nous en avons parlé longuement ces dernières années. De même, nos gardiens de la régularité budgétaire et comptable que sont la Commission Supérieure des Comptes et le Contrôle Général des Dépenses critiquent-ils sévèrement dans leurs plus récents rapports l'utilisation abusive du Fonds de Réserve Constitutionnel pour financer une partie des aménagements d'urbanisme et de la réalisation du programme de logements domaniaux : comme l'écrit la Commission Supérieure des Comptes, l'Etat s'est constitué un deuxième budget d'investissement, non soumis à la loi votée par le Conseil National et en contradiction avec les articles 37 et 38 de la Constitution.

Oui, ces pratiques qui se développent progressivement sous la nécessité de l'action, j'ai une bonne expérience de

l'action et je sais que lorsqu'on est face à l'action, les faits ont malheureusement parfois tord, le délai est toujours cours, et il faut trouver des solutions qui ne sont pas toujours les meilleures pour faire évoluer les méthodes – et c'est pour cela que je n'en fait pas un procès au Gouvernement et à nos administrations – ces pratiques finissent par rendre peu compréhensibles et peu lisibles, voire illisibles, le contenu, le coût et les résultats effectifs des principales politiques de l'Etat.

Je sais que les Membres du Gouvernement, et particulièrement notre Administration des Finances, sont conscients de la nécessité de faire évoluer le dispositif : ainsi, en va-t-il, par exemple, pour une meilleure prévision et une meilleure gestion en matière de crédits d'investissement, ce qui a d'ailleurs été cité par le Rapporteur, du souhait exprimé par le Gouvernement d'introduire un mécanisme de report des crédits de paiement non consommés au cours d'un exercice et le Conseil National de déposer un texte, dans ce sens en estimant nécessaire de modifier la loi budgétaire.

Sur un plan plus général, les solutions à ces problèmes relèvent d'une évolution profonde de l'ensemble du dispositif de nos finances publiques pour les mettre en harmonie avec les nécessités d'un monde qui s'est profondément transformé au cours des quinze dernières années.

C'est pourquoi je propose au Gouvernement d'engager, sur ce point, un travail important, en s'inspirant des dispositifs budgétaires et comptables dont se sont dotés presque tous les pays de l'OCDE, depuis 1990. En effet, c'est après la chute du mur de Berlin que s'est ouverte, en grand, la voie de la mondialisation, laquelle a fait émerger la nécessité de développer une meilleure gouvernance, non seulement au niveau des entreprises et des groupes financiers, mais également au niveau des Etats.

Comme l'ont fait donc, la plupart de ces « pays OCDE », cette approche donnerait à Monaco une véritable « charte des finances publiques », s'inspirant des pratiques comptables des entreprises industrielles et commerciales. Cette évolution s'inscrit naturellement dans la vision de « l'entreprise Monaco » qu'avait notre précédent Souverain, qui parlait souvent du « chiffre d'affaires de la Principauté », mais elle serait aussi conforme à la volonté du Prince Albert d'enraciner la Principauté dans « l'économie sociale de marché ».

Ces nouvelles règles permettraient au Gouvernement de proposer des politiques globales, clairement définies, avec des plans de financement à moyen et long termes, comme le demande la Commission Supérieure des Comptes et comme je l'ai appelé de mes vœux dès ma prise de fonctions en 2003. Ces règles donneraient au

Conseil National des éléments clairs pour juger de la comptabilité de ces politiques avec les intérêts économiques et sociaux de la Principauté. La lecture aisée de ces politiques, regroupées dans le budget sous forme de missions et de programmes, faciliterait l'intégration des paramètres de ces politiques dans les stratégies personnelles des agents économiques et sociaux (entreprises, associations et personnes physiques) augmentant ainsi la cohérence et donc l'efficacité de l'ensemble des activités qui se développent à Monaco. Si j'avais le temps, je pourrai développer ce point.

Cette évolution, qui n'est pas une révolution, car elle s'inscrit à la virgule près dans le cadre fixé par la Constitution (aux articles 37 et 38), et permet même d'en mieux respecter l'esprit comme la lettre concernerait donc à la fois la structure des budgets et celle de la comptabilité générale de l'Etat : celle-ci deviendrait une véritable comptabilité, comportant un compte de résultats et un bilan, mais aussi une comptabilité analytique pour piloter avec anticipation et avec précision la réalisation des politiques publiques. Simultanément seraient définis la nature juridique du Fonds de Réserve Constitutionnel, les missions qui lui sont fixées et les contrôles dont sa composition et sa gestion font l'objet. Les missions-même de la Commission Supérieure des Comptes seraient précisées, notamment en lui permettant d'opérer une véritable certification des comptes de l'Etat dans les mois qui suivent la clôture de ces derniers.

Dans un monde en transformation accélérée, les défis qui attendent dès aujourd'hui la Principauté sont considérables et de ce fait, doivent nous enthousiasmer. Pour disposer d'un outil financier public capable de permettre à Monaco de relever ces défis, il est urgent d'engager cette évolution, nécessairement longue, il s'agit de plusieurs années, des structures financières, budgétaires et comptables de l'Etat monégasque afin de faire du domaine financier un domaine modèle qui s'inscrit dans une société modèle.

Je vous remercie pour l'attention que vous m'avez accordée.

M. le Président.- Merci, Monsieur PALMARO pour votre intervention.

Monsieur le Ministre, après l'écoute de la lecture du rapport de la Commission des Finances et de l'intervention du Président PALMARO, je vous donne la parole pour votre déclaration.

Je vous en prie, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Je tiens tout d'abord, Monsieur le Président, à remercier M. le Rapporteur de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale de la qualité du rapport qui vient de nous être présenté et de la précision des questions posées au Gouvernement auxquelles je vais essayer d'apporter des réponses dans quelques instants.

Je me félicite également de la qualité, Monsieur le Président, du travail qui a été conduit à l'occasion des séances préparatoires et de la nouvelle méthode de travail instaurée cette année et qui a permis, je le pense, un échange fructueux entre votre Haute Assemblée et le Gouvernement. Comme vous le constaterez tout à l'heure, ce Gouvernement a écouté avec attention vos observations et questions et s'est efforcé de les prendre en compte dans ses propositions.

Je vais donc m'attacher, maintenant, à répondre à l'ensemble des points relevés par M. le Rapporteur, ainsi que par M. le Président de la Commission des Finances. Pour ce faire, mon discours s'articulera autour des trois points suivants :

- je vais, dans un premier temps, évoquer les aspects essentiellement budgétaires;
- dans une deuxième partie, j'apporterai des éléments de réponse à certaines questions particulières soulevées dans le rapport;
- et enfin, je m'attarderai sur les engagements pris par le Gouvernement Princier.

1) Tout d'abord les questions budgétaires : je tiens à dire à M. le Président de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale que je partage tout à fait son point de vue sur la nécessité de moderniser notre présentation budgétaire pour parvenir à disposer d'un outil qui permette de mieux éclairer le Gouvernement pour sa gestion et de donner à votre Assemblée le moyen de mieux évaluer l'action publique. Il s'agit-là d'un gros travail technique qui mettra un certain temps, mais que nous devons entreprendre et mettre à l'étude dès maintenant. La présentation par mission et programme, comme l'appelle de ses vœux M. PALMARO, doit être étudiée. La France vient de mettre au point une telle réforme qu'on appelle la LOLF. Mais cela a représenté plusieurs années de travaux d'experts avant de familiariser toutes les administrations à cette nouvelle approche budgétaire plus moderne et plus transparente.

Partageant ainsi l'opinion exprimée de manière tout à fait remarquable par votre Président de la Commission des Finances, nous allons sans plus tarder mettre ce projet en chantier.

S'agissant des prévisions budgétaires, M. le Rapporteur insiste sur l'imprécision et quelquefois la sous-évaluation des recettes qui conduisent à surestimer le déficit apparent, qui s'est d'ailleurs quelque peu réduit depuis le budget primitif passant de 117 M€ à 113 M€, mais qui reste, heureusement, très supérieur à ce qu'il sera en réalité à la clôture des comptes. Je voudrais simplement dire à M. le Rapporteur, et on le voit dans tous les pays, qu'il est très difficile de faire une prévision précise sur les recettes de l'Etat, tant celles-ci, vous le savez bien, sont directement liées à la conjoncture économique et cela surtout au moment du Budget Primitif. Vous savez comme moi que tous les experts, les plus compétents du monde, se trompent souvent et sont eux-mêmes obligés de réajuster en permanence leurs prévisions.

Dans ce domaine, on peut simplement prévoir une fourchette et le bon gestionnaire se doit de retenir l'hypothèse basse, tant il est strictement tenu à ne pas dépasser l'équilibre établi dans le cadre du budget voté par votre Assemblée.

J'ajoute que, pour les dépenses, le taux d'exécution pour le fonctionnement et les interventions est bon : 94 % et 95 % respectivement pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'interventions publiques. Il reste encore des améliorations à apporter, car en terme de fonctionnement et d'intervention, notre objectif est d'atteindre 99 % et non pas 94 et 95 %. Par contre, il y a d'importants progrès à faire en ce qui concerne la gestion pluriannuelle des crédits d'équipement, puisque là, le taux d'exécution, et c'est ça qui explique la différence, n'est que de 86 %, conséquence des mauvais reports de crédits.

Ceci étant dit, je partage le sentiment exprimé par le Rapporteur et je m'en réjouis : « la situation des finances publiques est saine » et le déficit n'est qu'apparent dans la mesure où il reste couvert par les produits financiers du Fonds de Réserve Constitutionnel...

Mais je le réaffirme : la situation est saine. Qui pourrait dire autre chose dans un Etat, dont la fiscalité est douce, qui n'a pas de dette publique et qui dispose au contraire d'un fonds de réserve qui dégage des produits financiers... Les Ministres de l'Economie et des Finances de tous les grands Etats qui nous entourent peuvent légitimement envier notre Conseiller pour les Finances et l'Economie.

Cependant, le Gouvernement doit mener une politique financière rigoureuse parce que nous avons

beaucoup à faire et cette bonne santé est directement liée, vous le savez également, à la prospérité économique que nous devons entretenir, comme le rappelait M. PALMARO à l'instant : ma politique budgétaire sera donc de maintenir l'équilibre vertueux actuel des finances publiques tout en permettant à la fois de réaliser les dépenses sociales nécessaires à la qualité de la vie dans la Principauté et les dépenses nécessaires à la poursuite du développement économique. Je crois que cela répond aux vœux de M. PALMARO, cette démarche correspond bien aux orientations arrêtées par le Prince Albert II dans Son discours d'intronisation.

Enfin, votre Rapporteur évoque la nécessité d'améliorer, et j'en parlais à l'instant pour mieux cerner les prévisions, notre dispositif de report de crédit pour les investissements dont la réalisation s'étale sur plusieurs années. Je partage totalement ce point de vue... Il nous faut trouver une procédure budgétaire plus simple et en même temps totalement transparente, notamment vis-à-vis de votre Assemblée. Je crois que cela est urgent et assez facile à réaliser dans l'attente à plus long terme de la réforme de notre présentation budgétaire que j'évoquais au début de mon propos, en réponse à l'intervention de M. PALMARO... Faut-il une loi pour cela, pour aménager le dispositif des reports de crédit ? Je n'en sais rien aujourd'hui, je sais qu'il y a des débats entre techniciens sur ce sujet, nous en reparlerons ensemble, mais de toute façon je partage totalement votre objectif sur ce point et je pense qu'il nous faut trouver là des solutions pour le Budget 2007.

Votre Rapporteur s'interroge sur les orientations que j'ai retenues sur la maîtrise du recrutement dans la Fonction Publique pour 2006 en annonçant que j'avais l'intention de stabiliser le nombre total de fonctionnaires. Je voudrais simplement souligner à ce sujet que la révision des organigrammes dans la Fonction Publique pour la période 2001/2005 a entraîné une augmentation de 300 emplois budgétaires en 4 ans, soit près de 10 % de l'effectif des fonctionnaires. La poursuite de cette tendance, à ce rythme, compromettrait mon objectif de maintenir les équilibres budgétaires tout en réalisant une amélioration de certaines dépenses sociales et des actions ambitieuses pour le développement économique.

Je voudrais être très clair sur ce sujet, sur lequel nous reviendrons bien sûr à l'occasion de l'examen du Budget Primitif 2006 : il s'agit d'abord d'une mesure interne de bonne gestion pour assurer l'efficacité de la Fonction Publique... Je souhaite, en effet, que chaque Chef de Service de l'Etat qui veut créer de nouvelles fonctions réfléchisse d'abord aux redéploiements internes de ses effectifs pour supprimer peut-être certaines actions inutiles afin de porter l'effort sur les actions utiles.

Ensuite, il s'agit d'un gel intelligent et je me garde la possibilité d'accorder des dérogations dans les domaines où l'effectif total pourrait apparaître insuffisant... Je pense, par exemple, à l'Education, à la Santé et à la Sécurité civile.

Enfin, votre souci étant notamment fondé sur la préoccupation légitime que vous avez de l'emploi pour les Monégasques. Je tiens à dire que je veillerai personnellement à faire respecter la priorité de recrutement dans la Fonction Publique pour les Monégasques et là, nous disposons encore de très larges marges de manœuvre puisque aujourd'hui seul un tiers des emplois de la Fonction Publique est occupé par des Monégasques.

Dans le même temps, nous avons engagé une politique d'allègement de charges afin de favoriser l'emploi des Monégasques dans le secteur privé. Je pense que cela est nécessaire pour assurer le plein emploi, mais aussi pour offrir aux jeunes une plus grande diversité d'emplois en fonction de leurs aspirations et de leur formation.

Pour en terminer avec ces aspects budgétaires, je puis vous confirmer que nous avons pris en compte votre demande formulée lors des séances préparatoires de rendre rétroactives au 1^{er} janvier 2005 les mesures prises pour les retraités monégasques du CHPG. Enfin, je vous confirme que la prise en charge des cotisations CAMTI pour les retraités monégasques relevant de ce régime est effective depuis le 1^{er} juillet 2005.

2) Réponses à certaines questions plus précises

J'en viens maintenant à certains points particuliers relevés par M. le Rapporteur que je souhaiterais approfondir :

En ce qui concerne le régime des retraites des salariés, je rappelle que le Gouvernement a, au début du mois de septembre, adressé au Conseil National un dossier comportant des éléments d'appréciation sur la situation de la Caisse Autonome des Retraites et sur ses perspectives d'évolution. Une Commission Plénière d'Etude consacrée à cet important sujet doit d'ailleurs prochainement se tenir.

Je voudrais, à cet égard, apporter quelques précisions sur la procédure qui a été retenue dans la conduite de ce dossier important. Après une réflexion qui a duré plus de 4 ans, les Comités de la Caisse Autonome des Retraites, c'est-à-dire les gestionnaires du régime – dont les partenaires sociaux – ont été appelés à débattre de l'avenir de la Caisse et à se prononcer sur des mesures propres selon ces instances, à consolider le régime.

Il va de soi que cette étape essentielle du débat au sein des organes qui pilotent le régime n'aurait pu s'envisager

si, au préalable, Gouvernement et Conseil National avaient d'ores et déjà fixé leurs orientations.

Donc, après le temps de la décision des gestionnaires, vient tout naturellement aujourd'hui le temps de la décision politique. C'est le moment du débat, entre le Conseil National et le Gouvernement, qui seul conduira à arrêter en commun les orientations à prendre pour l'avenir. A cet égard, je suis particulièrement satisfait de la création d'un poste de Conseiller pour les Affaires Sociales et la Santé et d'un Département Ministériel placé sous son autorité : M. Denis RAVERA a pris tous ces dossiers difficiles à bras le corps et je suis sûr que nous constaterons très vite les effets bénéfiques de cette nouvelle politique sociale.

Pour ce qui concerne la Société des Bains de Mer, le Gouvernement Princier ne peut également, comme vous, que se réjouir des bonnes performances réalisées par la SBM et présentées à l'Assemblée Générale des actionnaires le 23 septembre dernier.

Cela étant, ces très bons résultats ne doivent pas faire oublier une politique d'investissements volontariste nécessitant, et la SBM n'a pas manqué de l'évoquer lors de la réunion précitée, le recours à l'emprunt, ce qui est normal. Par ailleurs l'ouverture d'un ensemble hôtelier aussi important que le MONTE-CARLO BAY suppose un rodage et une montée en puissance qui rendra l'exercice 2006 beaucoup plus difficile.

La Commission des Finances évoque, par ailleurs, l'importance qu'elle attache au respect de la loi dans le domaine des ressources humaines, dans les relations sociales au sein de l'entreprise.

Je partage bien évidemment ce sentiment, que ce soit sur ce point particulier comme sur d'autres. La Haute Assemblée pourra le constater lors de la prochaine Commission tripartite SBM / Conseil National / Gouvernement, prévue, vous le savez, le 11 novembre prochain.

En ce qui concerne Monaco Télécom, ses activités internationales constituent effectivement un aspect majeur de son développement économique et les représentants de l'Etat actionnaire veillent à ce que cette stratégie se maintienne par l'étude et la concrétisation des nouveaux projets. Il faut toutefois préciser qu'indépendamment des initiatives du nouvel actionnaire, la concurrence sur les petits marchés extérieurs, à la mesure des capacités de Monaco Télécom, s'est considérablement accentuée.

Le climat d'inquiétude parmi le personnel de Monaco Télécom est bien évidemment perceptible malgré les démentis effectués récemment sur le maintien de l'emploi, et je le confirme, il n'y a pas de projet de plan

social à Monaco Télécom, mais je suis particulièrement attentif à ce dossier et à son évolution.

Quant à Internet, la qualité de service s'est améliorée ces deux dernières années, avec une baisse des prix importante. Des ajustements sont déjà programmés pour 2006, avec des débits en hausse et des prix à la baisse et je m'en réjouis.

Pour ce qui concerne la couverture du territoire avec des réseaux Internet sans fil WIFI, leur déploiement, notamment sur le Port Hercule, devrait avoir lieu fin 2005/début 2006. Ces réseaux seront accessibles au tourisme d'affaires, activité stratégique pour la Principauté de Monaco, mais également aux résidents monégasques.

Concernant le Stade Louis II, je rappelle ici les informations qui vous ont été données par le Gouvernement lors des dernières séances privées préparatoires :

Depuis l'origine l'entretien de la pelouse est assuré par le Service de l'Aménagement Urbain et malgré ses efforts reconnus et la technicité mise en œuvre, les résultats, selon les époques de l'année, n'ont pas toujours été, soit objectivement satisfaisants, soit conformes aux exigences très précises des utilisateurs. Il faut dire aussi, et cela est connu de tous, que cette aire de jeu de football du fait des spécificités techniques du Stade Louis II rend difficile l'entretien de la pelouse.

C'est dans ce contexte que le Gouvernement a accepté, sur la demande de l'ASM Football Club qu'elle souhaitait assumer seule la maîtrise de l'entretien des terrains en faisant passer elle-même un contrat avec une Société spécialisée reconnue comme étant de premier plan.

Concernant enfin la mise aux normes du traitement des rejets de l'usine d'incinération et de valorisation des déchets, il me faut préciser que le Gouvernement a dû faire face à des difficultés d'élaboration des marchés dans un secteur qui n'est plus concurrentiel en raison de la demande très forte conjuguée au petit nombre d'entreprises capables de réaliser ce type de prestations au niveau européen.

De plus, il a fallu faire face à des contraintes d'ordre technique liées à l'introduction d'un nouveau dispositif de filtration dans l'enceinte de l'usine d'incinération existante.

La défense environnementale est indiscutablement une préoccupation majeure du Gouvernement conformément aux vœux exprimés par le Prince : le Budget 2006, et nous y reviendrons, fera une place prioritaire à l'environnement et notamment aux investissements nécessaires pour garantir la qualité de l'air et de l'eau.

Enfin, comme je m'y suis engagé, une réunion rassemblant les intervenants à l'opération de restructuration du Centre Hospitalier Princesse Grace sera organisée dès le mois de janvier 2006 au cours de laquelle il sera notamment question des dispositions qui seront mises en œuvre dans les années à venir, afin de disposer d'un schéma directeur d'aménagement avec des étapes et mesures transitoires pour garantir le bon fonctionnement de l'établissement pendant les temps des travaux, comme votre Rapporteur en avait émis le souhait.

3) Les engagements pris par le Gouvernement

J'en viens aux engagements pris par le Gouvernement Princier et notamment les grands dossiers que votre Rapporteur reprend dans sa conclusion.

D'abord, je tiens à lever toute ambiguïté : il y a bien continuité de l'Etat et le nouveau Gouvernement entend bien tenir tous les engagements pris par le précédent Gouvernement au début de votre mandature.

C'est d'ailleurs pour cela que je me suis attaché, en priorité, depuis mon arrivée, le 1^{er} juin dernier, et avec tous les Conseillers de Gouvernement qui m'entourent, à remettre sur de bons rails des dossiers importants sur lesquels le Gouvernement précédent avait pris des engagements et qui, pour des raisons qui ne sont pas toutes imputables au Gouvernement, se trouvaient enlisés ou bloqués. Aujourd'hui c'est chose faite et tous ces dossiers sont débloqués... Les chantiers ont repris ou pour d'autres, vont pouvoir reprendre dans les toutes prochaines semaines.

D'abord les logements domaniaux : vous rappelez très justement que le précédent Gouvernement s'était engagé à réaliser 836 logements domaniaux au cours de votre mandature. C'était un changement de rythme tout à fait nécessaire. Je dois tout d'abord féliciter le Conseiller de Gouvernement pour l'Equipement, l'Environnement et l'Urbanisme, M. Gilles TONELLI, qui a pris toutes les dispositions nécessaires pour assurer un bon démarrage et un bon déroulement de la quasi-totalité de ces chantiers – c'est un exploit car il y avait beaucoup de chantiers. Cependant, j'ai constaté en prenant mes fonctions qu'une des opérations importantes du programme, Minerve/Industria, était bloquée ce qui, évidemment, risquait de remettre en question, non pas le programme arrêté, mais son calendrier de livraison. Je me suis personnellement attaché à régler ce problème dans de bonnes conditions en utilisant tout à la fois de mon autorité et de la concertation toujours nécessaire. Nous y sommes parvenus et ce chantier a maintenant démarré. Mais, même si nous sommes en Principauté, dans la capitale de la magie, puisque s'y tient le Festival

de la Magie, je ne suis pas magicien et tous les retards ne peuvent pas être rattrapés en totalité, même si avec M. TONELLI, je puis vous l'assurer, nous suivons au jour le jour le respect des délais de chaque opération.

Où en sommes-nous aujourd'hui? Les calendriers contractuels nous permettent de prévoir les livraisons de 808 logements au printemps 2008 pour les derniers d'entre eux et leur attribution dans le cadre de la mandature. J'ajoute que pour respecter à la lettre, ou plus exactement au chiffre près, les engagements pris, j'ai prévu d'ici à la fin 2007 l'attribution à des Monégasques, en plus de ce programme, de 3 ou 4 logements supplémentaires dans une opération privée et de 20 à 25 logements préemptés par l'Etat, donc, le compte y sera.

Sur cette question du logement, j'ajoute que j'ai décidé d'engager également une action en faveur de l'accession à la propriété des Monégasques. Je souhaite qu'un groupe de travail comprenant vos représentants se mette en place dès le mois de janvier afin que nous puissions conduire les premières opérations expérimentales dans le cadre du Budget 2007.

Enfin, je suis conscient qu'il nous faut également trouver des solutions pour le logement de ceux qu'on appelle les Enfants du pays et dont les revenus ne permettent pas de trouver un logement sur le marché libre : vous m'avez écrit à ce sujet, Monsieur le Président, je sais que le problème n'est pas facile et comporte quelques incertitudes juridiques... Nous allons mettre à plat ce dossier dans le groupe de travail constitué avec vos représentants. Nous avons une obligation de résultat et je m'impliquerai personnellement dans ce dossier pour trouver une réponse à cette question tant elle est essentielle pour le maintien d'un équilibre social en Principauté.

Je serai un peu plus rapide sur deux autres chantiers d'équipement public qui avaient pris du retard et que je me suis personnellement attaché à remettre sur les bons rails ; je veux parler de l'Ecole de la Cachette et du centre pour les jeunes de l'Anse du Portier.

Pour l'Ecole de la Cachette, j'ai décidé d'engager ce chantier sans plus attendre. Certes j'aimerais trouver, et je crois que je vais la trouver, une solution avec la Mairie de Monaco pour que puisse être réalisé, comme vous le souhaitez également, le projet de crèche municipale. Je tiens une réunion avec M. le Maire de Monaco et ses collaborateurs la semaine prochaine, très précisément jeudi, et je pense que nous allons ensemble trouver une solution pour que se réalisent et l'école et la crèche. Mais de toute façon, j'ai pris la décision d'engager sans plus attendre la réalisation de l'école.

Pour le club des jeunes de l'Anse du Portier, je me suis aussi attaché à relancer ce projet qui tendait à s'enliser

quelque peu, c'est une opération à laquelle tient beaucoup Son Altesse le Prince Souverain car elle répond à un besoin pour les jeunes et je puis vous dire que ce dossier est aujourd'hui débloqué et les travaux vont pouvoir commencer : l'opération est complexe au plan technique car il faut déménager le site du club de jet ski, puis réaliser sous maîtrise d'ouvrage d'Etat un déplacement du déversoir d'orage. Le déménagement est en cours et les travaux pour le déversoir d'orage vont commencer dans les toutes prochaines semaines pour être achevés avant le 1^{er} mai 2006. Alors pourra être engagée la construction proprement dite du club, conformément au programme que vous avez examiné. Si, au cours des mises au point que réalise actuellement le maître d'œuvre de l'opération, des modifications étaient apportées par rapport au programme que vous avez examiné, je solliciterai préalablement, dans un souci de transparence et parce que c'est normal, l'avis de vos représentants. Mais tout est clair, la première phase « déversoir d'orage » commence maintenant et la deuxième phase de construction du centre pourra commencer à la mi 2006 dès que les travaux préalables seront terminés.

J'en viens maintenant à un dernier dossier particulièrement important évoqué par votre Rapporteur : celui des personnes âgées.

Là aussi, je me suis attaché à remettre ce dossier sur de bons rails et à sortir du coup par coup pour tenter de définir une véritable politique d'ensemble pour les personnes âgées, dossier sur lequel nous accusons en Principauté un certain retard. Une des premières mesures prises par le Gouvernement dès mon arrivée en juin dernier a été d'acquiescer, même si je trouvais, je vous l'avoue, le prix un peu élevé, les terrains du 5/7 avenue du Port. Il fallait débloquer la situation.

Vous le savez, la politique en faveur des personnes âgées qui se pose en Principauté, comme dans tous les pays d'Europe, repose d'abord sur l'aide ou le maintien à domicile que réalise, et réalise bien, la Mairie de Monaco. Mais se pose également la question de l'hébergement des personnes dépendantes et qui ont besoin d'un environnement médical permanent. Les besoins de la Principauté dans ce domaine peuvent être évalués à moyen terme – horizon 2015 – entre 400 et 500 lits dont environ 150 lits hospitaliers pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer et pour les personnes totalement dépendantes ou dont l'état de santé suppose l'hébergement dans un centre de gérontologie clinique hospitalier. Par ailleurs, il faut environ 300 places dans des maisons médicalisées pour des personnes semi-dépendantes.

Aujourd'hui, nous sommes loin du compte.

Cependant, s'agissant des lits hospitaliers, ce besoin devrait être couvert au CHPG par la réalisation de l'Unité de Long et Moyen Séjours dont le chantier est engagé et qui devrait être livré à la mi 2009.

Pour le programme des maisons médicalisées pour semi-dépendants, j'ai décidé d'engager immédiatement, et tenant compte de vos observations, avec maîtrise d'ouvrage et gestion de l'Etat, la réalisation de 70 lits au 5/7 avenue du Port. Ce site me paraît particulièrement adapté aux besoins des personnes disposant encore d'un peu d'autonomie et qui pourront encore bénéficier de la vie du centre-ville, j'y suis allé pour voir, avec des accès plats pour circuler au Marché de la Condamine ou jusque sur le Port. Ce chantier pour lequel nous faisons les dernières mises au point avec l'architecte devrait démarrer dans les prochaines semaines pour être terminé avant fin 2008.

Bien entendu, les personnes aujourd'hui hébergées au Cap 2 seront réparties suivant leur état de santé entre l'Unité de Long et Moyen Séjours et l'avenue du Port et nous engageons immédiatement les études pour la rénovation du Cap 2 pour que les travaux de réhabilitation soient entrepris dès le départ de tous les pensionnaires en 2009. Nous y réaliserons alors une nouvelle maison médicalisée moderne et humanisée de 50 lits alors même que Cap 1 rénové accueillera 100 personnes avec un certain nombre de lits destinés à l'accueil temporaire de personnes âgées maintenues à leur domicile.

Je me refuse aujourd'hui à faire du provisoire au 5/7 avenue du Port, car je ne veux pas déménager deux fois de suite à peu d'intervalle les personnes du Cap 2. Je le refuse d'abord pour des raisons humanitaires vis-à-vis de nos anciens et de leurs familles... Je le refuse aussi parce que je n'ai pas le droit de gaspiller les deniers publics. Mais j'attache la plus grande attention, et j'irai le vérifier personnellement, à ce que pendant la période transitoire de 3 à 4 ans qui s'annonce, les conditions d'hébergement à Cap 2 soient améliorées : pour cela, comme vous me l'avez demandé, j'ai étudié, ou plus exactement M. RAVERA a étudié, comment améliorer les effectifs d'infirmières et d'aides soignantes pour mieux assister nos anciens. Aussi, malgré un taux d'encadrement déjà très supérieur à celui de la France (1,07 pour le Moyen et Long Séjour, contre 0,69 en France), j'ai décidé dans le cadre du Budget 2006, de procéder à 11 recrutements supplémentaires d'infirmières et d'aides soignantes pour Cap 1 et Cap 2.

J'ajoute que je vous avais parlé de la Fondation Hector Otto qui participe, à but non lucratif, je le rappelle, à l'accueil des personnes âgées. Si j'ai décidé de réaliser directement la maison médicalisée de l'avenue du Port, j'entends aider la Fondation Otto à trouver un

terrain pour réaliser une autre maison médicalisée de 50 lits, pour notamment les patients qui ne peuvent plus rester, en raison de leur état de santé, dans une simple maison de retraite comme celle qu'elle gère actuellement.

Ainsi, avec près de 300 lits médicalisés, nous arriverons, je pense, à répondre aux besoins, à moyen terme, des personnes âgées de la Principauté.

Enfin, je vous l'ai dit : ce que je vous propose se veut une politique globale pour les personnes âgées et c'est pour cela qu'en accord avec le Prince Souverain, auprès Duquel j'ai évoqué cette question, j'entends mettre en place dès 2007, une aide à la dépendance pour aider les personnes âgées dépendantes dont les ressources sont insuffisantes, soit à rester à domicile avec tout le soutien qui leur est nécessaire, soit à pouvoir supporter le coût d'une maison médicalisée. M. Denis RAVERA a commencé des études à ce sujet et je vous consulterai avant de vous présenter un projet avant la fin de l'année 2006.

Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je tenais à vous dire... Les engagements pris par le précédent Gouvernement, je les fais miens tout en fixant déjà de nouvelles perspectives... Je suivrai avec le Gouvernement chacun de ces dossiers, semaine après semaine, pour que les mots deviennent réalité sur le terrain dans l'intérêt de tous les habitants de la Principauté.

Avant de terminer ce propos un peu long et je m'en excuse, mais les questions étaient importantes, je voudrais évoquer pour votre information un sujet sanitaire grave : la menace de la Grippe Aviaire : cette menace est réelle dans toute l'Europe, mais il ne faut ni la dramatiser et créer ainsi une peur panique irrationnelle, ni la minimiser car la menace est réelle, même si elle reste encore incertaine. Sans peur, mais sans indifférence, le Gouvernement a le devoir de s'organiser pour se préparer au mieux à faire face, si cette épidémie devait arriver, à cette épidémie.

C'est ce que nous avons fait avec M. Denis RAVERA, le Département des Affaires Sociales et de la Santé et les autorités sanitaires et hospitalières de la Principauté, et le Gouvernement est à votre disposition pour vous apporter, quand vous le souhaitez, toute l'information utile sur les mesures de préventions adoptées par le Gouvernement.

Au terme de ce propos et après quelques 5 mois d'exercice de mes fonctions, je peux vous dire que je suis fier et heureux d'agir sous l'Autorité de Son Altesse Sérénissime le Prince Souverain, je peux aussi vous dire que les Conseillers de Gouvernement réunis autour de

moi sont tous solidaires. C'est une équipe de grande qualité que j'ai trouvée qui anime les Départements Ministériels, dans lesquels j'ai aussi trouvé des fonctionnaires compétents et motivés et je leur dis toute ma confiance et je les remercie. Je vous redis aussi ma volonté d'engager et de poursuivre en permanence un dialogue constructif avec votre Assemblée.

Merci, Mesdames et Messieurs.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Ministre, pour cette importante déclaration qui globalement, relève d'un esprit très positif et qui est appréciée par le Conseil National. Mais je voudrais dire que nous prenons connaissance de cette importante déclaration du Ministre d'Etat, sur le siège; à l'ouverture de cette séance publique, elle a été distribuée, les élus l'ont eue sous les yeux pour son écoute. Conformément à la loi, le Conseil National, lui, avait adressé au Gouvernement le rapport de la Commission des Finances et de l'Economie Nationale dès lundi 17 octobre dernier, il y a donc une semaine, avec deux journées d'avance sur nos obligations réglementaires, puisque je vous rappelle qu'en session ordinaire, le délai obligatoire minimum pour la transmission du rapport au Gouvernement est de trois jours ouvrables. Je sais, Monsieur le Ministre, nous nous en sommes entretenus d'ailleurs téléphoniquement aujourd'hui, de manière tout à fait claire et conviviale, qu'il n'y a aucune mauvaise volonté de votre part, ce soir, à cette non-transmission préalable de votre intervention : elle est simplement la conséquence d'un emploi du temps surchargé qui ne vous a pas permis de la terminer plus tôt. Néanmoins, il est impossible, pour les élus, d'assimiler un texte aussi dense, aussi riche, aussi long, à sa simple première lecture sur le siège, en séance. C'est pourquoi, après vous avoir livré quelques unes de mes réactions à chaud, je vous proposerai de suspendre la séance pour une heure environ, ce qui permettra aux Conseillers Nationaux de prendre connaissance de manière plus approfondie de votre déclaration afin de pouvoir améliorer la qualité des débats qui suivront; nos échanges en seront plus fructueux, plus constructifs et plus équilibrés, dans l'intérêt de la Principauté et des Monégasques.

Je voudrais néanmoins, immédiatement, souligner avec plaisir, à mon tour, après vous-même et le Rapporteur, l'augmentation des recettes de l'Etat constatée dans ce Budget Rectificatif, de plus de 8 % par rapport au Budget Primitif. On ne le dira jamais assez, parce que cela démontre tout simplement la bonne santé de l'économie de la Principauté, n'en déplaise à certains cassandres.

Je rappellerai également que le déficit réel du Budget est maîtrisé, puisqu'il demeure inférieur, vous l'avez dit Monsieur le Ministre, aux intérêts produits par les

O.P.C.V.M. du Fonds de Réserve, malgré un effort sans précédent d'équipement et de construction de logements sociaux; oui, les finances publiques sont saines et, dans ce pays, tout le monde s'en réjouira.

Ce Budget Rectificatif 2005 dont l'examen se situe juste au milieu de notre législature – je pense que ça n'a échappé à aucun élu – marque de nouvelles avancées obtenues avec l'accord du Gouvernement Princier, grâce à l'action déterminée du Conseil National et à sa demande insistante, en particulier pour nos aînés, puisque après tant d'années de promesses non tenues, les retraités monégasques travailleurs indépendants bénéficient enfin de l'exonération de leur cotisation maladie depuis le 1^{er} juillet dernier. De même, pour la première fois, les autres compatriotes adhérents d'un système défavorable, je veux parler des retraités monégasques du Centre Hospitalier Princesse Grace, bénéficient aussi d'une allocation de l'Etat, qui vient compenser leur perte de pouvoir d'achat par rapport aux autres systèmes de retraite.

Là encore, après plus de 10 ans de promesses non tenues et après la rénovation obtenue l'an dernier du Cap 1, le Cap 2 est en train d'être mis aux normes de sécurité et un terrain destiné à la promotion privée a été acquis par l'Etat au 5/7 avenue du Port, pour y créer une résidence pour personnes âgées. C'est évidemment un point très important, demandé depuis plus d'un an par le Conseil National. Sans oublier, vous l'avez rappelé aussi, Monsieur le Ministre, après le Rapporteur, l'accélération des délais de construction de l'Unité de Long et Moyen Séjours au Centre Hospitalier Princesse Grace, prévue pour 2009.

Après deux ans de débat avec le Gouvernement, la mesure de première importance pour nous, qui vient d'être appliquée depuis le 1^{er} juillet dernier, en matière de priorité d'emploi pour donner plus de chances aux Monégasques d'être embauchés dans le secteur privé, je veux parler de l'exonération des charges patronales pendant 2 années pour toute embauche de Monégasques, va enfin pouvoir permettre à nos compatriotes de démontrer aux employeurs que beaucoup de préjugés qui sont véhiculés sur nous, les Monégasques, ne sont pas justifiés; ils auront ainsi la possibilité de faire leurs preuves et de démontrer leurs qualités professionnelles. Nous vous rappelons, Monsieur le Ministre, que nous attendons une plus grande communication autour de cette décision, notamment par un courrier adressé aux employeurs de la Principauté.

En matière d'environnement, là encore après tant d'années d'attente, la mise aux normes européennes de l'usine d'incinération a enfin commencé et sera terminée à la fin 2006, certes, avec un an de retard sur les promesses qui avaient été faites au Conseil National l'an dernier.

Nous sommes, par ailleurs, avec le Gouvernement Princier, en train de réaliser un effort sans précédent de construction de logements domaniaux, avec, à l'horizon 2007-2008, l'objectif de disposer enfin d'autant d'appartements qu'il y a de besoins légitimes de la part des familles monégasques; les chantiers sont en cours dans tout le pays, mais nos décisions, compte tenu des délais de construction d'environ 3 ou 4 ans, ne porteront leurs fruits pleinement qu'à partir de l'an prochain, et surtout de 2007. Avec plus de 800 logements en à peine un peu plus d'une législature, et vous l'avez confirmé ce soir, Monsieur le Ministre, le nombre d'appartements domaniaux aura été augmenté de manière historique de près 40 %, passant de 2.000 à plus de 2.800 logements. Alors, bien sûr, compte tenu qu'il nous faut à chaque fois convaincre le Gouvernement, s'il n'est pas d'accord avec nous, du bien-fondé de nos propositions, compte tenu, faut-il le rappeler, que le Gouvernement est ensuite, en tant que pouvoir exécutif, le seul responsable de la mise en œuvre par les services de l'Administration de nos propositions qu'il a acceptées, compte tenu aussi des lourdeurs administratives, tout, évidemment, ne va pas aussi vite et aussi loin que nous le souhaiterions, et nous regrettons, notamment, les trop nombreux retards qui affectent les chantiers publics. Certains, nous dira-t-on, sont inévitables, c'est le cas dans tous les pays; pour nous qui voulons, derrière le Prince Albert II, « faire de Monaco un modèle de pays, un pays modèle », ce n'est pas une réponse qui est satisfaisante. Il y a aussi beaucoup trop de changements de programme avant le démarrage des chantiers, beaucoup trop de tergiversations et d'hésitations dans la prise de décision, et cela, ce n'est pas un problème de chantier public, c'est un problème de préparation des dossiers.

Comme l'a souligné le Rapporteur de la Commission des Finances, nous attendons de ces débats budgétaires rectificatifs des réponses précises à nos questions concernant des dossiers importants pour Monaco et sa population, afin que le Gouvernement tienne ses engagements, qu'il a pris devant nous, depuis le début de la législature.

Monsieur le Ministre d'Etat, en ayant écouté sur le siège votre déclaration, je dois dire que vous venez d'y répondre en grande partie et je voudrais revenir sur 4 ou 5 points, à chaud, qui démontrent votre considération pour les demandes formulées par le Conseil National, mais bien évidemment, dont nous aurions préféré être informés un peu plus tôt pour en prendre connaissance plus largement.

Alors, en ce qui concerne d'abord le régime des retraites des salariés – cela a été un des thèmes très importants de nos débats budgétaires en séance privée – vous avez déclaré que, comme nous le souhaitions, c'est

le moment du débat entre le Conseil National et le Gouvernement qui conduira à arrêter en commun les orientations à prendre; c'est un point très important car ce sujet a suscité une vive inquiétude auprès des retraités et plus largement des salariés, futurs retraités du système monégasque. Pour nous, nous vous l'avons dit en séance privée, il n'est pas envisageable d'imaginer un recul social en ce domaine, qui ne soit justifié par la survie même de ce régime de répartition auquel nous sommes tous très attachés.

Vous nous avez dit aussi, c'était un point capital qui n'était pas acquis, rappelez-vous, chers Collègues, lorsque nous avons commencé il y a quelques semaines, l'examen de ce Budget Rectificatif 2005, vous avez tenu à lever toute ambiguïté: « il y a bien continuité de l'Etat », dites-vous, « et le Gouvernement entend bien tenir les engagements pris par le précédent au début de votre mandature », fin de citation. Si j'ose dire, Monsieur PROUST, vous êtes un peu à la recherche du temps perdu par le Gouvernement précédent, parce qu'il est vrai qu'il y a un certain nombre de dossiers où du temps, hélas, a été perdu.

Un point très important aussi pour nous que vous avez souligné dans votre intervention, c'est le respect « au chiffre près », dites-vous, « des engagements pris jusqu'à la fin de la législature, concernant l'attribution à des Monégasques des logements sociaux ». C'est capital pour nous, je crois que cette déclaration va susciter une large approbation des Conseillers Nationaux.

Je me réjouis également de votre déclaration à un média monégasque il y a quelques jours, concernant votre plein accord pour favoriser l'accession à la propriété des Monégasques; il reste maintenant – vous savez que c'est une demande déterminée de notre Conseil National – à entrer en discussion pour en définir les modalités techniques.

En ce qui concerne des chantiers qui n'ont pas démarré, vous nous annoncez que nous allons, effectivement, arrêter de jouer à cache-cache avec La Cachette! C'est un point capital pour le Conseil National, tout comme le club des jeunes à l'Anse du Portier. Mais, Monsieur le Ministre, si vos déclarations vont dans le sens que nous souhaitons, nous les avons déjà entendues l'an passé de la part du Gouvernement précédent sur ces deux points; c'est pour cela que, et nous ne voulons pas vous en tenir rigueur personnellement, nous serons particulièrement vigilants « chat échaudé craignant l'eau froide », pour vérifier que vos propos seront suivis dans les actes et sur ces chantiers, dès les prochains jours. Mais vos déclarations, ce soir, sont très encourageantes.

Vous nous avez également entendus, en ce qui concerne le 5/7 avenue du Port et la maison de retraite

pour les personnes âgées. Vous nous dites, comme nous l'avons souhaité, que ce sera une maison exploitée par l'Etat et non pas par le privé et que ce chantier devrait démarrer dans les toutes prochaines semaines, pour être terminé avant la fin 2008. Nous nous en félicitons, mais, même remarque que sur les deux chantiers précédents, nous avons déjà entendues ces déclarations il y a un an et nous serons, bien sûr, très vigilants.

Grande satisfaction aussi, en ce qui concerne les effectifs du Cap 1 et du Cap 2. Deux ans et demi bientôt que le Conseil National se bat, réclame avec insistance l'augmentation de ces effectifs; vous nous annoncez un effort sans précédent, nous en prenons acte avec satisfaction et puis, vous terminez en nous disant, Monsieur le Ministre, c'est un peu la réponse à mes remarques précédentes, « que vous suivrez, » dites vous, « avec votre Gouvernement, chacun de ces dossiers, semaine après semaine, pour que les mots deviennent réalité sur le terrain dans l'intérêt de tous les habitants de la Principauté. » Je crois que nous parlons exactement le même langage, nous ne demandons qu'à pouvoir vérifier cela dans l'intérêt de Monaco.

J'ai enfin apprécié votre conclusion, dans laquelle vous nous dites votre volonté réitérée d'engager et de poursuivre un dialogue constructif avec le Conseil National; nous pouvons donc débiter dans quelques instants, dans le détail, l'examen de ce Budget Rectificatif dans un bon état d'esprit, avec la même volonté de faire ensemble gagner Monaco, dans l'intérêt des Monégasques et de la Principauté.

Je vous propose, à présent, que nous suspendions une heure environ la séance, afin que les Conseillers Nationaux puissent relire attentivement votre rapport, afin que nous puissions continuer, chapitre par chapitre, ligne par ligne, les débats.

S'il n'y a pas de remarque, je vous propose de lever pendant une heure la séance; nous en profiterons pour nous restaurer, nous ne ferons pas une deuxième pause par la suite, de manière à pouvoir poursuivre, nos travaux jusqu'à la fin de l'horaire prévu, vers minuit.

Je suspends donc la séance pour une heure environ.

—————
**(La séance est suspendue à 20 heures 40
pour 50 minutes).**
—————

M. le Président.- La séance est reprise.

Je vais donner à présent la parole à tous les élus qui souhaitent intervenir dans le cadre de la discussion générale sur ce Budget Rectificatif.

Je vous rappelle que la Commission des Finances, en date du 14 octobre 2005, a voté à l'unanimité des présents, le renouvellement des décisions prises par la Commission des Finances, l'année dernière, le 6 octobre 2004, c'est-à-dire qu'afin d'accroître l'intérêt du public pour les débats et d'en améliorer la qualité par plus de dynamisme, la Commission des Finances a décidé, à nouveau, cette année, de limiter à 6 minutes les interventions des élus en début de séance, dans le cadre du débat général qui précède l'examen des chapitres, à 3 minutes ensuite, sur un chapitre budgétaire, et à 3 minutes les explications de vote finales. Vous le savez, ce sera une première – et je pense que les Conseillers Nationaux s'en réjouiront – elles seront, au Budget Rectificatif aussi désormais, retransmises sur le canal local de la télévision pour les vingt-quatre conclusions des élus.

A présent, qui souhaite s'exprimer dans le cadre de la discussion générale?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- J'ouvre donc le feu, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je vais considérer cette prise de parole préliminaire à la discussion du Budget comme une occasion d'évoquer une question d'actualité puisque nos mécanismes parlementaires n'ont pas prévu cette circonstance. Bien évidemment, le sujet a un impact sur le budget.

Monsieur le Ministre, vous avez tout à l'heure effleuré le sujet dans le cadre de votre intervention : l'actualité sanitaire est mobilisée sur la grippe aviaire et les risques qu'elle ferait éventuellement courir aux populations. On a vu que le virus progressait de l'Asie vers l'ouest de l'Europe. Il ne concerne actuellement que des contaminations animales. Toutefois, les quelques cas de transmission à l'homme ont eu une issue fatale pour au moins la moitié des personnes contaminées. Il constitue donc inévitablement un problème important de santé publique. Une conférence européenne sur la grippe s'est tenue à Malte, du 10 au 14 septembre 2005, et a formulé un certain nombre de recommandations pour prévenir le risque de la grippe aviaire. La Principauté y a-t-elle participé? En outre, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation de la Santé Animale (OIE), l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe ont également adopté des recommandations sur le sujet.

Je souhaiterais savoir si le Gouvernement a budgétisé des mesures pour protéger la population et pour lutter contre une éventuelle contamination humaine par ce

virus, ou les virus qui en dériveraient à la suite de mutations, et quelle est la teneur de ces mesures.

En particulier, je souhaiterais savoir si le Gouvernement a prévu des doses de vaccin contre la grippe classique, des antiviraux, des masques et des kits de prélèvement viral en nombre suffisant pour la population de Monaco.

En ce qui concerne les personnes au contact des animaux, il serait souhaitable qu'elles soient vaccinées contre le virus H5N1, en attendant les vaccins adaptés aux éventuelles mutations du virus.

De plus, il est fondamental que le Gouvernement diffuse des conseils de prévention, en particulier pour les personnes ayant voyagé dans des zones à risques et une information sur les symptômes d'une éventuelle contamination, mais aussi une information auprès des professionnels de la santé sur la conduite à tenir en cas de suspicion de contamination.

En outre, le Gouvernement a-t-il mis en place des procédures d'alerte précoce et des mesures de contrôle tant en ce qui concerne les hommes que les animaux? Je pense notamment aux pigeons et autres oiseaux présents en ville ou sur le rivage, mais aussi aux animaux du zoo monégasque, aux animaux domestiques, et aux viandes commercialisées en Principauté.

D'autre part, j'attire l'attention du Gouvernement sur la nécessité de participer à la concertation et à la coordination internationale en matière de lutte contre la maladie et je l'invite donc à sa rapprocher de l'Organisation Mondiale de la Santé et des autres organisations internationales actives dans le processus pour prendre part activement à leurs travaux.

Enfin, j'invite le Gouvernement à nommer une personne au sein de l'Administration qui sera responsable de la coordination de la lutte contre la maladie entre les différents Départements de l'Administration et les intervenants extérieurs.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO, pour cette intervention, certes très importante, mais sur un point très précis.

En accord avec M. le Ministre d'Etat, je propose que nous écoutions toutes les interventions sur la politique générale dans cette discussion préalable aux débats et que le Gouvernement nous réponde après que tous les élus se soient exprimés, pour ne pas partir dans des débats spécialisés pendant la discussion générale.

La parole est à présent au Doyen, Monsieur Jean-Joseph PASTOR.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Lorsque le Conseil National pose, par l'intermédiaire d'un de ses membres, même si celui-ci fait partie de l'opposition, la question des équilibres en matière de dépenses, le Gouvernement répond que la question ne se pose pas lors d'un Budget Rectificatif, lequel ne doit prendre en compte que des dépenses urgentes de nécessité impérieuse.

Soyez assuré que j'en suis pleinement conscient.

Néanmoins, lorsque le déficit budgétaire dépasse les 113 M€ après une succession de déficits dont les montants ne sont pas négligeables, je me sens en droit de manifester mon inquiétude afin de mettre à nouveau en garde le Gouvernement contre certaines dérives préjudiciables à nos finances publiques d'autant que je fais partie de ceux qui pensent qu'avec un financement du déficit par le recours au Fonds de Réserve Constitutionnel – même s'il s'agit des intérêts – le Pays s'appauvrit d'autant plus que ce déficit ne vise à créer ni développement économique, ni emplois.

Certes, on me rétorquera qu'au moment de la clôture des comptes, ce déficit est toujours nettement réduit.

Il n'empêche qu'un des soucis du Gouvernement doit être de diminuer les dépenses de fonctionnement, lesquelles lorsqu'elles sont décidées, sont des dépenses incompressibles et j'ai pris bonne note que le Gouvernement avait pris la décision de geler les effectifs de la Fonction Publique sur la base actuelle de 3.800 personnes.

Nous aurons l'occasion de reparler prochainement de ce problème lors de l'examen du projet de Budget Primitif 2006. En effet, il ne faudra pas oublier que ces décisions risquent cependant de décevoir nos jeunes compatriotes soucieux d'aborder une carrière dans la Fonction Publique. Un certain équilibre devra donc être trouvé afin de préserver ces deux objectifs.

D'autre part, en parcourant la lecture d'une analyse gouvernementale sur les exercices antérieurs, analyse à laquelle j'adhère totalement, l'auteur mettait en lumière une progression constante des dépenses de fonctionnement que je viens d'évoquer, mais également une augmentation notable des dépenses d'interventions publiques et, dans ce domaine, je pense que de sérieux arbitrages devront être envisagés dans l'avenir.

Enfin, la majoration la plus importante concernait les dépenses d'équipement. Si je comprends et approuve que ces dépenses représentent, pour une bonne part, la construction de logements domaniaux, je pense qu'une partie des investissements devra comporter également

des investissements productifs car, dans le cas contraire, l'équilibre sera rompu et notre potentiel économique ne sera plus préservé.

Je tiens cependant à ajouter que la communication de Monsieur le Ministre d'Etat m'a procurée un certain soulagement, mais je demeurerai vigilant par la suite.

Voilà, Monsieur le Président, les quelques réflexions que l'examen de ce Budget Rectificatif m'a suscitées.

Je me réserve la possibilité d'intervenir lors de l'étude des chapitres afin de me déterminer lors de mon vote.

Je vous remercie.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Doyen, pour votre intervention.

La parole est à présent à Monsieur le Rapporteur de la Commission des Finances.

Monsieur CUCCHI, je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, Monsieur le Ministre, je dois vous dire que je suis un peu rassuré : vous avez levé toute ambiguïté en confirmant que votre Gouvernement tiendrait tous les engagements pris par le précédent depuis le début de notre législature. Le principe de continuité de l'Etat ne peut donc, ni pour vous, ni pour nous, être mis en cause.

Sur les questions budgétaires, je note avec satisfaction la volonté du Gouvernement de lancer sans plus tarder le projet de modernisation de la présentation budgétaire que nous appelons de nos vœux depuis longtemps et au sujet duquel le Président PALMARO, tout particulièrement, a fait de multiples déclarations.

Même si l'estimation des recettes est toujours difficile, dépendant en partie de la conjoncture internationale, je maintiens qu'un écart aussi important entre le déficit prévisionnel et le déficit à la clôture ne rime à rien.

Au sujet du logement, d'abord concernant les logements domaniaux, je note avec déception que nous avons quand même pris du retard et que le nombre total de logements ne pourra pas être livré fin 2007, même si j'admets qu'il peut y avoir quelques mois de délais. C'est quand même dommage.

Je note également que vous proposez de combler le nombre des appartements manquants en grande partie par des logements préemptés. J'espère que le choix de ces logements préemptés se portera sur des logements de qualité, sinon comparables, tout au moins proches, de la qualité des appartements domaniaux, ce qui n'est pas le

cas dans la majorité des appartements trop peu nombreux que le Gouvernement préempte à présent.

Au sujet du secteur mixte, vous avez raison, Monsieur le Ministre : vous avez, nous avons tous, une obligation de résultat. Ce dossier est en effet essentiel pour le maintien d'un équilibre social en Principauté. Je souhaite donc que vous pesiez de tout votre poids pour que ce dossier aboutisse.

Je note également avec satisfaction que vous avez décidé d'appliquer une rétroactivité dès le 1^{er} janvier 2006 sur les mesures prises en faveur des retraités monégasques du Centre Hospitalier Princesse Grace. Concernant le régime des retraites, c'est en effet le temps de la décision politique et je rappelle l'attachement du Conseil National à la préservation des acquis du système actuel.

Au sujet de Monaco Télécom, je suis toujours inquiet concernant l'avenir de cette société ; vos explications ne m'ont pas convaincu quant à la politique stratégique qui va être décidée.

Concernant enfin le Cap Fleuri, je me permets de rappeler que, si le projet de transfert provisoire auquel nous étions attachés, n'apparaît aujourd'hui plus raisonnable, c'est bien la faute du retard accumulé par vos services. Le projet, à l'origine, était tout à fait viable. Mais, quoi qu'il en soit, je vous remercie d'avoir entendu mes arguments et d'avoir ainsi préféré la construction d'une maison de retraite médicalisée publique. Je tiens surtout à noter que, pour la première fois, j'ai vu apparaître dans vos propos, l'esquisse d'une véritable politique de santé, tout au moins concernant les personnes âgées.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Rapporteur.

La parole est à présent à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

La lecture de la presse locale, les informations largement diffusées sur le canal local, les annonces faites ces derniers jours sur la plupart des sujets importants, m'ont fait m'interroger sur l'utilité d'intervenir lors des débats sur le Budget Rectificatif 2005, tout ou presque tout ayant déjà été dit !

Cependant, la réalité des dossiers, les interrogations quant à la réalisation du programme UpM, qui est aussi le programme de l'UNAM – auquel j'appartiens, composante minoritaire de la majorité, consciente des contraintes de ce statut minoritaire – m'ont cependant

convaincu de la nécessité d'intervenir dans la mesure où il y a encore matière à le faire sur certains sujets. Nous allons ce soir examiner, Monsieur le Ministre d'Etat, le Budget Rectificatif 2005 préparé par votre prédécesseur et le Gouvernement non encore élargi. Je rappelle que c'est cet élargissement, conséquence de l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe et des renégociations que cela a entraîné avec la France, qui a enfin permis la séparation du Département des Travaux Publics et des Affaires Sociales et la création du Département des Relations Extérieures.

Je déclarais lors de mon intervention au début de l'examen du Budget Primitif 2005 : « Sans vouloir faire un procès d'intention au Gouvernement, je ne retrouve aucune inscription de cet élargissement dans les chapitres que nous devons voter. Pas plus d'ailleurs que de la répartition des différents services dans les Départements ». Votre éminent prédécesseur nous avait rapidement rassurés en nous disant que cet élargissement se ferait par un redéploiement des services et des budgets et que tout cela serait régularisé lors du Budget Rectificatif. Nous y voici et il nous faut constater que cet élargissement a, et c'est bien naturel et normal, entraîné une augmentation des effectifs et des budgets.

Dans le même ordre d'idées, l'adhésion de la Principauté au Conseil de l'Europe a entraîné pour le Gouvernement et le Conseil National de nouveaux frais et j'avoue que j'ai le plus grand mal à retrouver les inscriptions.

Au cours de cette année particulière, avant la disparition du regretté Prince Rainier III et l'avènement du Prince Albert II, les relations Gouvernement/Conseil National ont évolué plutôt dans le bon sens mais ont buté sur un manque d'information des élus sur des modifications de programme, le Conseil National ayant, une fois encore, été mis devant le fait accompli. Ne serait-il pas temps que le Gouvernement et les élus réfléchissent ensemble à un mode de fonctionnement basé sur la confiance réciproque comme vous nous le proposez, ce soir, Monsieur le Ministre d'Etat? Et je vous en remercie vivement.

Le Gouvernement a peut-être des raisons de ne pas tenir certains engagements mais, s'il ne fait pas la démarche de venir spontanément en parler aux élus, se contentant de nous apprendre, au bout de plusieurs mois, que ces projets ont été abandonnés, on ne saurait alors parler de consensus et de confiance réciproque. Je suis heureux d'entendre, ce soir, que vous remettez tout cela sur de bons rails, Monsieur le Ministre d'Etat. J'y reviendrai notamment lors des débats sur La Cachette car la manière de faire du Gouvernement en cette affaire m'est apparue particulièrement choquante, avant votre déclaration de ce soir, Monsieur le Ministre d'Etat.

Le Gouvernement, ce soir, Monsieur le Ministre d'Etat, par votre déclaration, a montré qu'il a réfléchi à sa crédibilité. A celle du Conseil National. A celles des élus. A celle de nos Institutions. Nous les élus des Monégasques, nous croyons à nos Institutions, nous les défendons vivement chaque fois que nous nous déplaçons à l'étranger, au Conseil de l'Europe, à l'Union InterParlementaire, à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe, à l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie. Nous les avons défendues aussi lorsque, à l'invitation du Conseil National, la Commission Permanente du Conseil de l'Europe s'est réunie à Monaco, début septembre, comme vous en avez été témoin, ainsi que les journalistes locaux ayant assisté aux travaux. Il en a été de même, la semaine dernière, lors de la tenue de la XVIII^{ème} Assemblée Régionale Europe de l'Assemblée Parlementaire de la Francophonie ayant elle aussi répondu à l'invitation du Conseil National.

Fort heureusement, il y a aussi des sujets de satisfaction dans ce Budget Rectificatif, comme par exemple :

- la prise en compte de la priorité d'emploi des Monégasques par le biais d'exonération de charges sur 2 ans pour les employeurs;
- votre engagement de compenser les pertes d'appartements par des achats, demandé par le Conseil National depuis 2 ans et demi;
- l'augmentation des bourses d'études avec, pour conséquence, cette année, une augmentation très sensible de jeunes nationaux en Doctorat qui, grâce à cette aide, peuvent atteindre les plus hauts niveaux d'études;
- votre politique globale, enfin, pour les personnes âgées et les personnes dépendantes.

A l'aube d'un nouveau règne, c'est notre responsabilité et notre devoir de réfléchir tous ensemble à la manière d'œuvrer le plus efficacement auprès de notre Souverain.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur MARQUET, pour votre intervention.

Qui demande à présent la parole ?

Monsieur le Vice-Président, nous vous écoutons.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

A l'issue d'une profonde réflexion pendant l'interruption de séance qui avait pour objectif de se pencher sur le rapport que vous veniez de nous

présenter, je ne puis que m'associer aux sentiments positifs que Monsieur le Président vous a exprimés, Monsieur le Ministre : je vous remercie de votre écoute, de votre clarté, de votre volonté, de votre compréhension. Puissent vos engagements se réaliser et que des circonstances imprévisibles ne vous désavouent jamais, vous, à l'égard du Conseil National et nous, à l'égard des Monégasques.

Merci encore, à ce stade de la réunion, en attendant d'aborder, sujet par sujet, pour mieux comprendre le contenu de ces engagements.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur BOISSON. La parole est à notre Collègue Fabrice NOTARI.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Comme le Vice-Président, je m'associe à ces remerciements.

Nous avons apprécié les réponses que vous nous avez données. Pour les engagements, nous en avons entendu beaucoup dans cette enceinte et nous espérons que vous les tiendrez.

Je voudrais revenir sur un point qui n'est pas abordé dans le rapport.

La modification de la loi n° 1.235 était une priorité de notre programme présenté lors des élections ; nous avons obtenu sa modification en tenant là nos engagements. Sa modification passait aussi par un complément d'actions concernant les propriétaires ; il me semblait que cela équilibrait les choses, c'était normal. Ce n'est plus le cas, puisque le Gouvernement rechigne à l'idée qui était proposée pour la création d'un nouveau secteur intermédiaire.

Il me semble qu'une fois de plus, on joue le jeu des chaises musicales, dans une version monégasque : une seule chaise pour deux participants. Une fois, ce sont les locataires qui sont assis, une fois ce sont les propriétaires, et ainsi de suite, depuis que ces fameux immeubles de 1947 se dégradent.

Je trouve la loi qui a été votée excessive ; je l'ai votée car elle était indispensable dans le contexte difficile qu'elle créait pour les locataires et ses conséquences néfastes, à très brève échéance, que nous avons su ainsi éviter ; mais je le répète, si je l'ai votée, c'est parce que je croyais à des mesures complémentaires d'accompagnement pour les propriétaires. Il faut comprendre que nous avons besoin de deux chaises et il faut cesser d'opposer les deux joueurs afin que notre pays ne ressemble pas à un Etat du Moyen-âge avec une loi pernicieuse réduisant le droit de propriété à une

notion contraire aux engagements pris lors de l'adhésion au Conseil de l'Europe.

Certes, nous avons un petit pays et les spécificités que nous avons défendues en sont les conséquences ; mais alors soyons innovants et trouvons ensemble ce secteur intermédiaire. Il faut travailler, l'amender, le modifier, lui donner une existence pour qu'enfin les choses s'équilibrent et ne pas laisser penser qu'à Monaco on ne respecte pas un droit inaliénable, comme le droit de propriété dans une démocratie moderne.

Je vous remercie.

M. le Président.- Merci, Monsieur NOTARI.

Qui souhaite s'exprimer dans le cadre de cette discussion générale ?

Monsieur LICARI, je vous en prie.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Si je vous parle du contrat d'objectifs, je pense que personne ne sera surpris.

Encore le contrat d'objectifs ! Et oui, encore et toujours le contrat d'objectifs ! Plus que jamais ! Devant les promesses non tenues du Gouvernement, dont la liste s'allonge de façon inversement proportionnelle au temps qu'il nous reste pour réaliser le programme, le contrat d'objectifs apparaît plus que jamais comme la seule méthode garantissant l'application du programme de l'UpM plébiscité par les Monégasques.

Certains ont parlé, dans cette enceinte, du contrat de confiance ; ce n'était bien sûr pas pour parasiter le discours des élus de Promotion de la Famille Monégasque sur le contrat d'objectifs. Mais qu'est-ce que le contrat de confiance ? Ils n'en n'ont jamais donné la définition. La notion de contrat de confiance, qui a des connotations plus électroménagères que juridiques, est l'antithèse même du contrat : c'est la confiance, mais sans le contrat, c'est l'abandon d'une partie au bon vouloir de l'autre. Nous en voyons le résultat aujourd'hui, à commencer par le programme des logements à construire d'ici la fin de la législature qui diminue comme une peau de chagrin. Même notre cher Président, dans son interview à Monaco-Hebdo paru dans le numéro de cette semaine, a parlé de rupture de contrat. On comprend bien évidemment ce qu'a voulu dire l'interviewé ; mais quel contrat ? Lors du vote du Budget Primitif 2004, où la majorité a accepté d'entrée de jeu de réduire son objectif de 1100 logements d'ici la fin de la législature à 837, j'avais attiré l'attention de la majorité sur le fait que cette concession très importante n'avait aucune contrepartie, à savoir que l'engagement du Gouvernement n'était pas ferme mais conditionnel. Il ne s'agissait donc pas d'un

contrat d'objectifs ni d'un contrat « tout court », mais d'un marché de dupes, la dupe étant, bien entendu, le Conseil National.

Ce consensus dont on nous rebat les oreilles jusqu'à la nausée, n'est pas la panacée pour réaliser le programme, c'est exactement le contraire : ce n'est que le masque grimaçant du renoncement, de l'abandon du faible qui refuse d'utiliser les armes qui sont les siennes.

Il est grand temps que la majorité prenne conscience que le Gouvernement n'a aucune intention de respecter, non pas ses engagements, car je le répète, un engagement conditionnel n'est pas un engagement, mais ses promesses et ses déclarations de bonnes intentions dont la seule finalité est d'endormir son partenaire institutionnel. Ce que j'ai entendu, ce soir, du discours du Ministre d'Etat, ne me fait pas changer d'avis : vous n'êtes pas magicien, il y a toujours les aléas de la construction et puis, il y a la faute des autres. Pour Industria/Minerve, nous avons bien compris qui vous visiez, mais nous en reparlerons le moment venu.

Je sais bien que la plupart des Membres de la majorité répugnent à la méthode du contrat d'objectifs qui, semble-t-il, leur apparaît comme le premier pas vers le régime parlementaire.

D'une part, qu'ils se disent bien qu'ils n'ont plus le choix, compte tenu du temps qui s'est écoulé, s'ils veulent voir se réaliser, pour une partie significative, leur programme.

D'autre part, loin d'être le premier pas vers le régime parlementaire, comme d'ailleurs l'a déjà dit Jacques RIT dans cette enceinte, c'est au contraire le dernier rempart de la monarchie constitutionnelle contre le régime parlementaire. Car ne nous leurrons pas, si le programme n'est pas réalisé, au moins pour ce qui est des points les plus importants, la déception du peuple monégasque sera à la hauteur de l'espoir qu'a fait naître l'élection d'une nouvelle majorité, c'est-à-dire immense et cette déception se tournera vers la majorité qui perdra les prochaines élections, mais aussi contre le Gouvernement.

M. le Président.- Merci, Monsieur LICARI.

Comme vous m'avez fait l'honneur de me citer dans une interview, je voudrais juste préciser, puisque c'est moi qui aie donné cette interview, que j'ai parlé au conditionnel. Si le Gouvernement ne tenait pas ses engagements, ce serait alors une rupture de contrat, si le Gouvernement ne livrait pas les 836 logements au cours de la législature, ce serait effectivement un engagement important non tenu. Je crois que nous avons réagi comme nous devons le faire avec l'ensemble du Conseil National en séance privée. Le Ministre d'Etat a déclaré

tout à l'heure : « Je tiendrai les engagements qui ont été pris par le Gouvernement, chiffre par chiffre », donc mon conditionnel ne deviendra une affirmation, évidemment, que si les engagements n'étaient pas tenus ; ce n'est pas ce que j'ai entendu tout à l'heure et nous y reviendrons sûrement dans le cadre de l'examen de la politique du logement, d'une manière plus détaillée. Il manquait effectivement une trentaine de logements dans le chiffre qui nous avait été présenté en séance privée et j'ai entendu, tout à l'heure, sur le siège, le Ministre d'Etat déclarer que le Gouvernement en achèterait dans des opérations privées ou en préempterait pour, au total – si j'ai bien fait les additions – la trentaine de logements qui manquait. Mon conditionnel de l'interview n'a plus de raison d'être si le Gouvernement tient ses engagements.

Je vais donner la parole à Monsieur le Ministre d'Etat qui souhaite s'exprimer sur les nombreuses interventions qui ont déjà eu lieu. Nous reprendrons ensuite avec tous les élus qui n'ont pas pu encore s'exprimer dans le cadre de la discussion générale.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je crois que c'est effectivement plus vivant de répondre à une première série de questions, puis nous garderons les réponses des autres pour plus tard.

Je vais répondre dans l'ordre d'abord à M. GARDETTO, au sujet de la grippe aviaire. C'est un problème de santé publique grave et nous avons travaillé en liaison, d'une part avec l'OMS et, d'autre part avec la Direction Générale de la Santé à Paris, et notamment Monsieur Didier HOUSSIN, le Délégué Interministériel qui a été chargé par le Gouvernement français d'organiser le dispositif de prévention. Dans ce cadre-là, nous avons engagé plusieurs actions : tout d'abord, nous avons nous-mêmes organisé l'achat de tous les matériels, c'est-à-dire les masques, les combinaisons, les lunettes etc..., dont les autorités sanitaires nous ont dit avoir besoin en cas de venue chez nous de cette pandémie, non seulement pour tout le public, mais également pour tout le personnel médical de ville et tous les intervenants qui seraient amenés à avoir des contacts, à un moment donné peut-être – j'espère que ça n'arrivera pas – pour les proches, les familles, pour tous ceux qui seraient en contact avec des malades. Ces commandes sont passées, les premiers stocks vont arriver au mois de novembre à l'Hôpital Princesse Grace pour le cas où. Et puis, il y avait évidemment le problème des produits pharmaceutiques destinés à lutter contre ce virus. Là, il m'est apparu indispensable de travailler en liaison directe, parce que l'interpénétration au niveau géographique mais surtout au niveau humain, est tel

qu'on doit travailler avec les Alpes-Maritimes : tous les jours, il y a des dizaines de milliers de personnes qui passent des Alpes-Maritimes à Monaco et réciproquement, donc il est bien évident qu'il faut que nous adoptions un dispositif cohérent avec les Alpes-Maritimes. Nous nous sommes là adressés à la Direction Générale de la Santé à Paris et nous avons demandé, ce qui a été obtenu, d'être intégrés dans le dispositif Alpes-Maritimes pour ce qui est de la distribution des antiviraux indispensables. De ce point de vue là, nous avons été intégrés dans le dispositif Alpes-Maritimes – qui se sont vus augmenter de 35.000 habitants pour la circonstance – et nous avons accepté de rentrer dans le dispositif parce que nous n'avons pas la possibilité, et ce serait absurde, d'avoir un dispositif particulier. Donc, nous sommes intégrés dans le dispositif Alpes-Maritimes pour ce qui concerne la distribution et les priorités à donner en cas d'arrivée de cette épidémie pour y faire face.

J'évoquerai, pour mémoire, les dispositions de surveillance, parce que nous n'avons pas d'aéroport, pas de port de commerce, mais il y a des allers-venues. Donc toutes les instructions ont été données, aussi bien au Service des Douanes qu'au Service du Port, aux Services de Police, pour surveiller, et notamment en provenance des pays qui seraient touchés, toutes les marchandises qui puissent arriver. Dans ce domaine, une surveillance étroite est faite.

J'ajoute que nous avons lancé une campagne pour la vaccination contre la grippe ordinaire : les spécialistes m'ont expliqué que la transmutation de ce virus pouvait être dangereuse, que s'il empruntait le vecteur de la grippe ordinaire, c'est là qu'il y aurait une véritable pandémie. Il est donc important, en termes de prévention, de se vacciner contre la grippe ordinaire ; c'est gratuit pour les personnes âgées et ça ne coûte pas cher pour les autres. Voilà, nous avons pris les dispositions. Il ne faut rien dramatiser, d'ailleurs je crois que vous êtes d'accord avec moi : il ne s'agit pas de faire appel aux peurs antiques du Moyen-âge, la peste, qui a ravagé des villes ; mais il y a un peu de ça ; nous avons besoin d'irrationnel dans ce monde trop rationnel. L'appel que font les médias aux peurs antiques joue toute sa portée ; il faut rassurer les gens, c'est pour cela que j'ai voulu intervenir sur les médias, pour dire de ne pas s'inquiéter, le Gouvernement s'en occupe, parce qu'il faut vraiment ne pas affoler la population. Il y a des experts qui le disent, des experts avisés comme le Directeur Général de la Santé britannique qui dit : « ... 50 000 morts au Royaume-Uni... » et puis, il y en a d'autres qui vous disent : « non, la transmutation en grippe humaine, c'est quelques cas en Chine et ça ne se

développera pas, il n'y a pas de raison » ; et finalement, il n'y a jamais eu que quelques dizaines de morts en Chine, si les déclarations sont exactes. Moi, je n'en sais rien, les experts donnent des avis variables, mais il ne faut pas céder à la grande peur, il faut rassurer la population et puis s'organiser, se préparer, sereinement, pour faire face si cela devait arriver. Ça n'arrivera pas de manière certaine, mais si cela devait arriver, nous devons être prêts pour protéger au mieux la population monégasque. C'est notre devoir, c'est le devoir du Gouvernement et on s'y emploie. Pas d'affolement, mais pas d'indifférence. C'est un peu mon leitmotiv. Que les gens ne s'affolent pas, soyons responsables et vigilants et si ça devait arriver, il faut avoir pris toutes les mesures pour faire face, au mieux, à cette catastrophe. Comme à une autre catastrophe. Ce n'est pas parce qu'il y a des pompiers qu'il y a le feu partout ! Il faut regarder les choses en face, tranquillement, sereinement, il faut prendre des mesures de prévention ; ça ne veut pas dire que ça va arriver, au contraire.

Je vais à présent répondre au Dr PASTOR. Le Dr PASTOR a dit : « ce n'est pas très bien de faire appel au Fonds de Réserve Constitutionnel, il y a quand même un déficit important, les équilibres sont essentiels, il y a des investissements productifs qu'il faut soutenir ». Je crois que la situation financière est saine, je l'ai dit tout à l'heure, dans mon discours introductif et je le répète. Je crois qu'elle est saine mais qu'il ne faut pas qu'elle se détériore. On est dans un cercle vertueux qui ne doit pas devenir un cercle vicieux. J'ai l'habitude de dire que nous sommes condamnés à l'expansion. Nous sommes condamnés au développement. Notre système repose sur la prospérité économique qui nous donne les moyens, qui donne au Prince et à Son Gouvernement les moyens ; j'allais dire de façon un peu vulgaire « que tout le monde s'y retrouve », c'est-à-dire que ce développement économique permet de réaliser des dépenses sociales pour les Monégasques, bien sûr, mais pas seulement pour les Monégasques ; pour les résidents et pas seulement pour les résidents, mais aussi pour les salariés, pour tous ceux qui ont un contact étroit et qui font partie, quelque part, de Monaco. Et vous le savez bien, le Prince est le Prince de tout le monde. Donc, je crois qu'il faut rester dans ce cercle vertueux où il y a une expansion économique. Je ne pense pas que Monaco – je le dis parce que je le pense réellement – soit un endroit où on peut supporter une crise. Bien heureusement, le dynamisme du Prince Rainier a fait que nous n'avons jamais véritablement connu de crise économique, mais tout cela repose sur une expansion permanente. Nous sommes, nous, ici, à une expansion à 5 ou 6 %, c'est l'ordre de grandeur, alors que les grands pays, notre voisin la France, est autour de 1 à 2 %, l'Allemagne, c'est

plutôt 0 %, l'Italie, c'est également 1 ou 2 %. Nous, nous sommes à plus et nous sommes obligés de rester à plus, parce que nous ne supporterions pas 1 ou 2 % d'expansion; notre budget ne le supporterait pas et ce serait le début de la fin, on passerait très vite du cercle vertueux au cercle vicieux. Si nous commençons à « taper » – excusez-moi le terme un peu vulgaire – dans le Fonds de Réserve Constitutionnel, c'est le début de la fin. Il faut être vigilant. Il faut réaliser ce qu'on peut réaliser : regardez les logements domaniaux, cela coûte de l'argent, on le fait; nous nous occupons des personnes âgées, c'est nécessaire; et puis il y a d'autres projets. Il faut s'occuper des logements des résidents enfants du Pays, il faut le faire. En même temps, il faut garder suffisamment d'argent pour investir dans ce développement économique car nous sommes condamnés à ce développement économique. Il faut trouver un bon équilibre, et c'est à vous d'en juger, Mesdames et Messieurs, parce que c'est vous qui votez le Budget et le Budget, c'est la recherche de cet équilibre où nous allons réaliser des choses pour les Monégasques, pour les résidents, et en même temps, assurer le lendemain, parce qu'il ne faut pas penser qu'à la génération actuelle, mais il faut penser aussi à nos anciens, mais aussi à nos enfants. Il faut préparer des lendemains qui chantent et pour cela, il faut investir dans le développement économique. Tout le Budget, c'est un exercice très subtil d'équilibre qui doit garder ce cercle vertueux dont nous bénéficions, mais en même temps, dépenser cet argent pour le bien-être immédiat, mais aussi pour l'avenir, le développement économique dont nous ne pouvons pas nous passer. Donc, il faut de nouvelles entreprises, il faut de nouveaux sièges, il faut que la TVA augmente; je le dis en toute franchise, c'est une nécessité absolue, sinon nous ne pouvons plus rien faire, je ne suis pas un magicien. Si je n'ai plus d'argent, je ne peux plus rien faire.

Je m'adresse au Dr PASTOR, je suis d'accord, mais il faut trouver cet équilibre subtil entre la satisfaction des besoins des uns et des autres – et cette satisfaction n'est jamais totale – et puis la nécessité d'investir dans l'avenir.

Je voudrais à présent répondre à M. CUCCHI, le Rapporteur, avec qui nous sommes d'accord : il faut lancer une étude lourde, parce que c'est compliqué, sur la modernisation budgétaire, je le dis aussi pour M. PALMARO, que ce que nous pouvons faire très vite, c'est tout de même organiser mieux les reports de crédits pour qu'effectivement notre Budget soit plus réel. Nous commençons à connaître à peu près les recettes de l'année 2005; si aujourd'hui je veux réduire le déficit, je vais sabrer dans les dépenses d'équipement et si je sabre dans les dépenses d'équipement, je ne vais pas pouvoir

lancer tout ce que vous m'avez demandé de lancer. Donc, il y a quelque chose qui ne va pas, au niveau simplement technique de procédure, donc il faut remédier à cela et je crois que nous sommes bien d'accord sur ce point.

Les logements domaniaux : bien sûr, nous avons des logements préemptés, nous allons les proposer à des Monégasques, je crois pouvoir dire que nous en aurons suffisamment, parce qu'en fonction de la géographie, de toute une série d'éléments, il y a des Monégasques qui peuvent être intéressés, c'est un petit nombre par rapport à plus de 800 – c'est 25 – mais pour des raisons diverses, nous allons trouver des logements. Sur le Rocher, nous pouvons préempter un logement qui ne sera pas moderne, mais il y aura des amateurs, il y a d'autres critères qui feront qu'il y aura bien 25 familles monégasques intéressées par des logements préemptés, ça donne une plus grande diversité dans l'offre. Nous allons arriver au chiffre promis et je m'engage au moins à une chose – que ce soit 836 ou 837, il y a un débat – et c'est vrai que les livraisons des derniers appartements ne se font qu'au printemps mais, dans le cadre de la mandature, on aura attribué à 836 ou 837 familles un logement. Si on tient cet engagement, je crois que, malgré les vicissitudes et les difficultés de parcours, on pourra dire que l'engagement a été tenu. C'est ce que je souhaite et c'est ce que je veux.

Le secteur mixte, je n'y reviens pas : je crois que c'est très important pour l'équilibre social parce que la société monégasque n'a pas uniquement besoin de Monégasques et de gens riches; elle a besoin qu'il y ait des enfants du pays qui tiennent des commerces, cela fait partie de la vie. Si vous rompez cet équilibre, c'est mauvais pour tout le monde...

M. le Président.- Vous prêchez des convaincus.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, vous le savez bien. Nous avons, ensemble, une obligation de résultat par rapport aux enfants du pays. Nous devons nous mettre autour de la table et trouver une solution qui ne lèse pas les propriétaires; car on ne demande pas à des propriétaires privés de faire une politique sociale à notre place, c'est à l'Etat de s'en occuper et nous allons trouver des solutions. Ce n'est pas encore au point, il faut que nous nous rencontrions et que nous y réfléchissions, que nous confrontions ensemble des solutions.

Le régime des retraites, je n'y reviens pas.

Monaco Télécom, vous l'avez évoqué. Je ne suis l'avocat de personne. L'Etat est actionnaire minoritaire, il est vigilant, c'est tout ce que je peux vous dire. Il n'est

pas forcément toujours d'accord, mais il est vigilant. Il est actionnaire minoritaire, donc il doit discuter avec des partenaires. Je vous l'ai dit, pour l'instant, à ma connaissance, aucun plan social n'est déposé. Je ne fais confiance à personne dans cette affaire; je regarde, j'observe, je veille. Il faut être vigilant en tant qu'actionnaire, hélas minoritaire.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Vous pourriez tenir un discours à ma place, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Nous sommes d'accord.

Je voudrais à présent répondre à M. MARQUET qui nous a évoqué plusieurs sujets : le problème de La Cachette, la défense des institutions devant le Conseil de l'Europe, les bourses d'études pour les jeunes nationaux. Je suis très favorable à voir des jeunes Monégasques aller dans l'Administration du Conseil de l'Europe, j'y suis favorable et je les soutiendrai chaque fois qu'il y aura une candidature, même si ce sont des magistrats.

(Rires).

M. Jean-Charles GARDETTO.- Nous y reviendrons, Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Nous y reviendrons mais je soutiendrai leur candidature parce que je trouve que c'est enrichissant pour un jeune magistrat d'aller faire une expérience de quelques années au Conseil de l'Europe ou ailleurs. Je crois qu'on ne peut pas faire toute sa carrière sur 2 km², il faut des ouvertures et le Conseil de l'Europe est une occasion pour les jeunes qui reviendront enrichis d'expériences.

Le mode de fonctionnement sur la confiance réciproque, j'y crois beaucoup, j'y reviendrai en répondant à M. NOTARI.

Monsieur BOISSON, vous réinterviendrez, je pense. Vous avez exprimé un sentiment général, et je vous en remercie, ça m'a fait plaisir, c'est normal.

(Rires).

M. Claude BOISSON.- Monsieur le Ministre, si ça continue comme cela, si vous n'étiez pas Ministre et si vous étiez Monégasque, je serais très heureux de vous prendre dans une éventuelle liste pour notre groupe politique, pour défendre les Monégasques et Monaco.

(Rires).

M. le Ministre d'Etat.- Ce n'est pas possible !

Je voudrais répondre également à M. NOTARI. Sur le secteur intermédiaire, j'y ai déjà répondu tout à l'heure, pour dire qu'il faut à la fois trouver une solution qui ne doive pas atteindre le droit de propriété, mais qui en même temps permette de trouver une solution pour les résidents monégasques de longue date et qui doivent pouvoir habiter à Monaco.

Maître LICARI a été un peu plus dur !

(Rires).

Ça ne vous a pas échappé ! Il a parlé de contrat de confiance, qu'il appréciait certes les promesses, mais qu'il se demandait si ce n'était pas fait pour endormir. Il n'est pas encore l'heure de dormir, ce n'est pas cela mon objectif. Je voudrais vous dire, Maître LICARI – je voulais le dire dans ma conclusion et puis je ne l'ai pas dit tout à l'heure, quand on parlait de la recherche du temps perdu – mais ...

(Rires).

Je voulais vous dire que moi, j'ai été bercé, dans toute ma jeunesse – c'était le courant philosophique dominant lorsque j'étais jeune, entre la fin de la guerre mondiale et 1968, lorsque j'étais étudiant – dans l'existentialisme, qui était le courant philosophique dominant dans toute l'Europe et dans le monde entier et qui mettait en exergue la valeur de l'action. Que ce soit tous les grands existentialistes tels que Laurence d'ARABIE, CAMUS, MALRAUX et les autres du monde entier, c'était, après la guerre mondiale, l'exaltation de l'action et je cite souvent, parce que j'aime beaucoup cette réflexion de Laurence d'ARABIE, dans les 7 piliers de la sagesse : « Ce qui compte, finalement, c'est la petite cicatrice qu'on laisse sur la Terre, le reste n'a aucune espèce d'importance. » Moi, je vous dirais simplement que cette philosophie de l'action que j'ai apprise dans ma jeunesse, j'en ai toujours gardé quelque chose, et pour moi, seule l'action compte. Donc, peu importe les mots et les promesses, Maître LICARI, moi je demande un privilège, c'est que le Gouvernement soit jugé sur ses actes et sur les résultats et non pas sur ses mots et ses promesses. Et là-dessus, je peux vous donner des rendez-vous, Maître. Voilà simplement ce que je voulais vous dire. Jugez-nous sur les actes et évaluez les résultats.

M. le Président.- Maître LICARI, vous souhaitez répondre au Ministre d'Etat.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Un petit point de détail, nous n'allons pas polémiquer sur la philosophie, mais CAMUS n'était pas existentialiste, puisqu'il considérait que l'essence précède l'existence.

Ce que je voulais vous dire, Monsieur le Ministre – et d'ailleurs d'autres que moi dans cette enceinte l'ont constaté – c'est que le problème – aussi, je n'attaque pas les hommes, je m'en prends aux fonctions, ce n'est pas tout à fait la même chose – est que, depuis 2 ans et demi, le Gouvernement a fait beaucoup de promesses mais il n'en n'a pas tenu beaucoup, voire aucune. Je pense que je ne suis pas le seul à l'avoir constaté. Alors, je constate aussi – vous l'avez rappelé, vous êtes là depuis 5 mois que ce Budget, *a priori*, a été préparé sous votre ministère et nous avons constaté tous ensemble un certain nombre de manquements importants qui ont été listés par le Rapporteur avec, bien sûr, l'assistance des autres Membres de la Commission des Finances. Ce soir, vous nous dites : « Oubliez tout ça, je vais tenir tous les engagements qui n'ont pas été tenus ». Alors, pourquoi avoir préparé un Budget où les engagements *a priori* n'avaient pas vocation à être tenus ? Peut-être que mon calendrier n'est pas à jour et que ce soir, nous sommes le 24 décembre et non pas le 24 octobre ? Comme vous, je juge les Institutions ou les hommes sur leurs actes, et pour l'instant, nous avons été plus qu'échaudés par la pratique du Gouvernement. Donc, la confiance, malheureusement, c'est un luxe que nous ne pouvons plus nous payer, à deux ans et demi de la fin de la législature. C'est pour cela que la seule méthode, je le répète, c'est une méthode contractuelle, c'est la seule qui pourra faire appliquer le programme de l'UpM.

M. le Président.- Je voudrais juste dire, avant de reprendre le tour de parole, puisqu'un certain nombre de Conseillers Nationaux n'ont pas encore pu s'exprimer dans le cadre de cette discussion générale, que j'ai la faiblesse de croire que la réaction déterminée et ferme du Conseil National dans le cadre de la préparation, depuis plusieurs semaines, en séances privées, de ce Budget Rectificatif, a induit la déclaration de M. le Ministre d'Etat qui, effectivement – M. LICARI a raison – contient des avancées et la confirmation d'engagements qui ne nous semblaient pas être tenus dans le projet de Budget Rectificatif que nous avons reçu. Mais je crois qu'il y a, au-delà de M. LICARI, beaucoup de Conseillers Nationaux déterminés et fermes pour faire respecter les engagements pris devant notre Assemblée, dans l'intérêt des Monégasques et de la population de Monaco. Il est évident que si nous avons dû juger le projet de Budget Rectificatif – et c'est ce qu'a fait le rapport de la Commission des Finances – sur ce qu'il était quand nous l'avons reçu, nous n'aurions pas ce soir la même réaction positive et la même satisfaction, malgré les réserves que

quelques uns d'entre nous avons exprimées, dont moi-même tout à l'heure ; comme je l'ai dit à M. le Ministre d'Etat précédemment, sur plusieurs sujets, vous nous redites ce soir ce que votre prédécesseur a dit l'an passé ; nous n'avons pas de raison de mettre en cause personnellement votre parole puisque vous n'êtes là que depuis moins de 5 mois, mais nous l'avons dit aussi tout à l'heure, nous serons extrêmement vigilants « chat échaudé craignant l'eau froide », pour vérifier que les actes suivront bien les paroles. Moi, j'ai tendance à penser – mais je suis prêt à revenir sur mes déclarations et à dire que je me suis trompé – que nous avons, en la personne de M. PROUST, un homme qui s'investit à fond dans ses dossiers et qui a de l'autorité, qui fera tout pour tenir les engagements qu'il a pris devant nous, notamment dans sa déclaration préliminaire, tout à l'heure, en ouverture de cette séance.

Je vais donner à présent la parole à ceux qui l'ont demandée et notamment à M. le Président de la Commission des Finances.

Monsieur PALMARO, je vous en prie.

M. Vincent PALMARO.- Merci, Monsieur le Président.

Concernant le Budget, je suis d'accord avec toutes les interventions, il n'y a pas beaucoup de remarques négatives à faire, dans l'état actuel des choses. Vis-à-vis de l'action, j'ajouterais accord et vigilance.

Je voudrais juste dire à notre ami Jean-Pierre LICARI, parce qu'il a cité le terme « contrat de confiance » que c'est moi qui ai cité, en premier, ici, le « contrat de confiance ».

Le contrat d'objectifs, au fond, c'est un accord ferme entre deux ou plusieurs parties : quelqu'un produit ou vend des produits, un autre les achète, des qualités et des quantités sont définies, des paiements sont définis ; ça peut être comme cela, un contrat d'objectifs, c'est concret. Le contrat d'objectifs est clair, effectivement, on sait à quoi s'en tenir : les deux parties savent à quoi s'en tenir. S'il y en a un qui ne livre pas, il y a une clause de pénalités ; s'il y en a un qui ne paie pas, il y a des interventions judiciaires. Mais justement, je parle tout de suite d'intervention judiciaire. Dans un contrat d'objectifs, il me semble que c'est un contrat qui contient une clause qui définit les tribunaux qui vont traiter des problèmes s'il y a désaccord. Et dans ce cadre-là, mon expérience me fait penser que ça pose des problèmes à tout le monde, ça coûte cher à tout le monde, sauf aux avocats... Voilà pour moi, et je fais peut être une erreur, si je veux schématiser, c'est ça le contrat d'objectifs.

Le contrat de confiance, pour moi, c'est la volonté des deux parties de trouver un accord partagé, jusqu'à –

excusez-moi le terme – « plus soif » pour éviter la volonté de ne pas rentrer dans le binaire, la volonté de ne pas aller vers un blocage parce que personne n'a acquis son objectif. Voilà ce que je ressens comme le contrat de confiance. Pourquoi est-ce que j'appelle cela le contrat de confiance ? Parce que si chacun fait un effort et arrive à se satisfaire, non pas de la totalité de l'offre qui est en face, mais suffisamment se satisfaire, et si l'autre partie a le même raisonnement, on arrive à un accord. On n'arrive jamais à un accord parfait mais au fond, là, on avance. Ma philosophie c'est que, dans une situation déterminée, il faut avancer. Je souhaite que les choses avancent. Pour faire avancer un dossier simple, ou aussi compliqué soit il, s'il n'y a pas une notion de confiance forte entre les parties qui sont en train de signer un papier, il y aura de multiples difficultés et ce n'est pas la meilleure façon pour arriver à construire. En fait, c'est un esprit : refuser le désaccord, que les deux parties refusent le désaccord, pour essayer de construire.

Je ne vais pas aller plus loin.

Je voudrais revenir un instant sur la déclaration de M. PASTOR. La question qu'il se pose est : les finances sont saines ou ne sont pas saines ? Le pays s'appauvrit ou ne s'appauvrit pas ? Je pense qu'on peut avoir une réponse tout à fait différente pour les deux. Le pays peut s'appauvrir s'il fait des déficits et que ces déficits diminuent d'une façon ou d'une autre les produits qu'il y a dans la caisse. Evidemment, s'il n'y a pas de déficit, le total du déficit devient de l'argent qui reste dans la caisse, donc le pays s'appauvrit à partir du moment où il fait des déficits. Evidemment, l'équilibre financier n'est jamais parfait et il y a des périodes de déficit et des périodes de bénéfice ; mais si les périodes de déficit sont longues dans le temps, c'est vrai, je le rejoins, on peut se poser la question : quid de l'avenir ?

En revanche, dans cette situation, à un instant donné, les finances sont saines, même si le pays s'appauvrit. Si un pays comme Monaco a des réserves, a des déficits, n'a pas d'endettement, les finances sont saines. S'il continuait à fabriquer des déficits, on pourrait penser que l'avenir n'est pas assuré. Voilà la différence entre les deux.

Le dernier point, c'est un point plus pratique. Le Président du Conseil National nous a dit, Monsieur le Ministre, que vous aviez proposé une réflexion sur des réunions avec le Gouvernement avec des question/réponses. Personnellement, et je ne donnerai que mon avis puisque nous n'en n'avons pas débattu, je crois que c'est excellent, parce que, au lieu d'une ou deux fois par an, revenir sur des dossiers qui pendant une année ont évolué du côté du Gouvernement puisque c'est l'acteur, et qui n'ont pas évolué pour nous, puisque

nous ne sommes pas dans l'action, eh bien, nous augmentons le degré de difficulté à s'entendre avec cette évolution dans l'action d'une partie et l'autre dans la non-action puisqu'elle n'est pas dans l'exécutif. Alors que si nous avons une réunion périodique au cours de laquelle il y a des questions/réponses, des discussions qui s'engagent, je crois que d'un côté, le Conseil National serait plus informé et aurait probablement des réactions dans certains cas utiles, pour comprendre et pour faire passer des messages au Gouvernement et dans l'autre cas, le Gouvernement aurait lui aussi la possibilité de faire passer des messages, d'actualiser notre information, pour que les deux se comprennent et s'entendent mieux. Ceci n'est pas de la cogestion, contre laquelle je suis contre. A mon avis, la gestion n'a jamais rien donné.

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur le Doyen souhaite reprendre la parole.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Tout simplement pour répondre à M. PALMARO et lui dire que je n'ai jamais affirmé que les finances n'étaient pas saines. J'ai dit que lorsqu'un pays utilise depuis des années des intérêts du Fonds de réserve, il ne peut que s'appauvrir, étant donné que pour ne pas s'appauvrir il faudrait qu'il utilisât les intérêts des intérêts.

J'étais déjà, il y a 38 ans, élu au Conseil National et l'Etat Monégasque disposait d'une année d'exercice budgétaire au Fonds de Réserve. Lors des dernières élections de 2003, nous disposions de l'équivalent de X années budgétaires. J'estime que notre politique a permis d'enrichir notre Pays et la Principauté de Monaco peut se permettre une vraie politique sociale grâce à cet argent.

Je ne souhaite pas critiquer le Gouvernement je veux lui dire tout simplement de faire attention car depuis 3 ou 4 ans, nous utilisons des fonds pour combler les déficits qui me paraissent importants.

Je mets en garde c'est tout et c'est ce que je pense.

M. le Président.- J'entends très bien ce que vous dites, Monsieur le Doyen, mais, M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie va pouvoir nous apporter ses lumières, le déficit réel à la clôture – car c'est le seul qui compte, en 2003 – a été de combien ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- 17 M€.

M. le Président.- De combien le déficit réel sera-t-il en 2004, Monsieur le Conseiller ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Pas 60 millions d'euros.

M. le Président.- Or, Monsieur le Doyen, les intérêts sont de près de 100 M€ ! Donc, je vous confirme bien que le Fonds de Réserve continue de s'enrichir, en euros constants. Car lorsque vous enlevez 17 millions à 100 millions d'intérêts, vous avez encore plus 80 M€, vous savez faire les additions et les soustractions ! Plus de 80 M€ viennent s'ajouter au Fonds de Réserve. Et même pour l'année 2004, vous aurez près de 50 M€ qui viendront s'ajouter au Fonds de Réserve. Donc, c'est encore un enrichissement; je vous le concède, notre objectif à tous, c'est évidemment de continuer à financer le programme d'équipement et de financer le programme de logements sociaux et de retrouver aussi, si cela est possible, des budgets équilibrés. Mais je ne voudrais pas laisser penser qu'en euros constants, l'Etat se soit appauvri. Le Fonds de Réserve ne s'est pas appauvri puisque si nous regardons la progression en euros constants, elle est réelle, même après 2003 et encore en 2004, donc il s'est enrichi.

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais intervenir parce que je voudrais répondre à deux interventions qui sont importantes. Je voudrais répondre à la fois à M. PALMARO et au Docteur PASTOR.

Dire à M. PALMARO que j'aime mieux la formule « contrat d'objectifs » que « contrat de confiance ».

(Rires).

Je vais vous dire pourquoi.

M. le Président.- Je souhaiterais, Monsieur le Ministre, que vous nous précisiez ce que vous entendez par « contrat d'objectifs » pour qu'il n'y ait pas d'erreur sémantique dans cette Assemblée et que l'on ne comprenne pas mal vos propos. Dites-nous ce qu'est le « contrat d'objectifs », pour vous, car je doute, étant donné votre arrivée récente dans vos fonctions, que ce soit la même signification que celle de M. LICARI, que vous ne connaissez pas encore.

M. Jean-Pierre LICARI.- Pourquoi, vous avez des craintes, Monsieur le Président, à ce sujet ?

M. le Ministre d'Etat.- J'ai appris le droit public avec un professeur que vous connaissez bien, le Professeur

VEDEL et il est un des rédacteurs de la Constitution de Monaco. Et je sais ce qu'est un « contrat de confiance » parce que, dans le système républicain français, le vote de confiance, qui a été d'ailleurs très amoindri sous la cinquième République par rapport à la quatrième République. La France n'est pas tout à fait un régime parlementaire, c'est un régime intermédiaire, entre le régime présidentiel et le régime parlementaire : elle a quitté le régime complètement parlementaire gardé par certains autres Etats; mais le régime purement parlementaire n'est pas adapté à l'esprit français, ça c'est clair, mais peut être adapté à d'autres pays qui se débrouillent bien tout seuls. Mais ce que je veux dire, le vote de confiance, c'est lié au régime parlementaire. Le contrat d'objectifs, c'est complètement différent. Je suis d'accord, Monsieur PALMARO, car c'est bien comme cela que nous voudrions présenter la loi de finances que vous votez; on voudrait que la loi de finances soit des objectifs et des moyens et que nous évaluions les résultats. C'est ce que nous voudrions faire. Donc, le contrat d'objectifs, je suis complètement d'accord. On se fixe des objectifs, on vote des moyens et on regarde ce qui se passe, on juge et vous avez à réévaluer; je suis d'accord.

Est-ce que nous sommes en train de s'appauvrir ou de s'enrichir ? Là, il y a un grand débat.

(Rires).

A mon avis, nous sommes à un point d'équilibre, parce que à mon avis, le Budget de 2005 et le Budget Primitif que nous allons vous présenter pour 2006, sont au point d'équilibre, c'est-à-dire que le déficit réel sera probablement égal au produit financier du Fonds de Réserve, moins l'inflation. Autrement dit, c'est le point d'équilibre. Si nous allons plus loin, on s'appauvrit.

Si vous comptez *grosso modo* 2 % d'inflation, vous prenez les produits financiers, vous retirez 2 % et vous avez, à mon avis, ce qu'il est raisonnable de faire si nous voulons maintenir notre Fonds de Réserve en l'état où il est. C'est ma ligne de conduite. Quand nous avons, avec M. BIANCHERI, parce que j'ai aussi des collègues du Gouvernement, c'est aussi leur travail, qui voulaient dépenser plus dans tous les domaines...

(Rires).

... c'est normal, il y a les dépensiers et ceux qui tiennent la caisse. Moi, je suis là pour arbitrer. Mon arbitrage a été fondé, et nous en reparlerons pour le Budget Primitif, sur l'idée qu'il fallait ne pas aller au-delà des produits financiers du Fonds de Réserve moins l'inflation.

M. le Président.- C'est un accord que nous avons passé ensemble, avant votre venue, Monsieur le Ministre, entre le Gouvernement Princier et le Conseil National.

M. le Ministre d'Etat.- C'est normal, je pense que c'est le bon sens.

A partir de là, je dis que dans la dépense, il faut à la fois investir dans le social – et je suis complètement d'accord pour aller plus loin, ce dont on discutera – par contre, il faut quand même qu'en termes d'investissements, nous investissions pour l'avenir. Je suis désolé, mais je crois que nous sommes condamnés au développement économique. Monaco a une particularité; il n'est pas comme les grands pays qui fluctuent au niveau de la conjoncture internationale; l'Allemagne traverse une crise, elle est à 0 % d'expansion, la France est à 2 %, pour l'Italie, ce n'est pas beaucoup mieux, etc. Nous, il faut que nous soyons à 5 ou 6 % tous les ans. Et c'est absolument nécessaire.

M. le Président.- Nous avons déjà procédé à un tour de parole assez important.

Y a-t-il d'autres élus qui souhaitent s'exprimer dans le cadre de la discussion générale ?

Monsieur le Vice-Président, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rebondir sur ce sujet. Monsieur le Ministre, vous avez raison et nous partageons le même avis, mais je voudrais rappeler un point d'historique.

Après les élections, lorsque nous avons souhaité que l'Etat fasse un certain nombre de dépenses, nous avons désiré que l'on fasse appel au Fonds de Réserve et cela, au départ, a été mal interprété car nous demandions tout simplement ce que vous faites aujourd'hui, c'est-à-dire utiliser une part des intérêts et, à l'époque, on nous avait accusé de vouloir – pas le Gouvernement, c'était des rumeurs – dilapider l'argent de l'Etat. C'est important de revenir sur cet historique : nous ne voulions pas dilapider l'argent de l'Etat, nous voulions simplement utiliser une part des intérêts et en ce sens que vous indiquez aujourd'hui; nous y sommes parvenus et là, nous avons un contrat réciproque, c'est-à-dire nous avons les mêmes attentes. Nous sommes partis de cela, je voulais le rappeler et, Monsieur le Ministre, il est agréable de voir la sérénité, la douceur et l'humour que vous apportez à nos débats, car c'est tellement contraignant, quelques fois, toutes ces heures passées ensemble.

Je voudrais à présent revenir sur le sujet si grave de la

grippe aviaire et rappeler que vous avez indiqué ce que nous entendons dans les médias et qu'il est recommandé d'être vacciné pour la grippe. Je me permets de faire une suggestion qui peut être utile parce que j'ai le privilège de prendre la parole, ici, en public. Dans le cadre de la certification de la qualité pour les entreprises, il y a des objectifs à atteindre, c'est diminuer l'absentéisme, et c'est toujours difficile parce que l'absentéisme ne se gère pas facilement, et l'on peut se demander comment. Une solution, par exemple, c'est qu'une entreprise ait des mesures incitatives pour la vaccination de la grippe et pour cela, si elle le veut, elle peut proposer à son personnel d'offrir à la fois le vaccin et les frais d'infirmier. C'est une mesure insignifiante, mais si beaucoup d'entreprises pouvaient avoir un budget dans ce sens, cela permettrait d'aider, à un moment critique.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur le BOISSON.

La parole est à Monsieur Jacques RIT.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Je souhaitais intervenir dans la discussion actuelle.

Si vous permettez ce raccourci, Monsieur le Ministre, je pense que l'objectif est pratiquement atteint et que nous pouvons commencer à préparer les contrats.

En ce qui concerne l'intervention de M. PALMARO, je voudrais apaiser ses inquiétudes, en ce qui concerne le contrat d'objectifs et de moyens. Il allait vite en besogne en arrivant déjà devant les avocats; le système contractuel qui est universellement utilisé dans nombre de pays européens n'aboutit en matière d'enseignement, en matière d'équipement qu'exceptionnellement, précisément devant les tribunaux. Ça n'est pas le but de l'affaire. En clair, contrat d'objectifs et de moyens, nous sommes bien d'accord : les moyens, c'est vous, Monsieur PALMARO, qui les donnez, c'est le vote du Budget, et les objectifs, c'est vous, Messieurs du Gouvernement, qui êtes là pour les atteindre. Le système est simple si ce n'est qu'il est quand même quelque part, d'une certaine manière, verrouillé. Après, les clauses dont parlait M. PALMARO, c'est-à-dire si un objectif n'est pas atteint, eh bien il y a des possibilités de compensation; d'ailleurs, vous le pratiquez de fait en matière de logement, par exemple : vous parliez de ces vingt-cinq logements que vous pourriez justement préempter.

En ce qui concerne l'intervention de M. PASTOR, je suis un peu préoccupé par l'attachement que l'on a à la différence des investissements productifs et des investissements non-productifs. Si l'on classe dans les

investissements non-productifs – et de manière basique, on peut le faire – la construction de logements sociaux par exemple, je crois qu'il faut vraiment se garder d'aller jusque-là. C'est vrai, un logement social n'est pas producteur. Mais il est producteur de paix sociale, il est producteur de pérennité, entre autre, de notre système. Or, nous sommes tous d'accord, et Monsieur PASTOR vous l'êtes aussi, je me permets pratiquement de parler en votre nom, êtes-vous d'accord sur le fait que la monarchie constitutionnelle dans laquelle nous vivons est le facteur n° 1 de notre richesse ? Je crois que nous pouvons l'admettre. La protection de cette monarchie constitutionnelle, le fait d'éviter que des troubles sociaux ne nous amènent un jour à une monarchie parlementaire, c'est peut-être effectivement là, tout l'intérêt de ces constructions domaniales. Dans ce sens, je crois que ce sont des constructions au second degré, éminemment productives.

Merci.

M. le Président.- Monsieur le Doyen, vous avez la parole.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis tout à fait d'accord pour les logements sociaux. J'ai simplement dit qu'il y avait d'autres utilisations pour des créations d'emplois productifs, pour continuer la richesse économique du pays. Je suis très favorable aux logements sociaux, ne vous méprenez pas !

M. le Président.- Y a-t-il d'autres interventions dans le cadre de la discussion générale, notamment d'élus qui n'auraient pas encore pris la parole et qui souhaiteraient la faire avant que nous passions à l'examen du Budget, chapitre par chapitre ?

Monsieur le Rapporteur, vous souhaitez ajouter un mot ?

Je vous en prie.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais répondre à mon ami Jacques RIT avec qui je ne suis pas entièrement d'accord. Je pense que les logements sociaux, sont directement productifs. Ils sont directement productifs pour deux raisons : un, ça supprime une partie de l'ANL et deux, le Gouvernement encaisse quand même des loyers. Ce n'est pas de l'argent jeté par les fenêtres. Il suffit d'en faire le calcul pour le démontrer. Alors, que ce soit moins rentable que

d'autres placements, peut-être, et encore, sur une longue durée, cela reste à prouver, je n'en suis pas convaincu. Mais en attendant, le classer directement dans un investissement non-productif, je ne suis pas d'accord ; je considère l'argent placé dans les logements domaniaux comme de l'argent productif.

M. le Président.- Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur RIT, vous voulez à nouveau intervenir dans le cadre de la discussion générale, je vous en prie.

M. Jacques RIT.- Merci, Monsieur le Président.

Me LICARI, en matière de contrat d'objectifs, a pratiqué la technique du tapis de bombes, là, je vais faire avancer l'infanterie.

(Rires).

A plusieurs reprises, nous avons entendu le Rapporteur rappeler le principe de la continuité de l'Etat lorsqu'il dénonce le peu d'enthousiasme de certains Membres du Gouvernement à tenir les engagements faits par leurs prédécesseurs. En fait, en matière d'engagements, nous avons eu depuis le début de cette législature, tout le loisir de constater leur caractère chrono-dégradable, phénomène, somme toute, tout à fait indépendant du fait que l'engagé quitte ses fonctions ou soit reconduit dans celles-ci ; et la continuité de l'Etat n'a pas grand-chose à voir avec ces usages. Bien plus, la continuité de l'Etat est une des bases fondamentales de toute démocratie : l'Etat en tire son autorité, sa crédibilité, sa stabilité.

A l'opposé, il n'y a pas d'Etat sans territoire et sans peuple et c'est ce dernier qui aspire à une évolution. Donc, seule une continuité dans le mouvement peut permettre à un Gouvernement de créer une évolution sans révolution. C'est dans cet esprit que mes amis du PFM et moi-même sommes intervenus à maintes reprises pour que le principe du contrat d'objectifs devienne la base du travail concerté entre le Gouvernement et le Parlement. Une politique contractuelle, nous en sommes convaincus, représente ce mouvement, ce pas vers l'avant qui, en assurant la continuité de l'Etat, en allant au devant du légitime souhait d'évolution des Monégasques, constituera l'inaltérable protection de notre monarchie constitutionnelle.

Mais la tâche reste ardue. Tout d'abord, convaincre notre Gouvernement que l'ivresse de la cogestion ne s'agit pas dans nos crânes et pourtant, il est clair que la concertation d'amont, lorsqu'elle aboutit à un engagement contractuel bilatéral, ne représente ni

risque, ni traquenard, mais seulement la quintessence de cette fameuse transparence, pierre philosophale que tous prétendent posséder mais que bien peu parviennent à montrer.

Ensuite, convaincre nos amis de la majorité, qui évite encore ce mot de contrat d'objectifs comme s'il était antinomique du terme « consensus ». Mes chers Collègues, chassez vos craintes, Monsieur le Rapporteur, voyez vos souhaits exaucés. Le contrat d'objectifs, c'est au départ, la forme vertébrée du consensus, avec, suprême récompense, des engagements qui ne peuvent qu'être tenus réellement à l'arrivée.

Je garde l'espoir, le moment est, après tout, propice : un nouveau Ministre d'Etat riche de l'expérience d'un pays qui a une profonde culture de la politique contractuelle. Un Gouvernement restructuré avec – et j'y suis particulièrement sensible – la santé en pleine lumière puisqu'elle n'est pas restée à l'Intérieur.

(Rires).

Un Prince, enfin, prêt à enrichir la tradition de Sa dynastie d'une foule d'idées nouvelles, comme Il nous l'a annoncé dans Son mémorable discours du 12 juillet dernier.

Je garde l'espoir, en utopiste peut-être, mais encouragé par une phrase du grand architecte WASER : « Lorsqu'un seul homme rêve, ce n'est qu'un rêve, mais si beaucoup d'hommes rêvent ensemble, c'est le début d'une réalité ».

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur RIT.

Monsieur le Ministre d'Etat, souhaitez-vous réagir ?

M. le Ministre d'Etat.- Comme j'ai répondu à tous les orateurs, je voudrais tout de même répondre très brièvement aux derniers orateurs.

Je voudrais dire à Monsieur BOISSON que je pense qu'il faut qu'on étudie, effectivement, et je me tourne vers M. RAVERA, les moyens d'inciter pour favoriser cette année, exceptionnellement, la vaccination contre la grippe ordinaire, simplement parce que c'est une mesure de précaution, facile, pas très chère, disponible et qui pourrait être importante dans le cadre de la prévention contre la grippe aviaire.

Nous allons regarder ce que nous pouvons faire; actuellement, seules les personnes de plus de 65 ans ont la gratuité, en-dessous, on ne l'a pas. Il faut regarder. C'est important. Pas seulement au niveau des

entreprises, ce ne sont pas elles qui doivent payer; si quelque chose doit être fait, c'est à l'Etat à le faire. Il faut être clair, on ne fait pas du social sur le dos des autres.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- J'ai une montée de fièvre !

(Rires).

M. le Président.- On va vous vacciner, Monsieur le Conseiller, ne vous inquiétez pas !

M. le Ministre d'Etat.- Je voudrais maintenant répondre à la fois aux Docteurs RIT et CUCCHI sur le débat des contrats d'objectifs. Je vais être court. Je crois tout d'abord que c'est un faux débat que de se demander si les logements domaniaux sont productifs ou non-productifs. Ce que je pense, c'est qu'il faut trouver un équilibre. On ne va pas utiliser ces termes traditionnels de productif ou de non-productif, parce que tout ce qu'on fait est toujours productif, n'est-ce pas; mais on va dire qu'il y a des investissements pour le présent et qu'il y a des investissements pour l'avenir. Ce que je souhaite, c'est qu'on trouve un équilibre entre les deux et qu'on fasse un partage intelligent et responsable entre les investissements pour aujourd'hui et les investissements qui vont produire de la richesse pour nos enfants.

Dernière chose, je reviens avec un sourire, sur l'intervention du Dr RIT, pour lui dire que, sur les contrats d'objectifs, je suis tout à fait d'accord, mais il y a quelque chose qui me gêne – et je m'en excuse auprès de Messieurs les avocats présents dans notre Assemblée – mais j'estime que c'est vous qui êtes chargés de l'évaluation et ce ne sont pas les juges, je me méfie du pouvoir des juges, en cela j'ai une vieille éducation qui fait que je me méfie du pouvoir des juges. Alors, je le regrette auprès des avocats, mais je voudrais dire que les contrats d'objectifs, ce ne sont pas les juges qui vont apprécier, c'est vous, c'est le Conseil National, vous êtes là pour cela, donc c'est à vous d'évaluer les politiques publiques et de donner votre avis sur le résultat. Je le dis tel que je le pense, il ne faut pas chercher un arbitre tiers qui serait un juge, surtout pas ! Excusez-moi, Messieurs les avocats !

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention dans le cadre de la discussion générale, je vais donner la parole à M. le Directeur Général pour la lecture du premier chapitre du Budget Rectificatif, en commençant par ceux consacrés aux Recettes de l'Etat, sachant qu'au Budget Rectificatif, on ne lit et on ne vote que les chapitres modifiés.

Le Directeur Général.-**RECETTES****CHAP. 1 - PRODUITS & REVENUS DU DOMAINE DE L'ETAT***A. DOMAINE IMMOBILIER*

011.200 – PARKINGS PUBLICS	+	172.400
----------------------------------	---	---------

B. MONOPOLES

1) MONOPOLES EXPLOITES P/ETAT

021.100 – REGIE DES TABACS	+	3.200.000
----------------------------------	---	-----------

021.300 – POSTES ET TELEGRAPHES	+	427.000
---------------------------------------	---	---------

021.400 – O.E.T.P.	+	200.000
-------------------------	---	---------

021.700 – CENTRALE CHAUFFE-DROITS RACCORD	+	<u>298.000</u>
---	---	----------------

+	4.125.000
---	-----------

2) MONOPOLES CONCEDES

031.101 – S.B.M.	+	2.688.000
-----------------------	---	-----------

031.111 – SMA/UIOM VENTE PROD. ENERGIE	+	63.000
--	---	--------

031.112 – SMA/UIOM VENTE PROD. VAPEUR	+	<u>32.000</u>
---	---	---------------

+	2.783.000
---	-----------

+	<u>6.908.000</u>
---	------------------

C. DOMAINE FINANCIER

041.100 – DOMAINE FINANCIER	+	6.376.500
-----------------------------------	---	-----------

+	<u>13.456.900</u>
---	-------------------

M. le Président.- Y a-t-il des interventions ?

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Il se peut que je fasse des interventions sur des sujets différents dans le cadre du chapitre, Monsieur le Président, je vous en avertis d'avance.

M. le Président.- Vous en avez le droit. La règle porte sur trois minutes maximum par intervention, sur un même thème.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je commencerai donc par un sujet qui nous préoccupe tous, nous l'avons évoqué très brièvement tout à l'heure, il s'agit de Monaco Télécom.

Monsieur le Ministre, je suis intervenu à plusieurs reprises sur Monaco Télécom lors des derniers débats budgétaires. Je rappelle que Monaco Télécom génère entre 5 et 6 % des recettes du Budget de l'Etat et qu'environ 60 % du chiffre d'affaires de l'entreprise proviennent de son activité à l'international. J'avais mis en garde le Gouvernement sur l'attitude de blocage de

l'actionnaire britannique majoritaire Cable and Wireless et j'avais appelé le Gouvernement à intervenir pour que les centres de décision restent à Monaco et que Monaco Télécom conserve la réactivité et la rapidité qui ont fait sa force. En bref, je demandais au Gouvernement de jouer son rôle d'actionnaire pour sauvegarder les intérêts de Monaco Télécom et, à travers elle, ceux de la Principauté.

A cette occasion, Monsieur le Conseiller pour les Finances avait déclaré que le Gouvernement était satisfait de l'évolution du dossier, que deux contrats en cours de négociation allaient être signés avec des pays du bassin méditerranéen et que le partenariat très important avec Orange devait vraisemblablement se développer.

Or, en un an, qu'est-il advenu ? Eh bien, Monsieur le Ministre, aucun des contrats annoncés par le Conseiller de Gouvernement pour les Finances n'a été signé et le partenariat avec Orange semble aujourd'hui particulièrement compromis puisqu'il paraîtrait qu'on envisage plutôt de couper les ponts pour devenir opérateur indépendant !

Je m'interroge donc sur la fiabilité des informations données l'an passé par le Gouvernement à la représentation nationale ! J'ai l'impression qu'on nous raconte un peu tout et n'importe quoi selon l'opportunité du moment.

Alors, quelle est la situation réelle de Monaco Télécom aujourd'hui ?

Certes, ses résultats financiers sont satisfaisants, mais seulement grâce à deux marchés : le Kosovo et l'Afghanistan, qui sont des marchés fragiles en raison de l'évolution de la situation politique dans ces pays, qui risquent prochainement de reconsidérer leur collaboration avec Monaco Télécom.

En pratique, aucun projet nouveau n'a pu voir le jour à l'international, alors que Monaco Télécom avait de nombreux contacts avec des partenaires étrangers potentiels. Pourquoi ? Eh bien, parce que Cable and Wireless noie chaque jour davantage Monaco Télécom sous un déluge de procédures internes parfaitement inutiles qui absorbent toutes les énergies et tout le temps du management au détriment de la politique commerciale de l'entreprise et des nouveaux marchés, et aussi parce que plus aucune décision ne peut être prise à Monaco, Cable and Wireless imposant l'accord d'une multitude de services de sa maison mère située à Londres. Ainsi, le dynamisme et la réactivité, qui ont fait la force de Monaco Télécom, se trouvent-ils sciés à la base par la bureaucratie excessive imposée par son nouvel actionnaire. Le résultat est que Monaco Télécom n'est plus géré à Monaco mais à Londres ! Au-delà du développement de la société, c'est l'indépendance stratégique de Monaco en matière de télécommunications qui se trouve compromise, et ça, Monsieur le Ministre, ce n'est pas acceptable !

Le résultat de cette politique d'asphyxie de l'entreprise monégasque est que les équipes sont totalement démotivées du plus haut au plus bas de l'échelle !

J'attends de connaître votre sentiment à ce sujet et je pense que je serai amené à reprendre la parole, si vous m'y autorisez, Monsieur le Président.

M. le Président.- Sur Monaco Télécom, y a-t-il d'autres interventions ?

Monsieur BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous l'avons déjà dit dans le rapport et Jean-Charles GARDETTO vient de le répéter : le Conseil National est inquiet en ce qui concerne l'avenir de Monaco Télécom, inquiétude partagée par le personnel, de la base jusqu'à l'encadrement. Lors de la cession des actions, le Conseiller de Gouvernement pour les Finances nous avait assuré qu'un des principaux critères de choix du nouvel actionnaire était l'existence d'un plan industriel.

Or, depuis un an que le repreneur anglais est en place, qu'avons-nous vu à Monaco ?

- Pas de plan industriel;

- une valse des administrateurs qui donne une impression d'instabilité et qui n'est pas un facteur susceptible de mobiliser les énergies et de redonner confiance;

- une gestion incomprise par le personnel et l'encadrement local qui voit défiler les audits et les Cabinets d'études, fort coûteux au demeurant, sans voir de grands résultats;

- le personnel redoute le plan social et l'attitude actuelle des dirigeants, au-delà des quelques propos rassurants qu'ils peuvent tenir, les conforte dans ce sentiment;

- l'éviction du Directeur Général;

- le manque de perspectives à l'international;

- le manque de lisibilité dans la stratégie;

- la réputation du repreneur;

sont des éléments qui inquiètent le personnel de Monaco Télécom, mais aussi les élus.

Il ne faudrait pas que Monaco Télécom devienne le nouveau RMC.

J'espère que le Gouvernement sera vigilant et s'est donné les moyens, grâce au pacte d'actionnaires, de prévenir toute dérive de façon à garder, à Monaco, un opérateur national performant, en phase avec les projets de développement du pays, notamment en ce qui concerne le secteur des nouvelles technologies.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux.

Sur ce sujet toujours de Monaco Télécom, deux élus m'ont demandé la parole : M. NOTARI et M. CELLARIO.

Monsieur Fabrice NOTARI, je vous en prie.

M. Fabrice NOTARI.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais être très bref. J'ai de la peine à comprendre pourquoi il y a quelques mois, on nous expliquait qu'il fallait donner à différentes sociétés, que l'on peut qualifier de sous-entreprises, la gestion des différents secteurs d'activités de Monaco Télécom, alors que maintenant, j'entends qu'on essaie à nouveau de regrouper le tout sous la même entité. Je n'y vois qu'une hypothèse : si demain, on ferme pour raison commerciale, on sait que l'actionnaire principal est un froid financier; en clair, si on nous coupe le téléphone, il sera plus facile de couper une ligne que plusieurs. Que ferons-nous alors que l'Etat est minoritaire ?

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO, nous vous écoutons.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Mes collègues ayant fait part d'une certaine inquiétude par rapport à cette société, je voudrais poser des questions sur Monaco Télécom, mais dans un autre domaine.

Je me suis référé, Monsieur le Ministre, à des réponses que vous aviez données lors des questions posées dans une séance préparatoire à cette séance budgétaire. En particulier, vous avez dit que Monaco Télécom devait faire face à des situations nouvelles dont l'une serait une modification d'une situation politique dans un pays où cette société est présente. D'un autre côté, vous parlez d'un certain nombre de réflexions que Monaco Télécom devrait mener pour l'avenir de cette société. Aussi, quelques questions, et j'espère que vous y donnerez des réponses précises.

1°- En tant qu'actionnaire de Monaco Télécom, que compte faire le Gouvernement pour compenser la diminution de la rentabilité du plus important contrat à l'international qu'a cette société? Dans ce cas-là, quelles seraient les mesures stratégiques permettant de compenser ses pertes d'activité à l'international? Enfin, quelle stratégie le Gouvernement défend-il en tant qu'actionnaire, afin de faire face à ce risque qui peut être, d'une part, financier et, sans doute en conséquence, social?

2°- Dans le cadre de la convergence de tous ses services, comment Monaco Télécom fera-t-il à faire la distinction entre les services qui font partie du monopole et ceux qui n'en font pas partie?

3°- Dans le cadre de l'opérateur mobile monégasque, dont vous avez parlé, quel est l'intérêt de la création de l'opérateur mobile monégasque? Où en est-on dans le processus de décision? Quels en sont les risques?

4°- Enfin, si l'on veut que cette société se développe et dans la mesure où il y aura, dans pas longtemps, le remplacement du Directeur Général de la société, j'avais demandé au Gouvernement s'il avait fait un choix. Il m'avait été répondu que son choix n'était pas arrêté. J'ai pris acte. Mais la question va porter quand même sur le poste : quels sont les critères de choix pour choisir la personne qui occupera ce poste? Si on considère que ce poste est hautement stratégique pour le développement de Monaco Télécom, ainsi que d'ailleurs pour la Principauté, est-ce que la durée d'engagement sur ce poste de la personne qui sera choisie sera au moins de cinq années?

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

S'il n'y a plus d'intervention, nous allons écouter les réponses du Gouvernement à toutes ces interventions sur Monaco Télécom.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je dirai quelques mots et je demanderai à M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie, de compléter mon propos.

Je rappellerai, tout d'abord, à tous les intervenants que l'Etat est actionnaire minoritaire; on peut le regretter ou ne pas le regretter, c'est un autre sujet, mais il est actionnaire minoritaire donc il a, à ce titre, un certain nombre de pouvoirs mais ce n'est pas lui qui est en charge de la gestion de cette entreprise, il n'est pas au pilotage de cette opération, c'est ainsi, c'est un état de droit.

Deuxièmement, pour l'instant, je le répète, l'actionnaire majoritaire n'a présenté aucun plan de licenciement, aucun plan dit social. Je ne fais pas de procès d'intention *a priori*, je suis vigilant, je n'ai pas de raison de faire de procès d'intention.

Troisièmement, j'ai été un peu rassuré, pour tout vous dire, car dans quelques jours – c'est à lui qu'il appartient de le faire, l'actionnaire majoritaire – sera annoncée la personnalité du Directeur Général qui a été choisi. Vous demandez les critères; je me suis aussi posé la même question que vous, j'ai été un peu rassuré et j'ai toutes raisons, *a priori*, de faire confiance à celui qui a été pressenti, qui me paraît plus un grand technicien des télécommunications, avec une expérience forte, qu'un financier un peu froid « qui viendrait de la cité de Londres », excusez-moi l'expression. Ce sera rendu public dans quelques jours.

Pour le reste, je l'ai dit et je le répète, en tant que représentant de l'actionnaire minoritaire qu'est l'Etat monégasque, nous resterons très vigilants, avec les pouvoirs que sont les nôtres et nous en avons, si ça va mal.

J'ajouterai que pour l'histoire de l'opérateur mobile monégasque, c'est plutôt une bonne affaire parce que j'ai cru comprendre que cela permettrait de baisser assez considérablement les coûts et on se félicitera tous d'utiliser le mobile pour un peu moins cher.

Monsieur BIANCHERI va compléter mes propos.

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Finances.

M. Franck BIANCHERI, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.*- Merci, Monsieur le Président.

Je vais essayer de répondre à ces questions. Certaines n'étaient pas posées dans le cadre de nos séances privées, donc j'essaierai de répondre au mieux, et si certaines étaient insuffisantes, je vous apporterai quelques éléments demain soir.

Concernant les remarques de Me GARDETTO : vous faisiez référence à des propos que j'ai tenus il y a un an, concernant deux contrats à l'export. Les informations que j'ai, je peux les citer : Gibraltar pour l'un et le Maroc pour l'autre ; je peux vous dire que ces deux contrats sont toujours en cours de négociations. Concernant le Maroc, il est toujours en cours de négociation mais sous une forme un peu différente, mais je ne vais pas entrer dans des détails aussi précis, ce n'est pas le lieu. Les contrats à l'international sont difficiles, sont longs, je ne suis pas certain que Monaco Télécom puisse finaliser ces contrats, mais je sais que Monaco Télécom est toujours dans la partie, c'est le monde des affaires à l'international ; des contrats comme le Kosovo et l'Afghanistan ont été une manne extrêmement intéressante et fondamentale pour Monaco Télécom, mais ce sont deux contrats très spécifiques, liés à des situations de guerre qu'ont connu ces pays. Monaco Télécom ne cherche pas des foyers de guerre trop intenses, mais ce sont des contrats très particuliers. Dans tous les autres contrats à l'international, Monaco Télécom se heurte à une concurrence très forte et joue d'égal à égal avec d'autres grands groupes qui ont des moyens financiers très importants, mais je peux vous dire qu'il n'y a aucun frein de Cable and Wireless pour faire des opérations à l'international.

Je peux également vous indiquer qu'au-delà de ces deux contrats, il y a une attente ; Monaco Télécom n'est pas numéro 1 sur une liste dans un pays qui n'est pas loin de l'Afrique du Sud, mais Monaco est en numéro 2. Donc, si le n° 1 n'arrive pas à finaliser, le n° 2, Monaco Télécom, j'espère, pourra finaliser ce contrat.

Concernant les remarques de M. BORDERO sur l'existence ou pas d'un plan industriel, lors des questions en séances privées, je lis la réponse que je vous avais apportée : « Le plan industriel défini dans la reprise de Monaco Télécom par Cable s'est adapté à la situation générale et a donné lieu au développement de la stratégie suivante (...) ». Je vous ai donc, dans cette réponse, apporté les éléments de la stratégie industrielle de Monaco Télécom et de Cable and Wireless ; c'était pour moi un moyen de vous passer des informations qui sont prises dans un plan industriel qui est confidentiel, mais néanmoins, je me suis permis de vous les dévoiler en séance privée parce que je ne voulais pas les citer trop

clairement, mais vous pouvez les reprendre, elles sont indiquées dans la réponse que je vous ai apportée.

Vous parliez de « valse des administrateurs ». Je dois vous donner raison, non pas sur la valse, mais vous dire que Cable and Wireless a, effectivement, les premiers temps, commis quelques erreurs. Je ne peux pas dire ici que tout était parfait du côté de l'actionnaire majoritaire, mais vous dire qu'ils l'ont reconnu et qu'il y a eu deux changements d'administrateurs et nous le regrettons, mais l'important était qu'ils les changent.

Sur la remarque de M. NOTARI : effectivement, il y a eu une tendance ces dernières années, à filialiser bon nombre d'activités, un peu trop à mon goût et maintenant on procède à un regroupement, à un recentrage des activités. C'est le choix du nouveau partenaire et je pense qu'il y a peut-être eu trop de filiales, un coût de fonctionnement trop élevé, certains échecs – que je ne citerai pas ici – qui malheureusement, ont eu lieu du temps de la présence de Vivendi Universal, mais qui ne sont peut-être pas du fait de Vivendi Universal qui n'avait pas l'habitude de gérer de près Monaco Télécom ; et je peux dire, tant mieux, parce que peut-être que Monaco Télécom n'aurait pas fait les opérations du Kosovo et de l'Afghanistan, donc on peut retourner les arguments dans un sens ou dans l'autre.

Concernant les remarques de M. CELLARIO, compenser la diminution de la rentabilité en cas de perte du Kosovo et de l'Afghanistan, j'ai un peu répondu, dans la mesure où ce sont des marchés exceptionnels ; le souhait, c'est de voir Monaco Télécom, demain, se positionner sur des marchés aussi rentables, dans l'hypothèse où Monaco Télécom apporterait une solution dans des pays qui connaissent, malheureusement, des conflits. Je ne peux pas m'en réjouir, mais c'est malheureusement lié à ce type de situation. Donc, ce que nous souhaitons, c'est que Cable and Wireless mette tout de son côté pour aider Monaco Télécom à l'international. Certains peuvent en douter, mais j'ai un exemple très précis en tête où Monaco Télécom a côté un certain prix – que je ne veux pas dire – où, sur intervention du Président de Monaco Télécom et d'une « conference call », c'est nous-mêmes qui avons demandé à Cable d'augmenter son prix et Cable l'a fait en 3 minutes. Je ne veux pas rentrer trop dans les détails, pour ne pas citer les noms des personnes, mais je peux vous garantir que Cable and Wireless était vraiment désireux d'aider Monaco Télécom.

Sur la question sur la convergence des services, qui dit convergence dit domaines d'activités liés au fixe, au mobile, à Internet, à la télévision et au câble. Ces services entrent toutes dans le cadre du monopole de Monaco Télécom.

Sur le remplacement du Directeur Général, je ne rajouterai rien à ce que le Ministre d'Etat vient de dire, si ce n'est que, si tout se passe bien, un bail de 4 ou 5 ans me semble être la période raisonnable. Notre souhait – Cable and Wireless tiendra cet engagement – est d'assurer aux jeunes Monégasques qui sont présents et qui démontrent des capacités réelles, la possibilité d'accéder à des emplois supérieurs; Cable nous a indiqué qu'elle était prête à offrir des opportunités à ces Monégasques au sein de leur groupe. Ce qui manque pour l'instant à Monaco Télécom et au groupe Cable and Wireless, c'est un succès à l'international qui remotive les troupes, dans l'attente de l'arrivée d'un Directeur Général, prévue le 2 novembre.

En ce qui concerne l'opérateur mobile monégasque, où en sommes-nous? Pour être très précis, j'ai reçu la proposition officielle en fin de semaine dernière. Ce dossier est à l'examen, il n'est pas encore mûr au niveau du Département des Finances puisque nous allons demander une réunion avec Cable and Wireless; c'est un sujet complexe et je pense que nous aurons l'occasion d'y revenir dans le cadre des questions du Budget Primitif 2006.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Conseiller.

Monsieur GARDETTO souhaite reprendre la parole dans le cadre des réponses du Gouvernement. Je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis au regret de ne pas partager l'optimisme de M. le Conseiller pour les Finances. Ce que je sais, c'est que si officiellement, on dit que du côté de Cable and Wireless, on est prêt à aider Monaco Télécom à développer l'international, il faut savoir qu'en pratique, Cable and Wireless étouffe Monaco Télécom avec des procédures internes qui lui enlèvent toute disponibilité pour prospecter les marchés internationaux et qu'on neutralise complètement la réactivité d'une société qui a fait ses preuves à l'international en l'enserrant dans un carcan administratif qui fait en sorte qu'elle n'a plus aucune marge de manœuvre pour prendre des décisions sur son devenir. Je veux bien que l'on fasse des vœux pieux et que l'on pare Cable and Wireless de toutes les qualités, mais pour moi, Cable and Wireless, c'est une erreur de casting. Au lieu de cumuler les avantages, on cumule les handicaps et c'est complètement contre-productif de s'être associé à Cable and Wireless.

Je poursuivrai en précisant qu'en ayant donné son agrément à Cable and Wireless au détriment d'un autre partenaire plus adapté, le Gouvernement assume une

grave responsabilité et ce, d'autant plus que le management de Monaco Télécom n'a jamais été associé au choix du nouvel actionnaire de référence et qu'il n'a jamais pu donner son avis sur les différentes options qui existaient.

Outre sa responsabilité en ce qui concerne le choix de l'actionnaire majoritaire, le Gouvernement assume aussi la responsabilité de n'avoir pas pris les dispositions adéquates tant au niveau du plan industriel que du pacte d'actionnaires pour protéger les intérêts stratégiques de Monaco.

Je remarque, d'ailleurs, que le Gouvernement a refusé de communiquer au Conseil National le plan industriel prévu pour Monaco Télécom alors que nous vous l'avons maintes fois demandé. Vous ne nous avez pas non plus communiqué le pacte d'actionnaires liant l'Etat à Cable and Wireless. Si l'on voulait dissimuler les problèmes, on ne s'y prendrait pas autrement. Je réitère ce soir ces demandes.

Le Gouvernement a les cartes en main, tant comme actionnaire que comme autorité régulatrice et comme concédant.

Alors, Monsieur le Ministre, quelles sont aujourd'hui les portes de sortie? Parce que pour moi, l'alliance de Cable and Wireless avec Monaco Télécom est négative, elle est négative pour la Principauté de Monaco. Quelles solutions nous proposez-vous pour restaurer l'indépendance de Monaco en matière de télécommunications et les perspectives de développement international de Monaco Télécom? Comptez-vous sortir de l'emprise de Cable and Wireless?

Les mots et les visions optimistes du Gouvernement ne suffisent plus, nous attendons des écrits et des actes!

M. le Président.- Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais dire un mot, quand même. Il faut regarder que nous sommes dans un Etat de droit, je ne peux pas faire n'importe quoi : Cable and Wireless, c'est l'actionnaire majoritaire, je ne vais pas me substituer à l'actionnaire majoritaire. Je suis vigilant, je n'ai pas non plus de raison, *a priori*, surtout lorsque je vois qu'ils choisissent un Directeur Général de qualité – et l'ancien était déjà de qualité – de faire de procès d'intention. Cable and Wireless est un actionnaire majoritaire et je le prends comme tel. Je ne suis pas en train de faire les louanges de cet actionnaire, je demande à voir les actes. Si Cable and Wireless ferme l'international, fait des

licenciements, etc... à ce moment-là, oui, je serai de votre côté, mais aujourd'hui, je ne vois pas pourquoi. Je serai vigilant sur les intérêts de Monaco et des personnels qui travaillent à Cable and Wireless. Je ne peux pas vous dire autre chose, ce serait malhonnête.

M. le Président.- Monsieur le Conseiller, vous souhaitez intervenir, je vous en prie.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je voudrais compléter en indiquant une information qui est très importante. Il est faux de dire que le Gouvernement a donné son agrément sans consulter Monaco Télécom. Je voudrais clairement, en séance publique, dire que lorsque la décision a été prise, lorsqu'ont été présentées les offres, les trois derniers qui ont été sur la « short list », à chaque présentation, il y avait des représentants de Monaco Télécom, il y avait la Direction Générale de Monaco Télécom et il y avait des débriefings avec eux. Le choix qui a été fait, l'a été après consultation, et plein accord de la Direction Générale de Monaco Télécom, au Ministère d'Etat. Je ne voudrais pas laisser dire que Monaco Télécom n'a pas été associée : le Président de l'époque, le Directeur Général de l'époque de Monaco Télécom étaient au Ministère et ils ont demandé au Gouvernement de faciliter la reprise des actions Vivendi Universal par Cable and Wireless. Vous avez ici un administrateur de Monaco Télécom qui pourra le confirmer, il était présent dans la salle, avec les représentants de Monaco Télécom.

M. le Président.- Nous écoutons à présent Bernard MARQUET qui a demandé la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir, aussi, sur Monaco Télécom, mais sur un sujet un peu différent.

Depuis une dizaine de jours enfin, Monaco Télécom présente un système de contrôle parental pour la protection des enfants ; ce n'est peut-être pas le meilleur mais c'est déjà quelque chose. Il faudrait que le Gouvernement, au niveau des écoles, des parents d'élèves, fasse une action parce que avec le système « pear to pear », les enfants, en téléchargeant des images ou des chansons, à leur insu, peuvent être stockées sur leur ordinateur des images pédophiles. Nous avons la chance, à Monaco, d'avoir un expert qui a mis au point un programme qu'utilisent toutes les polices d'Europe. J'ai moi-même des adolescents, j'ai eu un problème avec un ordinateur, je l'ai amené à un expert et

le connaissant, il m'a prévenu en me disant : « Bernard, sur l'ordinateur de ton fils, il y a 7 giga octets d'images pédophiles ». Je sais que ce n'est pas lui qui les a téléchargées ; il y a des gens, avec ce système d'échanges, qui stockent pour ne pas être attrapés, justement, des images pédophiles sur des ordinateurs, et je pense qu'au niveau de l'Education Nationale, au niveau du Gouvernement, une campagne d'information pourrait être faite. Il y a eu dans le Monaco-Matin de ce dimanche, une association « Action Innocence » qui justement, travaille en ce sens. Il semblerait qu'au niveau des élèves, il y ait de l'information, mais au niveau des parents, certains ne sont absolument pas au courant ou ne se rendent pas compte. Internet, c'est fabuleux, ça permet par exemple aux Monégasques de regarder ce soir cette séance, mais il faut protéger nos enfants, mettre en garde des personnes désireuses d'acheter des médicaments sur Internet car souvent, ce sont des médicaments de contrefaçon (j'ai participé au mois de septembre, à Strasbourg, à un Comité d'experts sur ce sujet). Mais surtout, pour nos enfants. L'AMADE est née à Monaco, nous avons reçu et nous avons un projet de faire une loi modèle à exporter vers les autres pays, peut-être. J'invite donc le Gouvernement à avoir une réflexion très soutenue là-dessus, parce que ce danger est vraiment réel et insidieux, parce qu'il se fait sans que les gens le sachent.

Je vous remercie.

M. le Président.- Monsieur DESLANDES, je vous en prie.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais répondre à M. MARQUET que le Gouvernement est très conscient des problèmes posés par les nombreuses données à caractère pédophile qui transitent par Internet. Depuis plus d'un an déjà, la Direction de l'Education Nationale travaille avec l'Association Action Innocence Monaco, qui est une sous-section de l'Association suisse. Un logiciel a été mis au point et la police s'y intéresse pour pouvoir faire une veille, ici, à Monaco, sur l'ensemble des données pédophiles grâce à ce logiciel.

Vous avez soulevé le vrai problème, il faut y intéresser tous les parents, car autant les ordinateurs sont surveillés dans le milieu scolaire, autant ils sont libres dans les appartements parentaux. Donc, j'espère que l'appel qui a été fait lorsque « Action Innocence » a présenté devant la presse ce logiciel qui est mis en place et qui sera, entre autres, suivi par la police monégasque, a alerté une fois de plus les parents. Car il est sûr qu'Internet permet d'avoir accès à des données souvent merveilleuses, mais parfois à caractère pédophile et regrettable.

M. Bernard MARQUET.- D'autant plus que ça peut être fait à l'insu des gens et il y a eu, il y a un an et demi, en Angleterre, un pauvre père de famille qui a acheté un ordinateur pour Noël à son fils, qui a été mis 1 an en prison, avant que les experts puissent faire la preuve que ce n'était pas lui qui avait téléchargé ces images. Parce qu'ils vous envoient des fichiers cachés et le vrai problème, c'est qu'il n'y a pas encore eu la prise de conscience au niveau des parents et je pense que là-dessus, Monaco peut être un très bon modèle.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je voudrais rappeler que lorsque le Prince Souverain a visité la Direction de la Sécurité Publique, l'un des policiers chargé de cette surveillance a montré au Prince, devant l'ordinateur, qu'en 5 minutes, on pouvait tomber sur des images pédophiles, très facilement.

M. le Président.- Avant de redonner la parole à certains de mes Collègues, je voudrais rappeler, Monsieur le Ministre, tout l'intérêt que porte le Conseil National à Monaco Télécom. Comme d'ailleurs le rapport de la Commission des Finances l'a bien indiqué, nous avons passé de nombreuses heures en séance privée sur cette question. Le Conseil National sera extrêmement vigilant face à un certain nombre d'informations qui peuvent être perçues comme inquiétantes, notamment une grande inquiétude du personnel qui est bien réelle, qui est pour le moins liée à des problèmes de communication interne, si ce n'est à des décisions internes. Contrairement à ce que j'ai entendu ce soir de la part du Gouvernement, j'ai rencontré un certain nombre de cadres de cette entreprise, qui nous disent que l'actionnaire majoritaire anglais Cable and Wireless a refusé que Monaco Télécom s'engage sur, par exemple, un marché international qui est le marché d'Haïti, contrairement à ce que souhaitait l'encadrement de Monaco Télécom, sous prétexte que c'était un pays à risque. Alors, j'ai demandé à ceux qui ont pris cette décision qu'est-ce que l'Afghanistan et qu'est-ce que le Kosovo? Et je me demande si ces personnes-là n'auraient pas empêché à l'époque Monaco Télécom d'aller aussi conquérir ces marchés qui ont pourtant apporté d'importantes retombées financières à l'entreprise, au Kosovo et en Afghanistan; pour la petite histoire, on peut dire que le partenaire qu'avait choisi Monaco Télécom en Haïti a gagné le marché, c'est-à-dire qu'on aurait pu gagner en association le marché d'Haïti. Je voudrais surtout dire que nous attendions tous un plan industriel, un potentiel de développement amené par l'actionnaire majoritaire et pas seulement, bien sûr, un investissement purement

financier de la City de Londres, pour reprendre une expression qu'a utilisée M. le Ministre d'Etat. Il était temps, je crois, de tirer la sonnette d'alarme; il est vrai aussi que ce que nous avons vu, pour l'instant, très concrètement, en dehors de l'inquiétude du personnel, c'est la mise à l'écart de la Direction Générale, du Directeur Général historique qui avait été à la tête de l'entreprise au cours des années où elle a connu son développement et son succès. Tout ceci fait que, dans le cadre de ce Budget Rectificatif, le Conseil National a cru qu'il était de son devoir d'attirer l'attention du Gouvernement, de lui demander une intervention déterminée pour préserver l'avenir de Monaco Télécom, bien évidemment, non pas pour créer des problèmes à l'actionnaire majoritaire ou à Monaco Télécom, mais pour, au contraire, si c'est nécessaire, remettre l'entreprise sur le chemin de l'avenir et du succès. Je rappellerai simplement qu'il y a des centaines d'emplois à la clef pour des Monégasques et des résidents, qu'il y a des recettes importantes pour le Budget de l'Etat, qu'il y a aussi un service public en matière de télécommunication. Nous avons fait notre devoir, nous allons regarder de très près, dans les semaines et les mois qui viennent, l'action du Gouvernement, actionnaire, certes, minoritaire, mais concédant d'un service public, ainsi que l'évolution de la stratégie de l'entreprise. Ces sujets vont animer certainement les débats du Budget Primitif 2006.

Je vais passer à présent la parole, pour d'autres sujets du chapitre 1, à ceux qui l'ont demandée.

Monsieur RAYMOND, je vous en prie.

M. Daniel RAYMOND.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir sur le domaine immobilier, comme je le fais chaque année, en ma qualité de Président de la Commission du Logement. Dire à Monsieur le Ministre qui n'était pas là l'an passé, combien je suis ravi que vous repreniez avec autant de force le passé qui représente pour nous de très nombreuses heures de travail avant que vous arriviez. Sur ce dossier immobilier, il est vrai que nous avons bénéficié de nombreux engagements de la part du Gouvernement et que nous étions effectivement un peu inquiets, l'année passée, à la même époque. En effet, le jour même où nous avons débattu du Budget Rectificatif, nous apprenions par la presse locale, qu'on était sur le point procéder à un changement de Gouvernement. Vous comprenez que face aux accords qui avaient déjà été pris avec le Gouvernement par rapport au travail accompli durant les nombreuses séances de travail, nous soyons un peu dubitatifs. Votre prédécesseur, M. Patrick LECLERCO, auprès duquel nous avons fait part de cette inquiétude, nous avait répondu ceci, ce qui devrait vous ravir, d'ailleurs : « Des

engagements ont été pris par le Gouvernement, j'ai publiquement et fortement marqué la volonté de ce Gouvernement de les tenir et je crois devoir ajouter que c'est l'Institution qui est engagée, pas seulement les hommes qui la composent. Quoi qu'il en soit, rien dans ce débat ne justifierait que cette volonté puisse être mise en doute. ». Vous voyez que nous nous retrouvons exactement dans la même philosophie que la position de M. LECLERCQ il y a un an.

Pour en revenir au domaine immobilier, il n'est pas inopportun de rappeler, l'engagement de l'Institution et « pas seulement des hommes qui la composent ». Je trouve le dérapage annoncé dans le dernier tableau des opérations de logements à court et moyen terme qui a été mis à jour le 30 septembre dernier, difficilement acceptable, dans l'absolu. Je m'explique en attirant votre attention sur la démarche qu'il conviendrait d'initier pour les opérations qui sont concernées par ce décalage dans le temps ; je vous rappellerais que ce décalage n'est pas si important que cela : 3 mois pour l'opération Castelleretto, 6 mois pour Industria/Minerve, pour la tranche 1, 6 mois pour Industria/Minerve pour la tranche 2. Donc, vous me permettez, Monsieur le Ministre, de vous suggérer d'agir parce qu'il est encore temps, auprès des entreprises afin de réduire ces délais et de pouvoir respecter ainsi les dates contractuelles de livraison sur lesquelles le Gouvernement s'est engagé. En effet, compte tenu du délai des travaux qui restent encore à consommer pour ces opérations : 29 mois pour l'opération Castelleretto, 32 mois pour l'opération Industria/Minerve, tranche 1, 44 mois pour Industria/Minerve, tranche 2, un rattrapage ne me paraît pas absolument insurmontable, d'autant que pour ces 2 opérations, la configuration relative à l'implantation des différents blocs d'immeubles qui composent un ensemble, devrait permettre une superposition des tâches qui pourrait raccourcir le délai prévu par l'opérateur.

Nous avons confiance, Monsieur le Ministre, et nous savons que vous ferez ce qu'il faut pour que l'on puisse avoir une réponse, sur un sujet, peut-être un peu plus technique, il est vrai !

Je vous remercie et je prie de m'excuser pour le dépassement.

M. le Président.- Monsieur le Ministre, sur ce sujet, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je serai très bref, pour vous dire que je peux vous assurer que l'on va tout faire pour raccourcir le délai pour ces logements ; je n'aime pas faire rêver, donc vous dire

que je vais faire gagner deux mois ici ou par là, ça ne servirait pas à grand-chose, l'essentiel, c'est de les gagner ! Avec M. TONELLI, nous nous efforçons de tenir les calendriers.

Sur le passé, j'ai simplement dit que je tiendrai les engagements pris devant le Conseil National, pour la présente mandature. Ceci dit, je n'ai aucun jugement, je ne ferai aucun commentaire sur les engagements pris par mon prédécesseur, vous m'en excuserez.

M. le Président.- La parole est à présent à Madame Brigitte BOCCONE-PAGÈS.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Merci, Monsieur le Président.

J'interviendrai sur un autre sujet, Monsieur le Président. Sur la S.B.M..

Je m'interroge, Monsieur le Ministre, par rapport à un de vos paragraphes, qui se trouve être à la page 7 de votre rapport. J'apprends, en l'occurrence, sur le siège, que nous avons une réunion prévue le 11 novembre. Je ne sais pas si mes Collègues étaient au courant, moi, personnellement, je n'ai ni reçu le rapport, ni je n'étais prévenue de cette réunion.

M. le Président.- Le Secrétariat Général en a été informé très récemment et vous serez convoquée, comme tous les Membres de cette Commission, très prochainement.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Très bien, je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je voudrais vous demander une précision quant à la première phrase, qui précède ce paragraphe. Je vous cite : « Je partage, bien évidemment, ce sentiment quant au respect de la loi de priorité d'emploi au niveau de la S.B.M., que ce soit sur ce point particulier, comme sur d'autres ». Pouvez-vous nous expliquer ce que vous entendez par cette phrase, dans votre rapport ? La première partie, je vous le concède, concerne la priorité d'emploi, par contre, la deuxième partie, j'avoue que je reste un peu dans l'attente de votre réponse.

Si vous me le permettez, Monsieur le Président, je continuerai après.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Vous me pardonnerez de ne pas vous répondre publiquement, attendez le 11 novembre !

M. le Président.- Mme la Secrétaire Générale m'informe que la convocation est arrivée aujourd'hui de la part du Gouvernement, tous les Membres l'auront demain.

Mme Brigitte BOCCONE-PAGÈS.- Je continue mon intervention.

Au niveau de deux points : Monsieur le Président, comme toutes les années, je reviendrai sur la politique sociale au niveau de la S.B.M.. Nous avons tous pu constater sur les différents journaux du mois de septembre, les bénéfices énormes, 9 % en plus cette année. Je suis fortement étonnée : comment peut-on annoncer sur les journaux de tels chiffres quand on se permet de traiter le personnel de la façon dont on le traite aujourd'hui ! Bien sûr, dans cette société qui est une magnifique société, on a besoin de tout le monde, aussi bien de la personne qui se trouve à l'entrée pour accueillir la clientèle que le personnel autour des tables de jeux.

On revient toutes les années aussi sur les contrats à durée déterminée : comment une personne qui arrive au bout d'un contrat à durée déterminée s'entend dire : « Pourquoi ne vous êtes-vous pas présentée le lundi ? » alors que le contrat se termine vendredi.

On a aussi vu beaucoup de problèmes au niveau de la considération du personnel. Il est vrai que lorsque nous avons l'occasion de parler avec le personnel de la S.B.M., ce dernier nous dit : « Nous, nous aimerions tout simplement être considérés que l'on nous demande ce que l'on pense, qu'on se permette de nous donner des moyens pour que le service soit le plus performant possible ».

S'agissant du Monte-Carlo Bay Resort, je m'étonne aujourd'hui : la presqu'île du Larvotto se trouve sur le territoire de la Principauté ; or, à ce jour, je constate qu'environ 30 personnes monégasques, conjoints de Monégasques et personnes du pays avaient demandé un poste au niveau du Monte-Carlo Bay Resort. Or, aucune de ces trente personnes n'a obtenu de poste. Où est la priorité d'emploi en matière monégasque ?

M. le Président.- Merci, Madame BOCCONE-PAGÈS.

Madame PASQUIER-CIULLA veut également intervenir sur la SBM.

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

C'est un peu la réponse de M. le Ministre d'Etat qui m'a inspirée cette intervention. Vous nous renvoyez systématiquement, Monsieur le Ministre d'Etat – et,

votre prédécesseur faisait pareil – aux Commissions tripartites qui se tiennent hors la présence de certains élus. Je souhaite donc reprendre un rendez-vous après la date de la Commission tripartite puisque, après le 11 novembre prochain, il y aura les débats sur le Budget Primitif et j'espère donc qu'à cette occasion, nous aurons la possibilité d'aborder en toute transparence – puisque c'est un terme qui vous est cher et à moi aussi – la politique de ressources humaines de la S.B.M.

En attendant cette date, je voudrais souligner qu'on a souvent qualifié la S.B.M. de poumon social de la Principauté – en tout cas depuis que je m'intéresse à la politique, c'est un terme qui revient assez souvent – et qu'aujourd'hui, nous avons l'impression que la société « tousse un peu », si vous me pardonnez l'expression. Il y a un article qui est paru aujourd'hui dans Nice-Matin qui dévoile ou qui révèle une opposition d'intérêts ou un conflit, qui n'est même plus larvé, puisqu'il concerne le secteur des jeux européens et le secteur des jeux américains. Je voudrais suggérer *Messieurs et Mesdames les politiques qui siègeront à cette Commission tripartite, d'avoir en tête que, aujourd'hui, tous les secteurs des jeux quels qu'ils soient, européens ou américains, comptent des Monégasques dans leurs rangs, qu'il y a de grandes disparités dans les salaires.* Et pour une fois, je suis d'accord avec vous, Madame, et je vous demanderai de chercher – je rebondis aussi sur votre intervention, Monsieur le Ministre, puisque vous aimez bien les politiques d'ensemble – une solution globale qui considérera autant, je l'espère, les intérêts économiques que les intérêts sociaux qui sont en jeu dans cette société, en prenant en compte tout ce qui est important : il n'y a pas que les jeux, il y a aussi le service, le marketing. Quand je parle de jeux, je ne pense pas qu'aux employés de jeux à proprement parler, je pense aussi à des gens qui ont de très faibles salaires, qu'on a tendance à assimiler aux employés de jeux, qui n'ont pas les mêmes ressources. *De grâce, puisque vous le faites dans d'autres domaines, ayez une vision globale et générale de la S.B.M.*

Je reviendrai sur le sujet, lors du Budget Primitif.

M. le Président.- Monsieur BORDERO a la parole.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

J'avais aussi l'intention de faire une intervention sur la SBM qui a été en partie faite par Mme BOCCONE-PAGÈS et par Mme PASQUIER-CIULLA. Je voudrais surtout insister sur ce problème des CDD à répétition puisque des employés se voient, en tout illégalement, finalement, proposés des CDD de quelques mois et ce, plusieurs années de suite, ce qui les met dans des situations parfois

difficiles, une certaine insécurité : essayez d'aller emprunter à une banque quand vous avez un CDD de trois mois et vous verrez la réponse.

Il faut que le personnel travaille dans de bonnes conditions et ce, d'autant plus, que la S.B.M. qui vise une clientèle haut de gamme, a besoin de personnels qui rendent un service qui atteigne l'excellence.

Je vous rappelle vos propos, Monsieur le Ministre : « à la S.B.M., l'Etat est majoritaire ».

M. le Président.- Merci, Monsieur BORDERO.

Je me tourne vers le Gouvernement. Monsieur le Ministre, nous vous écoutons.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Tout d'abord, je voudrais vous dire une chose : je vois cela de l'extérieur, je ne suis là que depuis quelques mois ; la S.B.M. est une très belle société et la Principauté de Monaco a la chance de bénéficier d'un tel outil. Cela ne veut pas dire que tout est parfait, dans le meilleur des mondes.

La transparence, je suis d'accord pour les Fonds publics, mais dans les affaires privées, dans une société cotée en bourse, dans la mondialisation qui est la nôtre, dans la compétition effrénée qui se joue, je préfère ne pas trop, en public, discuter de ces choses. Les propos peuvent être interprétés et cela peut avoir des conséquences néfastes. Je trouve que cette société est une très belle société et je ne veux pas lui nuire, je veux au contraire l'aider et l'Etat a la chance d'y être majoritaire. Si nous avons une Commission, c'est qu'elle est faite pour servir parce qu'il y a des choses qu'il faut se dire. C'est vrai que tout n'est pas parfait, c'est vrai que la politique des relations humaines, moi-même, j'en ai fait la remarque, on pourrait la regarder à deux fois, on peut donner des conseils, on peut donner des avis, on peut quelques fois dire « vous pourriez améliorer la copie », mais ça ne remet pas en cause l'essentiel, c'est une très belle société, la Principauté a la chance d'en être majoritaire grâce au Prince Rainier. N'abîmons pas cet outil, préservons-le, notre Commission est faite pour en améliorer le fonctionnement.

Les remarques que vous pouvez faire et que je peux faire, je les réserve pour une séance privée, avec eux, parce qu'il faut qu'ils soient là pour se défendre; nous attendrons d'être les trois partenaires autour d'une table pour en parler. Je le dis tel que je le pense.

M. le Président.- Il n'est pas bien sûr dans l'intention des Conseillers Nationaux de porter atteinte à l'image de la S.B.M.. Je voudrais apporter une précision, pour aller

dans le sens des interventions de mes trois Collègues; le Conseil National pense, et d'ailleurs vous venez de le dire vous-même, qu'il y a beaucoup à faire, pour améliorer la politique de gestion des ressources humaines au sein de l'entreprise, pour mieux respecter, à compétences et à diplômes égaux, les priorités d'emploi : si elles le sont au sein des secteurs jeux, elles ne le sont pas toujours, et nous le regrettons – et je rejoins l'intervention de Mme BOCCONE-PAGÈS concernant le Monte-Carlo Bay Hotel – elles ne le sont toujours pas suffisamment dans le secteur hôtelier et dans le secteur administratif. J'ai eu moi-même aussi à me battre pour aider un certain nombre de prioritaires, de compatriotes, à entrer à la S.B.M. ces derniers mois et ces dernières années.

Vous le dites vous-même, Monsieur le Ministre, il y a encore beaucoup à faire pour améliorer la gestion des ressources humaines, pour mieux respecter le personnel. Je crois que ce n'est pas seulement – là encore, comme nous disions tout à l'heure, par rapport à l'investissement productif, – un coût pour la S.B.M. : l'adhésion du personnel, son respect, c'est aussi la garantie de sa motivation et d'un meilleur service pour la clientèle. Je suis obligé de le dire, parce que je reçois beaucoup d'employés de cette société, mes Collègues l'ont dit avec leurs mots, avec leurs exemples avant moi, il y a beaucoup de dérives et il y a un ressenti extrêmement négatif de beaucoup de salariés de cette société, vis à vis du manque de considération qu'ils ressentent de la part de la Direction et notamment de la Direction des Ressources Humaines. Il faut s'y pencher. Il faut considérer que toutes les catégories de personnel, dans cette société, sont importantes : depuis ce qu'on appelle « le petit personnel » jusqu'aux cadres, aux dirigeants, aux employés de jeux. Ce n'est pas toujours le cas et nous voulons que cela s'améliore, comme vous, Monsieur le Ministre d'Etat, nous en reparlerons forcément souvent parce que c'est important pour la Principauté et pour les trois mille salariés qui travaillent au sein de cette entreprise.

Madame PASQUIER-CIULLA, je vous en prie et nous terminons la discussion sur la S.B.M..

Mme Christine PASQUIER-CIULLA.- Merci, Monsieur le Président.

Je confirme, Monsieur le Ministre d'Etat, que l'intention n'est absolument pas de nuire à la S.B.M., bien entendu, d'autant que je suis par nature quelqu'un de plutôt libéral, de par la profession que j'exerce, d'ailleurs.

Ceci étant, si je comprends que l'on puisse discuter dans une Commission tripartite de problèmes internes à

une société, je pense qu'il est de notre devoir à tous, ici, dans cette enceinte, d'en parler, en séance. Elle sera peut-être privée, on se dira peut-être plus de chose en séance privée qu'en séance publique, cela nous arrive dans d'autres domaines, pourquoi pas. *Mais il me semble normal que tous élus qui sont présents ici, aient accès aux informations qui sont échangées dans le cadre d'une société qui, encore une fois, est considéré comme un poumon social et dont vous êtes actionnaire majoritaire.*

M. le Président.- Absolument d'accord avec vous.

Je donne à présent la parole à M. GARDETTO pour intervenir sur un autre sujet de cet important chapitre 1 des Recettes.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais intervenir sur le poste concernant la Régie des Tabacs. Je constate qu'entre le Budget Primitif et le Budget Rectificatif, on a une augmentation de recettes de 3,2 M€, c'est-à-dire qu'on passe de 10.025.000 à 13.225.000 €. Alors, Monsieur le Ministre, j'ai pris connaissance de vos réponses en séance privée et l'explication qui a été fournie, c'est-à-dire la reprise des ventes de tabac, est loin de me ravir, d'une part, parce que, certes je ne suis pas fumeur et, d'autre part, il n'est un secret pour personne que le tabac a des conséquences extrêmement néfastes sur la santé publique et que la Principauté de Monaco n'a absolument aucune politique en matière de lutte contre le tabagisme. On est au contraire dans une situation parfaitement schizophrène puisque l'Etat encaisse, d'une part, les ressources du tabac et, d'autre part, dépense des sommes considérables au titre des maladies et des frais d'assurance maladie des personnes justement malades du tabac.

Vous comprendrez que cette situation ne puisse pas me satisfaire, je pense qu'elle ne peut satisfaire personne, il y a un conflit d'intérêts manifeste et surtout, il n'y a rien qui est fait pour, à notre époque, lutter contre le tabagisme qui a été reconnu comme un problème majeur de santé publique. Je sais que vous êtes fumeur, vous êtes dans une situation qui n'est pas objective, mais je souhaiterais demander au Gouvernement de réagir sur ce sujet d'importance pour la société monégasque. Regardons à quelques kilomètres de nous, l'Italie qui, dans bien des domaines, est « un peu à la traîne », a donné un exemple magnifique en matière de lutte contre le tabagisme. J'aimerais bien que l'on s'en inspire.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.
Nous écoutons la réaction du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

M. BIANCHERI voudra peut-être compléter, mais l'augmentation de la recette est simplement complètement liée, vous le savez, puisque nous sommes alignés obligatoirement sur la France, en ce qui concerne les taxes. Or, la France a décidé – et nous sommes obligés de suivre – de mener une politique pour lutter contre le tabagisme, d'augmentation des taxes considérable. Ça nous vaut des recettes supplémentaires, nous n'y sommes pour rien.

Laissez-moi un peu sourire, la lutte contre le tabagisme, je suis pour, bien sûr, puisque c'est un objectif de santé publique, mais n'exagérons rien et nous irons ensemble, un de ces jours, nous promener en Italie, nous verrons que ce n'est pas si terrible pour les amateurs de tabac.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Oui, j'ai bien entendu le propos du Ministre d'Etat, j'ai bien reconnu la réponse d'un fumeur...

(Rires).

... et je tiens quand même à dire qu'au-delà du prix des cigarettes, il y a un certain nombre de mesures qui peuvent être prises si on a la volonté politique de mener une lutte contre le tabagisme...

M. le Président.- Monsieur ROBILLON a demandé la parole.

M. Jean-François ROBILLON.- Merci, Monsieur le Président.

Je me rappelle de la boutade du précédent Ministre d'Etat qui, lorsque j'avais abordé ce sujet-là, m'avait sorti son cigare en disant qu'il se sentait très peu concerné par cette prévention.

M. le Président.- Il y a une continuité du poste de Ministre d'Etat en matière de tabagisme...

M. Jean-François ROBILLON.- Absolument !

Je voulais justement avoir votre sentiment sur la possibilité de faire une loi anti-tabac à Monaco. Quel est votre sentiment là-dessus ?

M. le Président.- Monsieur CELLARIO, sur le même sujet, je vous en prie.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Oui, absolument. De toutes les interventions, je voudrai faire un résumé en posant la question au Gouvernement de savoir s'il décidera, un jour, l'interdiction de fumer dans tous les lieux publics de la Principauté.

M. le Ministre d'Etat.- Tous les excès sont mauvais.

Personnellement, je suis d'accord pour faire toutes les campagnes et que le corps médical nous aide à faire des campagnes contre le tabagisme, mais on n'est pas une dictature, laissons quelques marges de liberté aux hommes et aux femmes de ce pays. N'exagérons rien. Je suis contre les mesures réglementaires qui compriment toute la liberté de l'individu; on peut vous apprendre à avoir une bonne santé, vous pouvez aussi ne plus marcher dans la rue pour ne pas recevoir de tuile sur la tête ! Un pays trop réglementé, c'est un pays triste.

M. le Président.- Monsieur le Doyen PASTOR souhaite s'exprimer.

M. Jean-Joseph PASTOR.- Merci, Monsieur le Président.

Très brièvement, pour rappeler qu'il y a 20 à 25 ans que je parle du tabac – d'ailleurs je m'étais fait pas mal d'ennemis parmi mes collègues – et il est certain que je dois constater que rien n'a été fait : je partage totalement tout ce qui a été dit par Me GARDETTO, par le Dr ROBILLO et par M. CELLARIO car je fais partie des gens qui ont lutté contre le tabagisme dans l'exercice de ma profession.

Ce qui m'inquiète, ce n'est pas tellement la lutte contre le tabagisme actif, certes nécessaire mais également la lutte contre le tabagisme passif. En effet il y a des gens qui travaillent dans des enceintes où se trouvent plusieurs fumeurs, lesquels seront incommodés, puisqu'un rapport très récent à l'Académie de Médecine a fait part de 20 à 25 % d'intoxication passive. Il est quand même navrant que des personnes qui n'aiment pas le tabac soient victimes des mauvaises habitudes des autres !

Mais je pardonne du bout des lèvres le Ministre d'Etat qui affirme qu'il y a certains petits pêchés qu'il faut garder.

Maintenant, le tabagisme tue en France près de 60.000 personnes et cela fait partie des fléaux que le

Gouvernement Princier doit combattre dans notre pays.

J'en profite pour ajouter, au sujet de la grippe aviaire, que la grippe normale tue dans le monde 250 à 300.000 personnes chaque année. La vaccination est vraiment indispensable.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur PASTOR.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre 1 ?

Sur un autre sujet, Monsieur GARDETTO, vous levez la main. Je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je vois la ligne « Radio Monte-Carlo » qui saute à mes yeux et je ne peux pas résister. Je sais que nous avons parlé de ce sujet, que certaines choses sont en cours; je suis persuadé que vous ne me contredirez pas, Monsieur le Président, en disant combien nous sommes attachés à répéter que nous souhaitons une radio locale à Monaco qui vienne remplacer Radio Monte-Carlo maintenant exilée sous d'autres cieux ou quasiment. Je sais que des perspectives existent et j'aimerais que le Gouvernement puisse nous dire que nous allons de l'avant, dans ce domaine-là, et que ce projet de radio pourra bientôt être concrétisé.

M. le Président.- Je vous ai rendu destinataire, ainsi que tous les autres Conseillers Nationaux, d'échanges de courriers qui étaient consécutifs à une réunion de la Commission de Placement des Fonds concernant des ventes d'actions de RMC appartenant à l'Etat monégasque, avec en contrepartie, un certain nombre de garanties obtenues, à la demande des représentants du Conseil National, pour la mise en place de ce projet qui nous tient à cœur depuis plus de 2 ans : la création d'une radio monégasque à dimension régionale, porteuse de l'image de la Principauté, de ses manifestations, de sa vie économique, de sa vie sociale, de sa promotion à l'intérieur et à l'extérieur de nos frontières, comme pour toutes les villes d'Europe, d'ailleurs, qui aujourd'hui, disposent d'une radio locale ou régionale dans ce but.

Il y a eu un certain nombre d'engagements du Gouvernement et vous avez, à ma demande, été rendus destinataires des échanges en ce domaine.

Monsieur le Ministre d'Etat, voulez-vous faire rapidement un point sur ce sujet ?

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Mon Conseiller pour les Finances et l'Economie me souffle une réponse. Nous sommes, Monsieur GARDETTO, sur la même longueur d'onde...

(Rires).

...et je voudrais dire qu'il y a une négociation actuelle : vous êtes au courant puisqu'il y a eu des échanges de lettres qui vous ont été distribuées.

J'ai bon espoir parce que pour la radio, les choses se présentent pas mal et nous avons l'engagement de RMC, parce qu'il faut quand même être aidé par une structure nationale, même si pour RMC, on peut regretter ce qui s'est passé; on a tout de même besoin d'être épaulé par une structure nationale, pour faire une radio qui soit très écoutée et qui soit une véritable radio régionale et non pas que locale, car notre ambition est d'aller du Var à l'Italie. Pour l'instant, nous sommes en pleines négociations parce que, qui dit radio, dit qu'il faut monter une société; on va faire un tour de table – on est assez tranquille là-dessus – pour trouver les actionnaires qui conviennent, ça veut dire des fréquences et ça veut probablement dire une convention avec une radio nationale, dans la mesure où nous avons l'ambition de faire quelques heures de production locale et nous avons besoin d'être aidés pour la partie information générale et le reste des programmes. Nous ne pouvons pas envisager 20 heures d'un programme particulier sur 24 heures, ça coûterait trop cher. Donc, nous sommes, sur ces bases-là, en train de négocier; M. Franck BIANCHERI a une réunion programmée pour vendredi, c'est tout à fait d'actualité et j'espère qu'on va pouvoir sortir un vrai projet d'ici la fin de l'année. C'est important. Pour un Etat souverain comme Monaco, il faut une radio et une télé. Nous sommes d'accord.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Nous sommes effectivement sur la même longueur d'onde.

M. le Président.- C'est ce que demande le Conseil National depuis plus de 2 ans. J'ai juste une remarque complémentaire au sujet du tour de table dont vous venez de parler, pour constituer ce groupe d'actionnaires de cette future radio monégasque. J'entends des échos depuis Paris, par exemple, sur des médias que vous avez approchés, c'est une très bonne chose, certainement. En complément, je voudrais vous dire de ne pas oublier la presse régionale et monégasque et les autres médias régionaux et monégasques qui pourraient, eux aussi, présenter un intérêt pour s'associer à ce tour de table et qui pourraient être d'autant plus étonnés que l'on aille chercher à l'étranger un certain nombre de médias et qu'on les oublie eux-mêmes !

M. le Ministre d'Etat.- Mais nous n'allons pas les oublier !

M. le Président.- Eh bien je vous en remercie. C'est rassurant.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce grand chapitre premier des Recettes ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce premier chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre premier est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 2 - PRODUITS & RECETTES DES SERVICES ADMINISTRATIFS

012.104 – COMMERCE & INDUSTRIE-BREVETS.....	+	250.000
012.110 – AUTRES RECETTES.....	+	500.000
012.118 – INTERV.PUB.TROP PERÇU SUR SUBV	+	2.920.000
012.500 – STADE LOUIS II	+	23.900
012.600 – PORT	+	<u>500.000</u>
	+	<u>4.193.900</u>

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET a la parole.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

C'est une intervention sur la dernière ligne qui concerne le Port.

Monsieur le Ministre, le 30 juin 2005, nous avons voté une loi fixant les conditions d'exploitation des ports. S'il est aujourd'hui prématuré de demander un bilan d'activité à la SEPM, il est permis de s'étonner de l'organisation qui se met en place en vue d'une prise de contrôle des ports au 1^{er} janvier 2006. En effet, la société a embauché, il y a quelques jours, un Directeur financier étranger, alors qu'un Monégasque attendait ce poste depuis plus d'un an. Il y a un Directeur d'exploitation mais nous attendons toujours la venue d'un Directeur Général. Une personne a fait acte de candidature spontanée pour occuper ce poste de Directeur Général; il lui a été répondu que le Président Délégué de la Société d'Exploitation des Ports n'avait pas retenu son profil.

Je souhaiterais savoir qui recherche le Directeur Général : est-ce que c'est le Gouvernement ou est-ce que c'est le Président Délégué de la société? Je pense que vous devez, là aussi, être très vigilant sur l'avenir de cette société dans laquelle l'Etat est engagé à 100 %.

Merci.

M. le Président.- Merci, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET. Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

M. TONELLI pourra apporter quelques éléments complémentaires. Moi, je dirai simplement que nous avons, je l'ai déjà dit et je le dis en public aujourd'hui, passé un contrat avec un Cabinet de chasseur de têtes qui est en train de recueillir les candidatures et qui nous fera un rapport. Il y aura un Directeur Général, je me suis engagé auprès de vous. N'ayez crainte : il sera recruté sur la base de ses compétences, de ses expériences et de sa neutralité totale. Je m'y engage.

Je demande à M. TONELLI de vous apporter quelques précisions sur le Directeur financier que je ne connais pas.

M. le Président.- Monsieur TONELLI, nous vous écoutons.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Merci, Monsieur le Président.

Pour le Directeur d'exploitation, c'est un fonctionnaire

qui s'occupe des questions de ports depuis maintenant pas mal d'années, qui a donc acquis une certaine compétence en la matière.

Pour ce qui concerne le Directeur financier, c'est effectivement un recrutement qui a été effectué, pour les mois qui viennent, par le Président du Conseil d'Administration de cette société dans l'attente du Directeur Général qui devrait intervenir une fois que la société de chasseur de têtes nous aura fait ses propositions.

M. le Président.- Monsieur le Ministre.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je précise que, il faut que les choses soient claires, aucun emploi n'est définitif avant que la société n'existe réellement, c'est-à-dire avant le 1^{er} janvier 2006. J'espère qu'à ce moment-là, nous aurons le nouveau Directeur.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, je vous en prie.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Écoutez, si aucun emploi n'est définitif, j'espère que le Gouvernement pèsera de son poids pour qu'on embauche un Monégasque plutôt qu'un étranger à la place de Directeur financier.

M. le Ministre d'Etat.- Je ne connais pas le sujet.

M. le Président.- Y a-t-il sur les Ports d'autres interventions?

Monsieur le Rapporteur.

M. Jean-Michel CUCCHI.- Merci, Monsieur le Président.

Je tiens juste à m'associer aux propos de M. SPILLOTIS-SAQUET.

M. le Président.- Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, vous souhaitez ajouter une remarque.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Monsieur le Ministre, vous prenez des engagements de bonne foi mais dont la finalité repose sur la volonté de M. TONELLI. Le 30 juin dernier vous vous êtes engagé à publier un rapport après que vous ayez mené une enquête sur le disfonctionnements de la gestion portuaire. Je l'attends toujours.

M. le Président.- Oui, sur les ports, effectivement, par rapport à une déclaration de M. SPILLOTIS-SAQUET qui avait été démentie par le Président de la Société des Ports concernant la venue d'un bateau de croisière, vous aviez fait une intervention, Monsieur SPILLOTIS-SAQUET, et vous-même, Monsieur le Ministre, aviez souhaité en savoir davantage.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, j'en ai su davantage et je tiens le rapport à votre disposition.

M. Christophe SPILLOTIS-SAQUET.- Je n'ai pas besoin d'avoir ce rapport, je l'ai lu ce rapport, vous deviez le publier.

M. le Ministre d'Etat.- Ah, le publier. Au Conseil National, pas dans la presse? Bien. Je le tiens à la disposition du Président du Conseil National.

M. Gilles TONELLI, Conseiller de Gouvernement de l'Équipement, de l'Environnement et de l'Urbanisme.- Il a été envoyé au Conseil National, comme s'y était engagé le Ministre d'Etat. Ont été envoyés les résultats de cette enquête. C'est ce qui avait été dit en séance privée et c'est ce qui a été fait.

M. le Président.- Si c'est le cas, je n'en n'ai pas eu connaissance, mais vu le volume de courrier qui arrive, ça peut tout à fait m'avoir échappé. Mme la Secrétaire Générale me fait savoir qu'*a priori*, nous ne l'avons pas reçu. Si tel est le cas, après vérification, demain, nous appellerons M. TONELLI pour lui demander la diffusion de ce courrier.

Ce que je voudrais dire avant de donner la parole à ceux qui souhaitent intervenir sur d'autres sujets, c'est que le domaine de la priorité, à compétences et à diplômes équivalents, pour les Monégasques et dans tous les domaines et dans toutes les sociétés, est un sujet sensible pour le Conseil National, mais vous le comprendrez, Monsieur le Ministre, encore plus dans des sociétés où l'Etat est actionnaire et dans les sociétés concessionnaires de services publics. C'est évidemment

le cas de la Société d'Exploitation des Ports et je comprends tout à fait les remarques de mes Collègues.

Je passe la parole à Monsieur Bernard MARQUET.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

J'ai une question au niveau de l'Auditorium Rainier III. Nous avons reçu le nouvel organigramme et je voulais savoir si on pouvait avoir des précisions parce que d'habitude, pour ce genre de postes, de gardiennage, de sûreté, d'entretien, l'Administration externalise ces postes-là.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Si j'ai bonne mémoire, c'était beaucoup plus cher en passant par le Syndic, c'est pour cette raison.

M. Bernard MARQUET.- Alors, vous avez eu raison de l'analyser. Je vous remercie.

Je finis. Une autre question, Monsieur le Conseiller pour les Finances. La ligne « Activités des détenus », nous en avons parlé il y a 2 ans, à l'époque, il semblait que c'était un bug, à ma connaissance il n'y a toujours pas de ligne « Activités des détenus », donc il ne peut pas y avoir de recettes.

M. le Président.- C'est une somme minimale de 3.000 €.

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Je suis à l'amende.

M. le Président.- S'il n'y a plus d'intervention, je vais mettre ce chapitre 2 des Recettes, aux voix.

Avis contraires? Pas d'avis contraire.

Abstentions? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CHAP. 3 – CONTRIBUTIONS

2) TRANSACTIONS JURIDIQUES

023.102 – DROITS S/AUTRES ACTES CIV.ADM	-	1.000.000
023.104 – DROITS D'HYPOTHEQUES.....	+	400.000
023.106 – TAXES SUR LES ASSURANCES.....	+	1.800.000

023.107 – PENALITES.....	+	100.000
023.108 – AMENDES DE CONDAMNATIONS.....	-	<u>100.000</u>
	+	1.200.000
3) TRANSACTIONS COMMERCIALES		
033.101 – TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE.....	+	33.600.000
4) BENEFICES COMMERCIAUX		
043.102 – PENALITES.....	-	50.000
5) DROITS DE CONSOMMATION		
053.102 – DROITS SUR LES ALCOOLS.....	-	200.000
053.103 – DROITS SUR LES METAUX PRECIEUX.....	-	330.000
053.104 – PENALITES.....	-	25.000
053.106 – TAXE S/BOISSONS ALCOOLIQUES.....	-	<u>40.000</u>
	-	595.000
	+	<u>34.155.000</u>

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

DEPENSES

SECT. 1 – DEPENSES DE SOUVERAINETE

CH. 1 – SON ALTESSE SERENISSIME LE PRINCE SOUVERAIN

101.001 – SAS PRINCE SOUVERAIN ET LA FAMILLE PRINCIERE.....	+	<u>650.000</u>
---	---	----------------

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 3 – CABINET DE SAS LE PRINCE

103.010 – FRAIS DE PERSONNEL.....	+	<u>5.000</u>
-----------------------------------	---	--------------

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 3 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 4 – ARCHIVES & BIBLIOTHEQUE PALAIS PRINCIER

104.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 11.000**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 7 – PALAIS DE SAS LE PRINCE

107.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 150.000**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 7 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

SECT. 2 – ASSEMBLEE ET CORPS CONSTITUES

CH. 1 – CONSEIL NATIONAL

201.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 160.000

201.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 50.000+ 210.000**M. le Président.-** S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

CH. 2 – CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

202.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT + 6.000**M. le Président.-** Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 2 est adopté.

*(Adopté).***Le Directeur Général.-**

SECT. 3 – MOYENS DES SERVICES

A. MINISTERE D'ETAT

CH. 1 – MINISTERE D'ETAT ET SECRETARIAT GENERAL

301.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 150.000

301.030 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT..... + 50.000- 100.000

M. le Président.- Je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 1 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 4 – CENTRE DE PRESSE

304.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 5.000

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Une abstention.

Le chapitre 4 est adopté.

(Adopté;

M. Jean-Pierre LICARI s'abstient).

Le Directeur Général.-

CH. 5 – DIRECTION DU CONTENTIEUX

305.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 30.000

M. le Président.- Monsieur Bernard MARQUET a la parole.

M. Bernard MARQUET.- Merci, Monsieur le Président.

Lorsqu'en 2003 nous avons séparés les services, je voulais rappeler au Gouvernement que nous devons nous revoir au bout de 3 ans pour faire le point. Donc l'année prochaine, nous nous verrons.

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général, je vous en prie.

M. Robert COLLE, Secrétaire Général du Ministère d'Etat.- Pour indiquer que les deux Services ont été désormais réunis au sein de la Direction des Affaires Juridiques et que cette réunion a été présentée au Conseil National, que le Conseil National s'est prononcé

favorablement et que donc, les organigrammes de ces nouvelles entités ont été approuvés.

M. le Président.- Tout à fait. Effectivement, nous avons eu un débat sur ce point, ce qui n'empêche pas, comme le dit M. MARQUET, de faire le point de manière régulière, dans la mesure où ces décisions sont nouvelles et je crois que, comme toutes les nouvelles décisions, il est bon, à intervalles réguliers, de pouvoir faire un point sur leur efficacité.

S'il n'y a plus d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 5 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 7 – FONCTION PUBLIQUE DIRECTION

307.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... - 230.000

M. le Président.- Beaucoup de collègues lèvent la main.

Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux, tout d'abord.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Nous avons appris récemment que le Gouvernement avait l'intention de figer les effectifs de la Fonction Publique.

On peut s'interroger tout d'abord sur le bien fondé de cette décision et se demander si la qualité du service rendu au public va en être affectée ou non.

Les Chefs de Services ne vont-ils pas se heurter à des difficultés lorsqu'ils voudront embaucher du personnel supplémentaire ou faire évoluer l'organigramme de leur Service ?

Le Gouvernement va-t-il systématiquement consulter notre Assemblée à chaque création de nouveau poste ?

Peut-il nous fournir un état des organigrammes au moment du gel des créations de poste ?

Cette décision, si elle se confirme, éveille une inquiétude certaine.

En effet la Fonction Publique est le principal employeur des Monégasques puisque plus d'un millier d'entre eux travaillent pour l'Etat. Se pose alors, de façon encore plus aiguë qu'auparavant, le problème du respect des priorités d'emploi dans la Fonction Publique.

Il convient, tout d'abord, qu'il y ait une véritable gestion des ressources humaines au sein de la Fonction Publique. Cette gestion doit reposer sur un triptyque : respect des priorités, formation des fonctionnaires, évolution des carrières.

Il faut tout d'abord avoir une meilleure prévision en ce qui concerne les départs à la retraite et les éventuelles créations de poste. Le Gouvernement devrait être en mesure de pouvoir produire un prévisionnel des embauches un an à l'avance de façon à mettre en place des formations pour favoriser les déroulements de carrière. Il faut d'ailleurs inscrire le droit à la formation professionnelle dans le statut des fonctionnaires.

Enfin, il faut harmoniser les conditions de recrutement à l'intérieur de la Fonction Publique, il ne faut pas que la politique de recrutement des fonctionnaires varie en fonction des Chefs de Service.

La Direction de la Fonction Publique et des Ressources Humaines doit être le moteur et le régulateur des recrutements en tenant compte des diplômes, des compétences acquises des candidats, mais aussi en proposant des formations et en favorisant les déroulements de carrière et la mobilité des fonctionnaires.

Enfin, il faut réactualiser le statut des fonctionnaires afin de le rendre plus adapté à la situation actuelle.

Je souhaite vivement qu'après plus d'un an d'interruption, nous puissions de nouveau réunir le groupe de travail sur la Fonction Publique afin de mener à bien ce grand chantier essentiel pour Monaco et pour nos compatriotes

M. le Président.- Merci, Monsieur le Président de la Commission des Intérêts Sociaux et des Affaires Diverses, pour cette importante intervention.

Je donne la parole, Monsieur le Ministre, à tous ceux qui la souhaitent, sur ce sujet.

M. le Ministre d'Etat.- Sur le plan général, j'ai déjà parlé de la priorité aux Monégasques avec les marges de manœuvre qui restaient, et j'ai parlé, quand je dis gel intelligent, que les secteurs prioritaires pourront quand même bénéficier de dérogations ; il faut une réflexion, je ne veux pas recruter à tout va, qu'il n'y ait pas une dérive, que la tendance actuelle perdure, il faut faire les choses sérieusement. Ce n'est pas un gel absolu. Si je veux créer des postes, ça aura une incidence budgétaire et bien entendu, je le dirai au Conseil National puisque j'aurai besoin que vous votiez les crédits. Ça vous sera soumis, c'est dans la légalité des choses.

M. le Président.- Avant d'avoir d'autres informations complémentaires, nous allons écouter les collègues qui ont souhaité s'exprimer.

Monsieur le Président de la Commission de Législation, Monsieur LICARI, nous vous écoutons.

M. Jean-Pierre LICARI.- Merci, Monsieur le Président.

Sur la méthode du Gouvernement, je note effectivement une continuité dans la façon, pour le moins cavalière, de traiter les élus en procédant à une déclaration aussi importante dans la presse, sans même avoir informé la représentation nationale d'une décision aussi importante que celle que vous avez prise, Monsieur le Ministre, de geler les effectifs des fonctionnaires, comme le relevait Alexandre BORDERO, il y a un instant. Je vous le dis tout net : je trouve cette méthode absolument inadmissible ! Je pense, premièrement sur la forme, que la moindre des choses, c'est d'informer d'abord les élus et ensuite la presse et, deuxièmement sur le fond, s'agissant d'une décision d'une telle importance, s'agissant du premier gisement d'emplois pour les Monégasques, la Fonction Publique, je pense que, là aussi, sur le fond, il aurait fallu une concertation préalable, et je dirai même, sur une question aussi importante, un accord préalable des élus.

Je peux difficilement voter contre ce chapitre, dans la mesure où il y a une baisse des dépenses, mais je m'abstiendrai.

M. le Président.- La parole est à présent au Président de la Commission des Relations Extérieures. Monsieur GARDETTO.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Si vous le permettez, j'interviendrai sur deux sujets différents.

Le premier sujet. L'Etat voisin, je veux parler de la France, a mis en place récemment un projet dénommé « La Charte Marianne », qui concerne tous les services administratifs et judiciaires, les services qui sont en contact avec le public. Ce projet, en fait, est porteur d'une philosophie qui se veut plus à l'écoute de l'utilisateur consommateur de services publics. Ainsi, c'est un projet qui comporte des engagements de l'Administration en faveur des usagers ; ces engagements portent notamment sur un accès plus facile aux services concernés, un accueil attentif et courtois, une réponse compréhensible aux demandes formulées par les usagers, dans un délai annoncé, une réponse systématique aux réclamations et d'une manière générale, une écoute des usagers pour améliorer les services fournis.

La mise en œuvre de ces engagements est assurée par des contrôles impromptus en France et je lisais récemment un compte-rendu qui révélait tout l'intérêt de cette nouvelle procédure.

Si à Monaco, nous avons la chance de disposer d'une Administration de proximité proche des usagers et de circuits administratifs plus courts, je pense néanmoins qu'une démarche analogue pourrait apporter une plus-value et pourrait encore améliorer la qualité – qui n'est pas mauvaise – du service déjà rendu par l'Administration monégasque. Je pense que ce serait tout à fait positif d'introduire une démarche de ce type dans les services administratifs et judiciaires monégasques.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Nous écoutons à présent notre Collègue Claude CELLARIO.

M. Claude CELLARIO.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, en ce qui concerne la maîtrise du recrutement de la Fonction Publique pour 2006, vous avez l'intention de stabiliser le nombre total de fonctionnaires : vous dites qu'il s'agit d'une mesure

interne de bonne gestion pour assurer l'efficacité de cette Fonction Publique.

Je voudrais tout d'abord vous faire part de ma désapprobation quant à la méthode que vous avez utilisée pour l'information du Conseil National. Nous l'avons appris dans la presse, avant d'en être informés. Ce soir, je ne peux que prendre acte de votre déclaration et bien entendu, je vous demanderai de préciser votre plan d'action en ce domaine, lors du Budget Primitif 2006.

Dans l'hypothèse où le Gouvernement déciderait ce plan de stabilisation des effectifs d'ensemble, je pense que parallèlement, vous devez mettre en place une grande campagne d'information pour sensibiliser les employeurs privés pour l'embauche de nos nationaux. Certes, vous avez engagé une politique d'allègement de charges afin de favoriser l'emploi des Monégasques dans le secteur privé. Certes, comme vous l'avez écrit, vous désirez personnellement veiller à respecter la priorité du Gouvernement quant aux recrutements des Monégasques et vous disposez encore de très larges marges de manœuvre puisqu'ils ne représentent qu'un tiers des effectifs de la Fonction Publique.

Mais, ne croyez-vous pas que le moment est venu d'inverser une situation figée due à la crainte d'employeurs privés d'engager nos nationaux ? C'est peut-être l'occasion donnée au Gouvernement de lancer cette grande campagne d'information, que j'appelle de tous mes vœux, pour commencer à changer la philosophie de ces employeurs. J'espère que pour la discussion au Budget Primitif 2006, le Gouvernement fera part de propositions concrètes en ce sens.

M. le Président.- Merci, Monsieur CELLARIO.

Monsieur BORDERO, vous désirez poser une question complémentaire avant que nous écoutions le Gouvernement ? Je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Merci, Monsieur le Président.

Dans votre réponse ainsi que dans l'introduction que vous avez faites, vous dites que vous voulez veiller, personnellement, aux priorités d'emploi pour les Monégasques. Je vais faire la pédagogie par l'exemple et je vous amène le Journal Officiel du 14 octobre 2005. Vous n'êtes peut-être pas tout à fait au courant, Monsieur le Ministre, des mœurs administratives de ce pays ; mais pour ne pas respecter la priorité d'emploi pour les Monégasques, il y a ce que l'on appelle couramment « le profil aux yeux bleus » où l'on demande d'avoir un profil particulier de façon à être sûr d'éliminer les candidats. Je vais vous en citer un, puisque

M. MARQUET a parlé des recrutements à l'Auditorium Rainier III où sont recrutés des agents d'entretien, c'est-à-dire qu'ils sont censés faire le nettoyage. Qu'est-ce qu'on leur demande ? Présenter de sérieuses références en matière de nettoyage – ce n'est pas très compliqué – et justifier d'une formation en matière de prévention incendie et de secourisme... C'est-à-dire que le gars pose sa serpillère et vient vous faire le massage cardiaque ! Quand on voit ça, Monsieur le Ministre, il y a encore du travail ! D'autant plus que l'Administration a produit, le 1^{er} juillet 2004, une circulaire disant que pour harmoniser le recrutement, « les conditions de recrutement ne devront plus faire mention de l'âge ou de la nationalité, ni de qualifications professionnelles qui peuvent s'acquérir à l'issue d'une formation de courte durée ». Or, en ce qui concerne la prévention et le secourisme, entre autre, la Croix-Rouge donne des cours gratuits et certains services de la Fonction Publique sont invités à aller participer à ces cours. Donc voilà, il n'y a pas une semaine et votre Administration a déjà publié des avis de recrutement qui ne respectent pas les circulaires de la même Administration et qui ont l'air de présenter toutes les caractéristiques pour favoriser des gens déjà pressentis. Je comprendrais très mal, s'il y a des prioritaires qui se présentent à ces deux catégories de postes, cinq gardiens de sécurité et trois agents de service, qu'ils soient refusés sous prétexte qu'ils ne savent pas faire le massage cardiaque.

M. le Président.- Nous allons écouter les réponses du Gouvernement.

Monsieur le Ministre, je vous en prie.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je suis obligé de dire que, premièrement, j'approuve complètement, contrairement à vous, l'Administration qui a fait ce communiqué. Il est bien fait et je trouve normal, Monsieur, que l'on exige des agents de service travaillant dans un lieu qui accueille du public d'avoir une formation de secouriste. Il n'y a pas besoin d'avoir fait polytechnique pour faire une formation de secouriste. C'est normal ! On n'élimine pas les Monégasques, ils peuvent très bien suivre une formation de secouriste. Ne faisons pas de démagogie. Les Monégasques doivent faire comme les autres. Je suis d'accord pour qu'ils aient une priorité, mais qu'ils fassent un effort. Si on leur demande une formation de secouriste, qu'ils la fassent, c'est normal dans un lieu qui reçoit du public. Je n'ai aucune complaisance pour la démagogie.

De la même manière, Maître LICARI, je ne suis pas d'accord avec vous; le consensus, d'accord, mais

n'importe quoi non. Pourquoi je ne suis pas d'accord ? Parce que d'abord, si j'ai pris cette mesure, je l'ai prise de manière interne, j'ai des Chefs de Service, j'ai des arbitrages budgétaires, je l'ai préparé ce Budget, le Budget Primitif, celui que vous verrez bientôt, et j'ai supprimé plus de 100 M€ de dépenses, et pour cela, il fallait faire des arbitrages : tout le monde me demande n'importe quoi, c'est mon rôle d'arbitrer sur les priorités, vous faire des propositions convenables. Ce qui a été dit à la presse pas n'importe quoi; je l'ai expliqué dans mon propos. Je rends compte au Prince d'une situation financière. 10 % en quelques années. Ne donnez pas l'exemple de la France, excusez-moi ! En France, on renouvelle 1 fonctionnaire sur 2; ici, non seulement je garde le même nombre mais je veux bien qu'on mette des personnes supplémentaires où il y a des besoins, comme des pompiers, des infirmières, etc... C'est un gel intelligent. De temps en temps, je demande à mes Chefs de Service de réfléchir pour voir s'il n'y a pas des emplois qui ne servent plus à rien pour que l'argent public soit au moins efficace.

Par contre, c'est vrai que l'on doit lancer une campagne pour le secteur privé, c'est vrai qu'il faut mieux informer les employeurs, notamment des mesures que nous avons prises dans le secteur privé, c'est vrai aussi qu'il faut faciliter aux Monégasques l'accès à la formation pour leur donner plus de chances, c'est vrai qu'on peut en employer davantage en veillant à la priorité d'emploi pour les Monégasques dans la Fonction Publique, tout cela est vrai, je l'ai dit dans mon propos initial, mais arrêtons !

Maître LICARI, je ne suis pas d'accord avec vous, je vous le dis, il faut bien que nous ne soyons pas d'accord sur quelque chose !

M. le Président.- Monsieur le Ministre a répondu à M. BORDERO, mais je n'ai pas l'impression que vous êtes tellement en désaccord.

M. BORDERO nous dit qu'il y a une circulaire qui indique qu'on ne pourra plus éliminer des candidats prioritaires pour des formations qui peuvent s'effectuer de manière très rapide. M. BORDERO nous dit qu'on met, dans le Journal Officiel, une condition qui semble éliminatoire, d'avoir déjà un brevet de secourisme. Pour aller dans le sens de M. BORDERO, si je vous entends, si un candidat prioritaire est prêt à faire l'effort – comme vous le demandez et comme cela semble justifié pour un lieu public – de passer un brevet de secourisme rapidement, je crois qu'alors, vous êtes d'accord.

Monsieur BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Non, mais le problème que je voulais soulever, c'est quand même que l'on met, dans ces avis de recrutement, parfois des critères qui n'auraient pas à y être, en l'occurrence le fait de justifier déjà d'avoir une formation de secouriste, alors que la Croix-Rouge donne aux fonctionnaires des cours de secourisme gratuits. Donc, il n'y avait pas vraiment besoin de mettre cela.

M. le Ministre d'Etat.- Oui, d'accord, ce n'était pas la peine de le préciser.

M. le Président.- Vous allez vous rejoindre, parce que nous pouvons dire au Chef de Service concerné, que si le prioritaire s'engage à passer ce brevet dans un délai raisonnable pour l'obtenir, alors l'embauche sera accordée.

Nous sommes bien d'accord ?

Maintenant, Monsieur LICARI souhaite répondre.

M. Jean-Pierre LICARI.- Je vois qu'il y a quelqu'un qui est beaucoup plus véhément que moi dans l'expression, Monsieur le Ministre, parce que si vous considérez que consulter les élus, au moins pour les informer sur une question aussi importante, que demander cela, c'est n'importe quoi, eh bien ça en dit long sur le mépris que vous avez pour la représentation nationale. Ce n'est pas n'importe quoi. Informer les élus d'une décision aussi importante, qui touche un nombre aussi important de leurs compatriotes, ce n'est pas n'importe quoi, je suis désolé ! Ou alors, vous avez vraiment une conception très particulière des rapports qui doivent exister entre le Gouvernement et le Conseil National. Mais là aussi, il y a une continuité de l'Etat.

M. le Ministre d'Etat.- J'ai une obligation de l'information aussi de la population. J'ai celle du Conseil National mais aussi de la population. Et quand on me pose des questions, je n'ai pas la langue de bois et j'y réponds. J'ai répondu ce jour-là de la même manière que j'ai répondu une autre fois que j'étais favorable à monter un système pour l'accession à la propriété. Vous ne m'empêchez pas d'avoir une politique de transparence.

M. Jean-Pierre LICARI.- Mais ne dites pas que c'est n'importe quoi. Ce n'est pas respectueux de la représentation nationale !

M. le Ministre d'Etat.- Monsieur le Président, je ne vérifie pas ce que vous dites, je n'exerce pas de censure !

Où va-t-on ? Si je ne peux plus rien dire à un journaliste, ce n'est pas possible ! Vous rendez-vous compte de ce que vous dites ? Je ne crois pas, parce qu'on ne serait pas dans un système démocratique.

M. Jean-Pierre LICARI.- Oui, parfaitement. La démocratie, ce n'est pas l'autocratie.

M. le Ministre d'Etat.- Moi, je sais ce que c'est. Je sais ce que sont les droits de l'homme. Alors, n'en parlez pas, on pourrait en parler longtemps. Mais ce n'est pas vous qui détenez le privilège ni le monopole.

M. Jean-Pierre LICARI.- Vous non plus, d'ailleurs.

M. le Ministre d'Etat.- Ne donnez pas de leçon !

M. Jean-Pierre LICARI.- Je ne donne pas de leçon, je demande quelque chose : je demande que la représentation nationale soit respectée, c'est tout.

M. le Ministre d'Etat.- Je respecte le Conseil National, je crois que je l'ai démontré, mais je garde ma liberté de parole pour informer l'opinion publique, je ne suis pas soumis à censure, pas plus que vous. Et je respecte ce que vous dites dans la presse.

M. le Président.- Pour apaiser un peu ce débat qui devient tendu, sur ce sujet, je crois que les déclarations que vous avez faites, telles que nous les avons comprises après nos débats internes, sont beaucoup plus faciles, effectivement, à comprendre que ce que nous avons pu lire dans la presse. Parce que, entre annoncer un gel tel qu'on l'a compris, c'est-à-dire zéro création d'emploi dans la Fonction Publique et nous annoncer, notamment suite à un débat que nous avons pu avoir en séance privée, que bien évidemment, il pourrait encore y avoir des créations de postes lorsque c'est nécessaire – notamment dans les services sociaux, pour les personnes âgées, vous l'avez redit tout à l'heure ou pour les pompiers, par exemple – il y a effectivement des nuances que nous apprécions. Ou sinon, nous aurions tendance à vous dire que chaque fois que vous allez nous demander des créations de postes dans certains services administratifs, il faudra nous présenter aussi où vous auriez supprimé des postes en contrepartie. Et vous-même, vous risqueriez très vite d'être pris dans un étiau.

M. le Ministre d'Etat.- J'en ai conscience. Je vous ai annoncé par ailleurs que j'ai recruté 11 infirmières. Il n'y a pas de compensation, là, il y en a besoin.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, je vous en prie.

M. Alexandre BORDERO.- Une dernière précision, quand même. Vous nous dites que vous avez une certaine marge de manœuvre, je tiens à vous signaler quand même qu'elle est quelque peu réduite par les agents de l'Etat qui travaillent à l'heure actuelle, sans contrat, sans statut, avec juste des bulletins de salaire. Ça aussi, c'est un problème qu'il va falloir résoudre car ils sont plusieurs centaines.

M. le Président.- Toujours sur ce chapitre de la Fonction Publique.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas eu de réponse du Gouvernement sur ma première intervention. Peut-être interviendra-t-elle lors de la réponse sur ma deuxième intervention ?

La deuxième intervention, Monsieur le Ministre, vous la connaissez déjà, puisque vous avez abordé tout à l'heure un semblant de réponse par anticipation, ce qui m'a plu d'ailleurs, mais vous allez la faire de manière plus complète.

Le Conseil de l'Europe, vous le savez, formule régulièrement des demandes de mise à disposition de fonctionnaires ou de magistrats nationaux des pays membres. Je souhaiterais que le Gouvernement puisse s'engager à diffuser les offres, les demandes de mise à disposition du Conseil de l'Europe, les concours qui pourront être ouverts au niveau du Conseil de l'Europe, de façon à ce que les fonctionnaires et les magistrats monégasques puissent en avoir connaissance et avoir la possibilité d'acquérir une expérience hors de la Principauté de Monaco, dans le cadre de cette organisation internationale – ou pourquoi pas d'autres – et qu'ils puissent ainsi s'enrichir et en faire profiter la Communauté monégasque par la suite, et bien sûr être beaucoup mieux formés pour remplir leurs fonctions, ici ou ailleurs.

J'ai cru comprendre, tout à l'heure, que vous y étiez très favorable. Vous allez certainement me le confirmer.

M. le Président.- Je voudrais simplement vous rappeler que vous nous aviez promis, Monsieur le Ministre, une réponse de M. le Secrétaire Général du Ministère d'Etat concernant la formation continue des fonctionnaires, suite à une question soulevée par M. BORDERO.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Je vais répondre personnellement à la dernière question de M. GARDETTO, d'autant plus qu'il m'en a parlé. Je l'ai écouté avec attention. Je voulais publiquement vous dire aujourd'hui que j'étais d'abord très favorable au fait que des fonctionnaires ou des magistrats de la Principauté posent leur candidature pour entrer dans des administrations internationales, notamment comme le Conseil de l'Europe. C'est un enrichissement et à son retour, le jeune fonctionnaire aura un « plus » pour servir la Fonction Publique, de l'expérience qu'il aura acquise dans ces Institutions internationales. Je m'engage formellement, avec M. COLLE, nous allons le faire, à publier, dans le bulletin officiel, toutes les propositions de détachement dans des emplois de l'Administration du Conseil de l'Europe ou d'autres Institutions internationales, afin de le faire savoir à tous les fonctionnaires et à tous les magistrats. Et je transmettrai toujours une candidature avec un avis favorable dès lors que ce fonctionnaire ou ce magistrat a de bons résultats, ici, à Monaco. Pourquoi ? La simple condition que je mets, c'est une question de qualité, car nous avons aussi à porter une image et les fonctionnaires monégasques qui vont partir à Strasbourg ou ailleurs, eh bien, ils sont un peu nos ambassadeurs, quelque part. D'ailleurs, vous m'avez dit que sur la compétence, vous étiez complètement d'accord. Je peux vous dire que j'interviendrai personnellement, même s'il s'agit de magistrat, pour que ça puisse se faire.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Je souhaiterais d'abord remercier Monsieur le Ministre, quand même, parce que c'est une position tout à fait favorable et qui va dans le sens de ce que je demandais et je pense que c'est dans l'intérêt, à la fois des personnes concernées, de la Principauté de Monaco et des organisations auprès desquelles elles seront mises à disposition par le Gouvernement. Je rappelle, dans ce cas-là, que c'est une mission de détachement de deux ou trois ans, parfois extensible une année de plus; la personne reste payée par l'Administration d'origine ou le corps d'origine, c'est-à-dire la Principauté de Monaco. Donc, merci, Monsieur le Ministre, de cet engagement, merci de ces informations tout à fait positives.

J'espérais également une réponse sur ma première intervention qui concernait une « Charte Marianne » à la « monégasque », en quelque sorte. Est-ce que c'est quelque chose qui vous inspirerait ?

M. le Président.- Monsieur le Secrétaire Général souhaite vous répondre.

M. Robert COLLE, *Secrétaire Général du Ministère d'Etat.*- Merci, Monsieur le Président.

Je vous répondrai sur cette dernière proposition. Je crois que l'expérience que l'on a démontré que nous sommes déjà bien au-delà de ces chartes dans nos services de la Principauté. Ceci dit, je pense que nous pouvons effectivement essayer d'y réfléchir. Je crois que dans le passé, nous avons fait des cercles de qualité, des idées qui ont été abandonnées : peut-être, pourquoi pas, essayer de les relancer? Tout ce qui permettra aux usagers d'avoir un accès plus facile et meilleur à l'Administration ne pourra qu'être accueilli avec satisfaction de notre côté. Je ne vous promets pas une « Charte Marianne », mais on va essayer de réfléchir, d'identifier les points difficiles et peut-être donc de faire des propositions.

Sur la déclaration de M. BORDERO, tout à l'heure, je crois qu'elle revient et qu'elle résume tout à fait parfaitement certains sujets qui sont pendants depuis effectivement quelque temps. Je dois dire, et nous nous en sommes expliqués, que si ces douze derniers mois n'ont pas vu de réunion de la Commission mixte, c'est pour un certain nombre de raisons, tout le monde aura compris certaines choses. Ceci dit, ce n'est pas du tout un sujet qui est enterré, nous en avons parlé. Nous avons déjà, sur certains points, des idées qui sont très proches, notamment pour ce qui concerne la formation, pour ce qui concerne les formations qualifiantes, les déroulements de carrière; sur certains sujets nous avons quelques petites divergences de vues. Quand je dis nous, ce n'est pas moi, c'est la réflexion qui a été menée au sein du Gouvernement, notamment lorsqu'on parlait de recrutements que l'on voudrait centraliser. On vous a expliqué ce que nous en pensions, mais là, les portes sont ouvertes et la discussion doit avoir lieu, c'est en tout cas ce que nous avons convenu et que nous ferons au début de l'année prochaine.

M. le Président.- Monsieur BORDERO, vous n'avez rien à ajouter? Non.

Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais rebondir sur ce que vient de dire M. COLLE.

Si vous ne voulez pas de « Charte Marianne », si vous ne voulez pas l'appeler « Marianne », l'idée, le principe,

c'est un certain nombre d'engagements précis, vis-à-vis des usagers, contrôlés, de manière anonyme, par des testeurs impromptus. C'est dans ce sens-là que ça peut profiter, effectivement, aux usagers. Si nous pouvons tomber d'accord sur ce principe-là, vous m'en verrez très satisfait.

M. Robert COLLE, *Secrétaire Général du Ministère d'Etat.*- Pourquoi pas, à condition que les testeurs ne nous coûtent pas plus cher que ce qu'ils nous rapporteront. Nous avons aujourd'hui, dans l'Administration, la chance d'avoir une Administration qui offre des services exceptionnels; je prends le cas des passeports – peut-être tout à l'heure nous en dirons un mot – pratiquement dans l'heure qui suit, les passeports sont délivrés, dans la journée, au plus mal, dans nombre de services, par exemple aussi à la circulation, etc.... Pourquoi pas, essayons de faire quelque chose, mais évitons de nous engager dans des démarches qui, un, vont nous coûter de l'argent et surtout, deux, mobiliser des Chefs de Service dans des domaines où ce n'est pas une priorité absolue.

Mais ce n'est pas une réponse négative.

M. le Président.- Merci.

Nous écoutons à présent le Vice-Président BOISSON.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

A la suite de votre information, Monsieur le Ministre, de stabilisation de la Fonction Publique, vous avez très rapidement démontré, en effet, que vous n'appliquerez pas un gel systématique, puisque vous nous avez sollicités pour la création d'un certain nombre de postes et, comme vous le disiez, c'est la nécessité et l'obligation de solliciter, dans le cadre de la modification d'un organigramme, le Conseil National.

Vous nous avez demandé, très récemment, la création d'un certain nombre de postes dans la Fonction Publique, en ce qui concerne le Centre des Congrès et également les Relations Extérieures. D'ailleurs, la Commission des Finances est en train de réfléchir à la question et dès que nous aurons les éclaircissements sur certaines raisons et des explications, nous prendrons des positions.

Nous avons là la démonstration que ce n'est pas une règle absolue mais une règle souple et qui s'adapte. En contrepartie, bien sûr, nous attendons également la même compréhension et attente dans le cas où nous aurions besoin d'un certain nombre de postes dans le cadre de notre Fonction Publique.

M. le Président.- Merci, Monsieur le Vice-Président.

Y a-t-il d'autres interventions sur ce chapitre de la Direction de la Fonction Publique ?

S'il n'y a plus d'intervention, je vous propose de mettre ce chapitre 7 aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Deux abstentions.

Le chapitre 7 est adopté.

(Adopté;

MM. Jean-Pierre LICARI et Jacques RIT s'abstiennent).

Le Directeur Général.-

CH. 9 – ARCHIVES CENTRALES

309.010 – FRAIS DE PERSONNEL - 10.000

M. le Président.- Monsieur Jean-Charles GARDETTO, nous vous écoutons.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Excusez-moi, Monsieur le Président, où est le chapitre 8 ?

M. le Président.- Est-ce que Monsieur le Conseiller pour les Finances a une réponse ?

M. Franck BIANCHERI, Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Economie.- Il a disparu de la nomenclature.

Mme Isabelle ROSABRUNETTO, Directeur du Budget et du Trésor.- Il me semble que c'est le chapitre des Prestations Médicales de l'Etat qui est passé au chapitre du Département des Affaires Sociales.

M. le Président.- Le chapitre 8 n'existe plus en l'état, il est passé dans un autre chapitre, nous dit Mme le Directeur du Budget.

Bon. Madame DITLOT, souhaitez-vous poser une question ?

Mme Michèle DITLOT.- Une question, Monsieur le Président : est-ce que le dépôt légal est inclus dans les Archives Centrales ?

M. le Président.- Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur va vous répondre.

M. Philippe DESLANDES, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.- Je répéterai une nouvelle fois que le dépôt légal dépend du Ministère d'Etat et non pas du Département de l'Intérieur. Il est prévu, dans l'ordonnance future, d'en charger le Directeur des Affaires Culturelles afin qu'un fonctionnaire soit chargé de la vie et de la surveillance de ce dépôt.

M. le Président.- S'il n'y a pas d'autre intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 9 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 11 – SERVICE INFORMATIQUE

311.040 – ACHAT & ENTRETIEN MATERIEL - 140.100

M. le Président.- S'il n'y a pas d'intervention, je mets ce chapitre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraire.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 11 est adopté.

(Adopté).

Le Directeur Général.-

CH. 14 – DIRECTION DES AFFAIRES LEGISLATIVES

314.010 – FRAIS DE PERSONNEL..... + 30.000**M. le Président.-** Monsieur GARDETTO, je vous en prie.**M. Jean-Charles GARDETTO.-** Merci, Monsieur le Président.

Dans le cadre des séances de travail, le Gouvernement nous a annoncé, au titre de ce chapitre, que le CD-Rom des textes monégasques allait bientôt être prêt à être diffusé; il serait souhaitable qu'on puisse intégrer la jurisprudence, puisque les textes, c'est bien, mais on utilise aussi la jurisprudence. En prolongement de ces supports CD-Rom, je suggérerais aussi au Gouvernement un site Internet qui serait le pendant, à Monaco, de ce qui existe en France sous la dénomination « LégiFrance » et qui comporte non seulement tous les textes mais aussi toutes les décisions des juridictions et qui est d'un usage fort commode et fort apprécié par les praticiens et par toutes les personnes qui ont besoin de documentation juridique.

Toujours dans cette perspective de modernisation du cadre juridique monégasque – et c'est un sujet que nous avons déjà abordé, au cours des années précédentes – les textes monégasques et notamment ceux régissant le droit des affaires, ne sont pas complets – M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances le sait, je lui en ai fait part – il y a une sorte de patchwork et notamment, certains textes qui sont très anciens : le texte sur la Société Anonyme, par exemple, Monsieur le Ministre, remonte à 1895 ou 1897. Il me semblerait tout à fait opportun pour les opérateurs, que nous ayons un Code de l'économie à jour qui soit, en quelque sorte, une bible du droit des affaires monégasques, que l'on modernise les textes et qu'on les complètent avec ceux qui n'existent pas, comme par exemple, dans le domaine du droit des assurances, du droit financier, du droit de la consommation, du droit de la concurrence, car dans ces domaines nous n'avons que très peu de choses, voire rien du tout. Je pense qu'il serait tout à fait utile d'avoir un ouvrage qui soit un Code de l'économie et que tout soit à l'intérieur.

Je termine sur le fameux Code du travail. Le serpent de mer, le monstre du LOCH NESS, puisqu'au départ, il devait apparaître sous la forme d'un Code et puis il s'est désintégré et on nous annonce maintenant des petits textes; c'est très planant !

Tout l'intérêt, pour les praticiens, pour les professionnels, serait d'avoir un corpus de textes

constituant un véritable « Code du travail ». On va me répondre qu'il faut s'en remettre à la négociation des partenaires sociaux, qui n'ont ni l'envie, ni la culture, de la négociation.

Alors, Monsieur le Ministre, vous avez la réputation d'être un très fin négociateur dans tous les postes par lesquels vous êtes passé auparavant : un jour ou l'autre peut-être pourrez-vous débloquent la situation ? Si on n'y arrivait pas, il faudrait que le Gouvernement prenne ses responsabilités et fasse écrire un corpus de textes en matière de Droit du Travail, qu'il les soumette ensuite aux différents partenaires sociaux et qu'on avance. Parce que, pour le moment, nous faisons du surplace ! Là aussi, je pense qu'il y a une démarche proactive à effectuer à propos du Code du Travail.

M. le Président.- Merci, Monsieur GARDETTO.

Donc, trois points sont soulevés dans votre intervention. Nous écoutons le Gouvernement.

M. le Ministre d'Etat.- Merci, Monsieur le Président.

Sur ce point, c'est un gros travail, Monsieur GARDETTO. Je veux bien, je suis d'accord, mais c'est un gros travail, qui est très utile, certes. J'ai utilisé, comme vous « LégiFrance », mais « LégiMonaco » va être un gros travail à faire. On peut le faire, je ne pense pas que je puisse demander à mes fonctionnaires de le faire, mais on peut tout à fait passer un contrat avec des gens compétents.

Le Code de l'économie, je suis d'accord.

Quant au Code du Travail, là, c'est une question de fond. Il ne faut pas se méprendre sur ce que j'ai dit, ni sur ce que M. RAVERA est en train de faire. Je n'ai pas dit qu'on ne vous proposerait pas de légiférer, j'ai dit qu'au préalable, je souhaitais que ces questions fassent l'objet d'une concertation entre partenaires; c'est vrai qu'il n'y a pas une grande culture de cela, je suis désolé. Moi, je crois aux mérites du dialogue entre partenaires sociaux, plus quelques fois qu'à la législation et à la réglementation par l'Etat. Je sais aussi qu'à un moment donné, lorsque les gens ne veulent pas se parler, il n'y a rien à faire et il faut que l'Etat légifère; c'est ce que nous allons faire, par exemple, si nous n'arrivons pas à aboutir.

Un Code du travail, c'est énorme. Ici, il n'y a presque pas de législation du travail, alors c'est à zéro ; il faut faire des centaines de pages de loi. On va faire cela par chapitre ; on va commencer par les contrats de travail, puis ensuite autre chose et, chaque fois, nous allons dire aux partenaires : « vous pourriez peut-être vous mettre d'accord ». Finalement vous verrez, ils auront tellement peur d'avoir des lois qui ne leur conviennent pas, si on en fait quelques unes, qu'ils se mettront d'accord pour faire la suite, on y arrivera tout doucement, à ce dialogue entre partenaires sociaux, mais je suis d'accord avec vous, il faut avancer. Nous allons franchir le premier pas. Si M. RAVERA n'aboutit pas dans les contacts qu'il a pris, nous ferons un projet de loi. N'est-ce pas, Monsieur RAVERA ?

M. le Président.- Nous écoutons Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Très sincèrement, le Code du Travail, ce n'est vraiment pas aujourd'hui une priorité du Département.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est bien ce que j'avais compris, c'est pour ça que je suis intervenu.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Avant d'empiler des textes anciens, je crois qu'il vaut mieux d'abord les moderniser.

M. Jean-Charles GARDETTO.- C'est bien dans ce sens que l'on va. Je parle d'un travail moderne.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Quant à votre affirmation selon laquelle nous n'allons pas légiférer parce que nous allons négocier, je trouve qu'elle est un peu réductrice. Je crois que le Département n'a jamais dit qu'on ne légiférerait pas ; j'ai simplement dit qu'il y a, à mon avis, en droit du travail, quelque chose qui relève de l'ordre public social et qui, à l'évidence, est de la compétence du législateur. C'est tout ce qui touche la protection et la garantie des droits des salariés : ce sont la durée du travail, le repos hebdomadaire, le travail des enfants, des femmes, etc... Et puis, il y a toute une série d'autres textes pour lesquels le Gouvernement peut vouloir fixer un cap : c'est par exemple le cas pour les contrats à durée déterminée et à durée indéterminée. Nous avons dit : « nous voulons légiférer », mais ce que nous avons fait, c'est que nous avons pris le temps de la

concertation au sein du Conseil Economique et Social, avec des partenaires sociaux, ce qui nous a permis d'avoir, de la part du Conseil Economique, un travail très important qui nous permet d'ajuster notre texte. On en est au stade où les partenaires sociaux, vous l'avez vous-même dit, ne sont pas d'accord ; cela étant, comme nous avons l'intention de légiférer, le Gouvernement va opérer les arbitrages en fonction de ce que nous avons entendu des uns et des autres, on n'aura probablement pas un texte qui donnera satisfaction aux deux partenaires sociaux, mais nous, nous aurons un texte qui, par rapport à ce qu'il était au départ, sera largement amélioré après cette phase d'écoute et d'information. Ça a été un peu long, mais je pense que de toutes façons, il vaut mieux se donner un peu de temps pour la concertation et l'écoute des partenaires, surtout lorsqu'il s'agit de domaines qui les intéressent au premier chef. Est-ce que véritablement les rapports de travail, tout ce qui touche le contrat, n'est pas un domaine sur lequel les partenaires sociaux peuvent peut-être nous dire un certain nombre de choses ? Il vaut mieux d'abord les écouter avant de leur imposer des choses sur lesquelles ils peuvent nous dire « attention ! ». Ils connaissent la réalité du terrain, moi, je ne suis pas sûr de tout connaître : comment une entreprise fonctionne correctement ? J'ai besoin d'avoir des gens qui me disent « voilà la réalité du terrain ». C'est celle-là, la démarche. Mais il n'est pas question de dire qu'on ne légifère pas.

M. le Président.- Monsieur GARDETTO, je vous en prie.

M. Jean-Charles GARDETTO.- Merci, Monsieur le Président.

Je pense que nos positions ne sont pas du tout incompatibles. Je m'adresse à la fois à Monsieur le Ministre d'Etat et à Monsieur RAVERA. Je conçois parfaitement que l'on essaie de faire se parler les patrons et les salariés, c'est ce qui a été tenté par le Gouvernement depuis maintenant un, voire deux ans et qui n'a pas vraiment reçu une concrétisation, parce que justement, comme on le disait, ils n'ont pas cette culture de négociation, donc ils n'arrivent pas à se mettre d'accord. A partir de là, en intégrant cette étape nécessaire – j'en suis convaincu comme vous – de négociations, il arrive un point où le Gouvernement doit dire « Messieurs, très bien, je vois que vous ne pouvez pas vous mettre d'accord, c'est moi, Gouvernement, qui vais écrire les textes et je vais les soumettre au Conseil National ». Je souhaite comme vous, Monsieur RAVERA – quand je parle du Code du Travail, je ne parle pas d'une codification de textes anciens, voire parfois périmés – un Code du Travail à écrire ; et si nous n'avons

pas les ressources en interne, dans l'Administration monégasque, pourquoi ne pas l'externaliser, avec des consultants extérieurs? Ayez cette démarche proactive d'écrire le texte, et puis consulter les partenaires sociaux pour avis. Mais il faut aller de l'avant, que quelqu'un prenne la plume et écrive ces textes, sinon, dans 5 ans, nous en serons toujours au même point.

M. le Président.- Monsieur RAVERA va vous répondre.

M. Denis RAVERA, Conseiller de Gouvernement pour les Affaires Sociales et la Santé.- Je ne veux pas rallonger le débat, Monsieur le Président, mais évidemment, il faudra se lancer dans le chantier du Code du Travail, c'est évident, mais vous imaginez bien qu'il y a, en amont, tout un travail à faire. Quant à la négociation, je voudrais bien distinguer deux volets : il y a, d'un côté, ce que l'on fait en matière de législation et, d'un autre côté, ce que l'on veut négocier. Pour la législation, c'est moi qui dis aux partenaires sociaux « voilà ce sur quoi je veux légiférer », c'est le cas de la réforme du droit des contrats. La négociation, c'est tout autre chose; la négociation, je n'y suis pas, ce sont les partenaires sociaux qui s'en saisissent. Je ne suis là uniquement que pour la favoriser et j'espère bien que cette négociation va se dérouler parce qu'il y a des sujets probablement sur lesquels les partenaires sociaux doivent pouvoir arriver, entre eux, à définir un accord contractuel. Et je pense que c'est tout le travail que nous sommes en train de lancer et je vais réunir les partenaires sociaux, dès le 4 novembre – Fédération Patronale, Union des Syndicats – pour organiser toute une série de rencontres qui sera là du domaine de la négociation. C'est-à-dire que c'est la Fédération Patronale et l'Union des Syndicats qui vont eux-mêmes fixer l'ordre du jour de ce qu'ils veulent voir figurer aux rencontres qui serviront de cadre à la négociation. Ce sont deux choses totalement différentes.

M. le Président.- Je crois que, comme le dit le Ministre d'Etat, nous sommes assez proches et d'accord pour la méthode à suivre et qui ressort de ce débat.

Monsieur le Vice-Président Claude BOISSON, sur ce sujet, je vous en prie.

M. Claude BOISSON.- Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre, je ne pense pas que j'ai tellement besoin de revenir sur l'histoire parce que nous constatons que vous connaissez déjà très bien les dossiers et leur historique. Quand même, une précision, qui pourrait expliquer le décalage qui s'opère ce soir sur plusieurs sujets, entre le fait que nous revenions sur des expériences négatives et frustrantes et le fait que vous

nous annonciez des solutions constructives. Alors, on les entend, nous y croyons, mais nous avons encore du mal à digérer le passé.

Pour exemple, sur ce sujet, aujourd'hui, nous avons un Conseiller de Gouvernement qui a une proposition cohérente, qui est tout à fait adaptée sur le plan institutionnel et social, c'est-à-dire d'abord la négociation et ensuite, si elle n'aboutit pas, nous proposons qu'il y ait une législation. Mais il faut revoir ce qui s'est passé jusqu'à présent... Parce que nous avons connu le contraire, pire que cela, le contraire du contraire ! Un exemple : alors, est-ce qu'il faut parler de la durée du travail, est-ce qu'il faut parler de la loi n° 739, est-ce qu'il faut parler tout simplement de l'incidence des 35 heures en France à Monaco? Il y a eu des avant-projets de loi qui n'étaient pas le fruit de la négociation, mais qui étaient des textes pensés en face, qui étaient jetés en pâture dans les Institutions monégasques et qui provoquaient de véritables révolutions chez tous les partenaires, aussi bien du côté des patrons que des salariés; personne n'était d'accord. Et lorsque ça tournait mal, on les retirait; on était loin de la concertation ! Ensuite, on est passé à l'autre phase extrême, c'est-à-dire la concertation. On nous a dit, on l'a entendu ici « ce n'est pas de notre ressort, c'est l'affaire des partenaires sociaux, ce n'est pas à l'Etat de le faire ». Or, vous avez bien parlé de l'ordre public social, nous, on avançait ce principe car, à un moment donné, c'est l'ordre public social. On ne peut pas rester dans un « no man's land » législatif.

Donc, voyez que nous sommes passés par deux phases complètement contradictoires et aujourd'hui, le Gouvernement, M. le Conseiller RAVERA, fait la synthèse et dit « il faut les deux » et je crois qu'en ce sens, nous sommes tous d'accord. Maintenant nous attendons, soit les résultats de la négociation, soit les projets de loi.

M. le Président.- Merci, Monsieur BOISSON.

En ce domaine, là aussi, il y a eu beaucoup d'engagements pris lors des années précédentes – je peux en témoigner – qui n'ont pas été tenus par vos prédécesseurs. On nous a dit souvent « à l'automne 2004, vous aurez des textes de loi sur les contrats de travail » puis ensuite c'était pour l'automne 2005, etc... et nous ne les avons jamais vu arriver ! Il faut donc comprendre la réaction de certains élus à ce sujet. La méthode nous convient sauf qu'il y a quand même ce passif qui est là et qui, évidemment, est fort mal ressenti par les Conseillers Nationaux.

Monsieur BOISSON, je vous en prie.

M. Claude Boisson.- Monsieur le Président, juste une remarque : nous ne faisons que demander ce que le Gouvernement nous indique aujourd'hui, c'est pour cela que nous sommes maintenant en phase.

M. le Président.- Absolument. Maintenant, il ne faut plus de changement de politique du Gouvernement de manière à ce qu'on se tienne bien à ce que vous nous dites ce soir et qui nous convient.

S'il n'y a plus d'intervention sur cet important chapitre, je vais le mettre aux voix.

Avis contraires ? Pas d'avis contraires.

Abstentions ? Pas d'abstention.

Le chapitre 14 est adopté.

(Adopté).

M. le Président.- Il est minuit passé de quelques minutes, je vais donc lever la séance.

Nous reprendrons nos travaux demain, à 17 heures. Nous commencerons par le projet de loi de ratification de la Convention européenne des droits de l'homme, puis nous enchaînerons par la suite de l'examen de ce Budget Rectificatif et nous reprendrons alors nos débats au Département des Relations Extérieures, où nous nous sommes arrêtés ce soir.

Merci à toutes et à tous.

La séance est levée.

—
(La séance est levée à minuit).
—

IMPRIMERIE GRAPHIC SERVICE
GS COMMUNICATION S.A.M. MONACO
